

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

ROUTIERS (p. 2)

MM. Jacques Fleury, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

VIOLENCE À L'ÉCOLE (p. 3)

MM. Yves Durand, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

MAÎTRES AUXILIAIRES (p. 3)

Mme Marie-France Clergeau, M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE (p. 4)

M. Pierre Bourguignon, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

RECONDUITES À LA FRONTIÈRE (p. 4)

MM. Jacques Kassowski, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur.

SUPERPHÉNIX (p. 5)

MM. Thierry Mariani, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

LOGEMENT FAMILIAL (p. 6)

MM. André Angot, Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement.

HARKIS (p. 7)

M. Pierre Cardo, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

ROUTIERS (p. 8)

MM. Bernard Perrut, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement.

CHIMIE (p. 9)

MM. André Gerin, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

CES À L'HÔPITAL (p. 9)

M. Michel Crépeau, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

LOUPS DU MERCANTOUR (p. 10)

M. André Aschieri, Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD

2. Loi de finances pour 1998 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite) (p. 11)

MM. Michel Vauzelle,

Bernard Schreiner,
René Mangin.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.

Réponses de M. le ministre, de M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes, et de M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération ; aux **questions** de : MM. Jean-Paul Mariot, Alain Barrau, Mmes Michèle Alliot-Marie, Martine Aurillac, Nicole Ameline, MM. Yves Bur, Charles Ehrmann, Maurice Ligot, Jean Proriol.

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 26)

Titre IV

Amendement n° 90 de M. Myard : MM. Jacques Myard, Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre des affaires étrangères. – Rejet.

Adoption du titre IV.

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 27)

COOPÉRATION (p. 27)

M. Maurice Adevah-Poeuf, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Georges Hage,
Mme Marie-Hélène Aubert,
M. José Rossi.

PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN

MM. René Rouquet,
Jacques Godfrain,
Mmes Christiane Taubira-Delannon,
Yvette Roudy.

M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération.

Réponses de M. le secrétaire d'Etat aux **questions** de : M. Jean-Michel Dubernard, Mme Marie-Hélène Auvert, MM. Yves Dauge, Arnaud Montebourg.

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 49)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 49)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 50).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par le groupe socialiste.

ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. Jacques Fleury.

M. Jacques Fleury. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Monsieur le ministre, trois raisons expliquent le conflit actuel des routiers. La première est conjoncturelle. Le précédent gouvernement, en refusant d'intervenir pour imposer le respect des engagements et le suivi des causes du conflit en 1996, porte une lourde responsabilité dans le conflit d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Les deux autres sont structurelles. Il y a d'abord le poids des chargeurs sur les conditions économiques des entreprises de transport et, par conséquent, sur les conditions de travail des salariés et des petits artisans. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour obtenir un assainissement des relations entre les chargeurs, les donneurs d'ordre et les entreprises de transports ?

M. Louis de Broissia. Il faut baisser les charges !

M. Jacques Fleury. Il y a ensuite la crainte d'un dumping social avec l'ouverture à la concurrence du cabotage au mois de juillet 1998. A ce propos, on peut s'interroger sur l'attitude de la Commission européenne qui, face au mouvement français, se contente d'examiner les sanctions pour entraves à la libre circulation, au lieu d'accélérer une harmonisation sociale dont l'Europe ne pourrait que sortir gagnante.

Pour l'heure, monsieur le ministre, vous avez réussi à faire revenir l'UFT à la table des négociations, ce qui constitue un premier pas dont il faut se réjouir.

Le gouvernement actuel montre ainsi qu'il n'entend pas laisser pourrir la situation, comme l'avait fait en 1996 le précédent gouvernement (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe*

du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), ce qui avait abouti à une longue paralysie du pays, pendant douze jours. Je tiens à le rappeler à mes collègues de l'opposition qui voulaient hier nous donner des leçons sur la liberté de circulation et la solution du conflit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auclair. Nous en reparlerons !

M. Jacques Fleury. Monsieur le ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état des négociations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, je ne souhaite pas polémiquer sur cette question. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Le sujet est trop grave et trop sérieux pour que nous l'abordions de façon politique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Du reste, vous avez parfaitement posé le problème. Cette profession est malade de l'absence de confiance pour les raisons que vous avez dites et que nous avons rappelées hier avec force. Elle est malade du dumping social et économique qui tire toute la profession vers le bas. Elle est malade d'une absence d'autorégulation.

M. Christian Cabal. Quel traitement suggérez-vous ?

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Malade également du fait que nous allons vers la libéralisation à l'échelle de l'Europe sans qu'il y ait harmonisation au niveau social. Voilà les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Face à cela, il est très important non seulement d'apporter des réponses aux exigences, aux propositions et aux revendications des salariés, mais également de favoriser, comme nous nous y sommes engagés, comme le Premier ministre l'a dit hier avec force, l'émergence d'une situation nouvelle pour la profession.

Certes, on ne pourra pas tout faire tout de suite, mais il faut changer la donne car cette profession a et doit avoir un avenir. Nous avons besoin d'elle, nous avons besoin du transport routier. Et le développement des échanges ne peut que nous encourager à aborder les problèmes qui se posent avec l'idée d'avancer.

Vous m'avez interrogé sur l'état des négociations. Celles-ci ont repris et avec tous les partenaires. Tout le monde est autour de la table, ce qui n'était pas acquis d'avance, et c'est une bonne chose. C'est le point de départ. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Que dire de plus ? Sinon qu'elles ont démarré ce matin à dix heures. Pour le reste, j'ai entendu comme vous des choses dans les médias mais je me gar-

derai de porter un jugement trop rapide. Là encore, la question et les discussions sont trop graves pour que nous employions des qualificatifs qui pourraient se retourner comme des boomerangs. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Je suis dans une démarche de responsabilité et de sérieux.

Pour conclure, j'en appelle, dans l'intérêt de la corporation – et, disant cela je pense aux salariés et aux entreprises – et dans l'intérêt général à la responsabilité de chacune et de chacun. Cette profession a besoin tout à la fois du progrès social, d'une régulation, d'une réglementation et d'une harmonisation européenne.

M. Jean-Michel Ferrand. Commencez par baisser les charges et les impôts !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. C'est à cela que nous devons travailler. Nous devons faire en sorte que cela se traduise, dans les toutes prochaines heures ou les tout prochains jours, par un bon accord et des engagements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

VIOLENCE À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Yves Durand.

M. Yves Durand. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, le Gouvernement a présenté ce matin un nouveau plan de lutte contre la violence à l'école. Chacun sur ces bancs conviendra qu'il s'agit de l'une des préoccupations essentielles de nos concitoyens, qui sont parents pour la plupart, et que c'est l'un des problèmes les plus importants auxquels nous soyons confrontés. M. le Premier ministre lui-même l'avait mis en avant dans sa déclaration de politique générale de juin dernier.

Monsieur le ministre, quels sont les grands axes de ce nouveau plan de lutte contre la violence à l'école ? Sur-tout, quelles sont les mesures qui feront qu'il ne sera pas un plan supplémentaire à l'efficacité peu visible dans les établissements scolaires ? Comment parviendrez-vous à résoudre le problème de la sécurité dans les écoles et aux abords des écoles ? Par quelles dispositions mettrez-vous en œuvre la nécessaire pédagogie de la citoyenneté auquel vous et nous tous sommes particulièrement attachés ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Monsieur le député, il n'échappe à personne que le problème de la violence en milieu scolaire est particulièrement grave, pour lequel il n'existe pas de solution miracle. Je vous indiquerai la philosophie du Gouvernement et les moyens qu'il compte prendre dans ce domaine. La philosophie, c'est d'abord de transformer cette violence, cette énergie négative en une énergie positive. (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Quoi que vous puissiez dire, mesdames, messieurs, dans ces lieux de violence, il y a, je le crois profondément, des ressources d'énergie positive pour notre pays. Voilà pourquoi le plan du Gouvernement associe, d'une part, la restauration des valeurs et des références, le rappel du respect de la loi et du fait que nul acte de violence ne saurait rester impuni, et, d'autre part, l'action à long

terme qui vise le rétablissement de la morale civique à l'intérieur de l'école et la réinsertion de tous dans le dispositif scolaire et vers des actions positives.

Plusieurs points caractérisent ce plan par rapport aux précédents. Et encore une fois, je ne prétends pas résoudre de façon magique ce problème.

D'abord, la concentration sur neuf zones des moyens, et ceux-ci seront très supérieurs à tous les autres mis en œuvre jusqu'à présent, puisque plus de 20 000 personnes seront impliquées dans ce plan sur les neuf zones. Cette méthode expérimentale sera étendue à l'ensemble du territoire si nous résolvons le problème dans ces zones.

Ensuite, la coordination intergouvernementale qui a présidé à l'élaboration de ce plan et qui implique les ministres concernés – intérieur, défense, ville, culture, jeunesse et sports, justice. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Enfin, nous procéderons à une évaluation. Je m'engage devant la représentation nationale à donner un descriptif objectif de l'état de la violence tous les six mois. Il sera établi par des experts indépendants qui ont été désignés à cet effet.

M. Philippe Briand. Encore un comité !

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Pour conclure, je dirai que face à un tel sujet il faut éviter les critiques *a priori* car la violence mine nos sociétés occidentales. Des plans ont été mis en œuvre et on a vu avec quel résultat. Attendons de voir ce que celui-ci donnera. Nous ne nous engageons pas *a priori*. Mais nous avons décidé que cette violence n'est pas inéluctable, et nous mettrons dans cet engagement toute l'énergie du Gouvernement.

M. Christian Cabal. Energie positive ou négative ? (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Nous y mettons déjà, mesdames et messieurs de l'opposition, des moyens dix fois supérieurs à ceux que vous aviez bien voulu y consacrer ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Luc Reitzer. Provocation !

MAÎTRES AUXILIAIRES

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau.

Mme Marie-Françoise Clergeau. Monsieur le ministre de l'éducation nationale (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*), conformément aux engagements du Gouvernement, plus de 27 000 maîtres auxiliaires ont d'ores et déjà été réembauchés dans le second degré depuis la dernière rentrée scolaire. Cependant, il semblerait que des inquiétudes et des interrogations persistent quant aux modalités d'intégration dans la fonction publique de ces personnels qui, pour beaucoup d'entre eux, enseignent depuis plusieurs années.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles voies d'accès à la fonction publique sont réservées à ces enseignants et nous confirmer que leur expérience

professionnelle sera prise en compte dans cette intégration. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée, deux principes nous ont guidé pour traiter la situation des maîtres auxiliaires : la générosité et la rigueur.

On a utilisé des maîtres auxiliaires pendant des années sans jamais leur donner de possibilités d'intégration. Le précédent gouvernement prévoyait même d'en rejeter 10 000. (*« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Aussi, pour des raisons de générosité et de simple humanité, mais aussi par rigueur intellectuelle, nous avons décidé de redonner du travail aux 25 000 maîtres auxiliaires, le coût de cette mesure étant pris en charge par le budget de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Cela étant, cette mesure ne saurait en aucun cas être assimilée à un laxisme qui nuirait à la qualité de la fonction publique. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Ces maîtres auxiliaires seront intégrés suivant les procédures de la fonction publique. C'est une question de rigueur. Simplement, il sera prioritairement tenu compte dans les concours de recrutement de leurs compétences pédagogiques, de leur expérience et du travail qu'ils auront accompli, y compris dans des zones difficiles.

Rigueur et justice, tels sont les principes que nous comptons appliquer pour traiter les problèmes qui se posent dans l'éducation nationale et qui n'ont pas été traités précédemment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Patrick Ollier. Réponse peu convaincante !

ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE

M. le président. La parole est à M. Pierre Bourguignon.

M. Pierre Bourguignon. L'allocation compensatrice pour tierce personne est versée par les conseils généraux à toute personne handicapée reconnue par la COTOREP invalide à plus de 80 %. Cette allocation couvre le manque à gagner d'un proche qui réduit ou cesse son activité professionnelle pour aider la personne handicapée dans les actes de la vie courante, ou la dépense occasionnée par l'emploi d'un aide salarié. Seule la COTOREP est compétente pour déterminer le taux d'allocation à verser. Toutefois, les conseils généraux, qui versent l'allocation, sont, bien évidemment, fondés à contrôler l'effectivité de l'aide apportée. Le problème c'est qu'un trop grand nombre d'entre eux, et notamment celui de la Seine-Maritime, monsieur le président (*Sourires*), considèrent que la tierce personne doit être salariée et refusent de verser l'allocation si la personne handicapée ne présente pas de bulletin de salaire ou un justificatif du manque à gagner.

Je souhaite donc que le Gouvernement nous dise quelles mesures il compte prendre afin que tous les conseils généraux, sans exception, respectent la loi en

matière de versement de l'allocation compensatrice pour tierce personne car beaucoup trop de familles modestes souffrent de cette situation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité, pour une réponse courte.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, vous avez bien rappelé les conditions du versement de l'allocation spécifique compensatrice pour tierce personne en faveur des personnes handicapées, telle qu'elle a été mise en place en 1975.

Jusqu'en 1997 elle était d'ailleurs largement versée – pour plus des deux tiers – aux personnes âgées. Aujourd'hui elle ne s'applique plus qu'aux personnes handicapées.

Les conseils généraux avaient demandé une modification qui a donné lieu à la loi de 1994 et au décret de 1995 pour définir les conditions de contrôle de l'effectivité de l'aide. Mais celles-ci n'impliquent pas de demander une feuille de salariat. Or, comme vous l'avez souligné, certains conseils généraux demandent que l'aide soit apportée, à condition que soit présentée cette feuille de salariat qui n'est pas prévue par les textes.

Plusieurs préfets ont déjà déférés des décisions de conseils généraux devant les tribunaux administratifs car les conditions n'étaient pas remplies.

Je rappelle d'ailleurs que, même si cela est difficile pour elles, les personnes handicapées peuvent elles-mêmes engager un recours gracieux ou attaquer une décision au contentieux.

En tout état de cause, saisie de nombreuses difficultés sur l'application de cette loi, j'ai demandé à mes services, il y a maintenant deux mois, de dresser un bilan et de rechercher la possibilité de fixer des conditions plus claires pour l'attribution de cette allocation. Ainsi que l'Association des paralysés de France vient de le montrer dans un Livre blanc, il n'est pas normal, en effet, de profiter de la faiblesse de personnes handicapées pour ne pas appliquer la loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons au groupe du Rassemblement pour la République.

RECONDUITES À LA FRONTIÈRE

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski.

M. Jacques Kossowski. Monsieur le ministre de l'intérieur, lorsque vous aurez « invité » – pour reprendre votre vocabulaire – par une lettre adressée, vous ne savez même pas où puisque vous avez avoué hier qu'il existait de nombreuses fausses adresses – les étrangers clandestins (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste*) non régularisés par vos services à quitter le territoire français....

Plusieurs députés du groupe socialiste. Schuller !

M. Jacques Kossowski. ... quelles modalités de reconduites à la frontière utiliserez-vous ?

Vous avez indiqué que ces étrangers avaient « vocation » à quitter la France. Soyez précis et arrêtez d'employer la langue de bois, monsieur le ministre ! Quand partiront-ils et comment ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations et huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, il n'y a rien de nouveau sous le soleil : l'invitation à quitter le territoire sera envoyée sous forme de lettre par les préfectures. (« *Où ?* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...

M. Thierry Mariani. A quelle adresse ?

M. le ministre de l'intérieur. ... dans un certain délai qui sera tel que le dispositif que nous sommes en train de mettre sur pied en coopération avec le ministère des affaires étrangères puisse fonctionner. Très rapidement, en effet, des permanences d'accueil seront ouvertes dans une demi-douzaine de villes d'Ile-de-France et d'autres régions pour accueillir ces étrangers invités à quitter le territoire. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jacques Kossowski. Vous ne pourrez pas les joindre !

M. Jean Auclair. Des « permanences d'accueil » !

M. le ministre de l'intérieur. Ne vous excitez pas inutilement, vous plaidez une mauvaise cause ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe communiste. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Les aides prévues par l'Office des migrations internationales s'ajoutant au dispositif prévu pour encourager la mise en œuvre de micro-projets dans les pays d'origine, nous pouvons espérer (Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) que les choses se passeront dans des conditions de dignité compatibles...

M. Jean-Michel Ferrand. Et s'ils ne veulent pas partir ?

M. le ministre de l'intérieur. ... avec la politique que nous entendons mener à l'égard de pays dont la plupart appartiennent à l'espace francophone. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Il y va de l'image de la France dans le monde, en particulier dans ces pays vis-à-vis desquels nous avons des responsabilités anciennes, historiques, et des liens particuliers. Nous ne devons pas oublier qu'à certains moments cruels de notre histoire les parents et les grands-parents des intéressés ont répondu présents pour défendre la liberté et participer à la libération de la France. (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il y a donc manière et manière de faire. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Michel Ferrand. Et s'ils ne veulent pas partir ?

M. le ministre de l'intérieur. Il est inutile de vociférer ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Dans un tel domaine on peut définir des règles justes, fermes et dignes. C'est ce que fait le Gouvernement.

M. Jean-Michel Ferrand. Vous ne répondez pas !

M. le ministre de l'intérieur. Je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit à plusieurs reprises !

M. Jean-Michel Ferrand. Vous n'avez pas répondu !

M. le ministre de l'intérieur. Notre discours ne change pas ; il n'a d'ailleurs aucune raison de changer.

M. Jean-Michel Ferrand. Cela ne change pas : il n'y a toujours pas de réponse !

M. le ministre de l'intérieur. Et vos questions ne sont pas de nature à nous déstabiliser ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

SUPERPHÉNIX

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Votre discours ne change pas en effet : nous attendons toujours une réponse, monsieur le ministre, et les Français aussi ! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Votre gouvernement vient de confirmer l'abandon et la fermeture de Superphénix. Encore une fois, votre idéologie d'un autre âge et votre irresponsabilité vont engendrer des suppressions d'emplois qui vont gravement hypothéquer l'avance de la France dans un domaine hautement technologique. D'ailleurs, notre pays n'était pas seul dans ce projet puisque EDF était associée à des Italiens, à des Allemands, à des Britanniques, à des Néerlandais et à des Belges.

Ma question sera très simple et j'espère que nous obtiendrons une réponse très claire.

Mme Martine David. Comme d'habitude !

M. Thierry Mariani. Sachant que le seul coût de l'arrêt du surgénérateur est estimé à 15 milliards de francs, à combien s'élèvera l'indemnisation de nos partenaires européens ? Confirmez-vous l'estimation qui la fixe à plus de 30 milliards de francs ? Les Français attendent une réponse précise, parce que ce dossier risque de nous coûter très cher à cause de vos choix idéologiques. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Conformément à ses engagements, monsieur le député, le Gouvernement a décidé d'arrêter le programme Superphénix (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert) qui s'est avéré trop coûteux pour produire de l'électricité. Ce programme qui avait été conçu dans une période où l'on pouvait avoir des craintes quant au marché du combustible, lesquelles n'ont pas été vérifiées, a déjà nécessité près de 60 milliards de francs de dépenses et d'investissements.

M. Pierre Lellouche. Il fallait l'arrêter en 1981 !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Je précise que l'arrêt de Superphénix n'est pas dû à des considérations portant sur la sûreté de cet équipement. (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Une telle décision nécessite des études très approfondies tant sur les plans technique et financier qu'au regard des conséquences sur les collectivités territoriales concernées, sur les relations que vous avez évoquées, avec nos partenaires dans la société NERSA.

Cette première réponse de ma part, qui pourra être complétée, plus tard, à votre convenance, portera sur trois points.

D'abord, en ce qui concerne EDF, l'arrêt de Superphénix a été depuis longtemps, en grande partie, provisoire. Les conséquences financières pour l'entreprise seront donc minimes. (*« Combien ? » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Pour ce qui est, ensuite, de nos partenaires dans la société Nersa, il s'agit d'étudier et de négocier avec eux les conséquences financières qui devront être tirées de leur participation et de l'arrêt du dispositif au cours des prochains mois. (*« Combien ? » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Il est trop tôt pour donner un chiffre sérieux à la représentation nationale. C'est pourquoi je n'en donnerai pas. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. On décide sans savoir, comme d'habitude !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. S'agissant enfin des conséquences sur l'emploi, le Premier ministre a confié récemment à M. Jean-Pierre Aubert, une mission à mener en concertation permanente avec les collectivités locales, avec les entreprises du programme Superphénix et avec EDF, pour étudier la reconversion du site et les mesures fortes à prendre avec ma collègue, Mme Voynet (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) en matière d'aménagement du territoire. Ainsi pourront être arrêtées toutes les dispositions nécessaires pour que soient assurées les responsabilités tant de l'Etat que de l'ensemble des acteurs de la filière électronucléaire dont je souligne, en terminant, qu'elle n'est en aucune façon remise en cause par la décision d'arrêt de Superphénix. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

LOGEMENT FAMILIAL

M. le président. La parole est à M. André Angot.

M. André Angot. Je constate que, une fois de plus, le Gouvernement n'a pas répondu à la question posée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Michèle Alliot-Marie. Comme d'habitude !

M. André Angot. Alors que notre collègue demandait le coût de la fermeture de Superphénix, M. le secrétaire d'Etat s'est contenté d'énoncer de vagues généralités.

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Votre gouvernement vient de porter un nouveau coup aux familles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Albert Facon. A certaines familles !

M. André Angot. La majorité ne s'intéresse pas aux familles, c'est bien connu !

Après vous être attaqué aux allocations familiales, aux emplois familiaux, à l'allocation pour garde d'enfants à domicile, à la petite épargne, vous vous en prenez maintenant au logement familial (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), à l'accession sociale et populaire à la propriété en changeant les conditions d'accès au prêt à taux zéro.

M. Albert Facon. Périssol !

M. André Angot. Décidément votre action contre les familles relève de la multirécidive ! Vous aviez, avec le prêt à taux zéro, créé par le gouvernement d'Alain Juppé, un instrument efficace pour aider les familles modestes à acheter leur logement. Près de 300 000 prêts ont été distribués depuis octobre 1995. On en voit le résultat dans toutes nos communes. Cet instrument a servi aux familles à revenus modestes : près d'une famille sur deux avait des revenus mensuels inférieurs à 10 000 francs par mois. Il ne s'agit donc pas, que je sache, de familles riches !

Aujourd'hui vous décidez d'amputer le prêt à taux zéro en empêchant les familles déjà propriétaires de changer de logement au moment où elles s'agrandissent. Compte tenu de la révision du barème du prêt, 20 000 familles de moins environ accéderont à la propriété en 1998.

Ma question est simple : pourquoi un tel acharnement sur les familles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, vous avez commencé votre question par une mise en cause de la politique familiale dans le domaine du logement.

M. Jean-Louis Debré. Oui !

M. le secrétaire d'Etat au logement. Je me permets donc d'appeler votre attention sur le fait que le projet de loi de finances pour 1998 renoue avec l'obligation de l'actualisation du barème des aides (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*) et que la somme inscrite à ce titre est en augmentation de 3,5 milliards. Dans le même temps, les crédits de l'allocation de logement temporaire et le fonds de solidarité logement sont de nouveau budgétés pour 450 millions. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce sont donc près de 4 milliards de francs supplémentaires qui pourront bénéficier à 6 150 000 familles, dont la moitié ont des ressources ne dépassant pas le SMIC alors que le pouvoir d'achat de ces aides avait été réduit par l'érosion monétaire puisqu'elles n'avaient augmenté que de 1 % en quatre ans face à une inflation supérieure à 10 %. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le député, les mesures prises par ce gouvernement en faveur des familles s'adressent directement à celles qui en ont le plus besoin. Vous comprenez donc que je ne trouve pas le début de votre question très pertinente.

Vous avez ensuite complété votre question en évoquant l'accession à la propriété.

En la matière, le dispositif mis en place est financé par un prélèvement sur le 1 % logement : 14 milliards en deux ans. Aucune inscription ne figure donc plus dans le budget de l'Etat pour le financement de l'accession à la propriété. Ce système ne sera financé que jusqu'au terme de l'année 1998, mais il subsistera, qu'on le veuille ou non, une dépense d'au moins 3 milliards de francs en 1999. Une mesure de sauvegarde a donc été prise, mais pour des cas très particuliers. Elle ne touchera pas un nombre aussi élevé de familles que vous l'indiquez.

En effet, il a seulement été décidé d'écartier celles qui auront revendu un logement dans les deux ans précédents. Comme le prêt à taux zéro porte sur des sommes allant de 120 000 à 180 000 francs, vous m'accorderez le droit de penser que jamais une vente n'a pu intervenir à un niveau inférieur. Aucune famille ne sera donc pénalisée.

Le logement, je tiens à le répéter, est une priorité du Gouvernement, et l'accession sociale est bien une composante de cette priorité. Je vous invite à suivre la discussion sur les crédits du secrétariat d'Etat, qui commencerà demain, à dix-huit heures, au cours de laquelle je pourrai vous le démontrer. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur divers bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Nous passons au groupe de l'Union pour la démocratie française.

HARKIS

M. le président. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Voilà trente-cinq ans, les harkis payaient très cher leur tribut au service de la France. Installés d'abord dans des camps, ils ont trop longtemps attendu la reconnaissance de la nation, dont la dernière étape s'est traduite par la loi du 11 juin 1994.

Toutefois, depuis quelques mois, une grève de la faim a été déclenchée par les représentants des harkis, première et deuxième génération, et, récemment, malgré la circulaire de Mme Aubry, les négociations ont été rompues. Une manifestation est même prévue le 15 novembre. Il est probable que la mission d'évaluation de la loi de 1994 et les recommandations faites, sans donner de moyens spécifiques, dans la circulaire aient eu un impact moins fort que les actes observés par la communauté ces dernières semaines.

En effet, comment peut-on vouloir renouer le dialogue quand les forces de l'ordre réquisitionnent et interdisent les couvertures et lits de camps aux grévistes de la faim ? Comment justifier l'interdiction d'accès aux camps des grévistes, à tout citoyen, aux familles, aux élus et même aux parlementaires ? Les routiers sont plus faciles d'accès !

Monsieur le Premier ministre, accepterez-vous de recevoir une délégation de harkis grévistes de la faim qui méritent au moins autant d'égards que les sans-papiers que vous avez reçus ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, je dois vous dire très franchement que je ne comprends pas votre question. (*Exclama-*

tions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

Au mois d'août, en effet, six jeunes harkis ont fait une grève de la faim. Bernard Kouchner et moi-même les avons rencontrés à plusieurs reprises. Nous avons trouvé une solution bien réelle non seulement pour eux-mêmes mais également pour leur famille puisque chacun d'eux a aujourd'hui un emploi et nous continuons à les avoir au téléphone. (*Murmures sur les mêmes bancs.*)

Depuis, un nouveau mouvement de protestation a été déclenché par d'autres harkis qui se sont installés sur l'esplanade des Invalides. Je vous indique d'abord que les premiers d'entre eux – vous pouvez les interroger – se sont inquiétés des visites de membres de mouvements politiques qui ne sont pas représentés dans cette assemblée et qui ont essayé de récupérer leur mouvement. Ils nous ont demandé une protection que nous avons mise en place. Elle est évidemment assurée par des policiers mais aussi par des personnels de l'Assistance publique de Paris qui ont assisté les six personnes ayant cessé la grève de la faim et qui sont aux côtés de ceux qui la poursuivent.

Dès les premiers jours de ce mouvement, j'ai donné personnellement des ordres pour que des lits de camp et des couvertures leur soient apportés.

J'ai également désigné un inspecteur général des affaires sociales qui fait actuellement le tour des camps car, mesdames et messieurs les députés, il existe encore des camps dans notre pays dont celui de Fouques d'où venaient les six premiers harkis. Sur place, le préfet vient de prendre des mesures très fortes.

Tous les préfets concernés me tiennent d'ailleurs au courant, jour après jour, des mouvements de protestation qui ont lieu actuellement dans sept villes, avec des grèves de la faim.

A ma connaissance personne ne s'est jamais vu refuser une visite dans un camp de harkis. En revanche, pour ceux qui se sont installés sur l'esplanade des Invalides, nous avons effectivement essayé d'éviter, à leur demande, que certaines personnalités politiques viennent leur rendre visite pour récupérer un mouvement qui est d'une très grande dignité et qui appelle de la part de la France, non pas des critiques comme celles-là, mais, une fois de plus, le témoignage de la reconnaissance que nous leur devons ainsi qu'à l'ensemble de la communauté harkie. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Tel est l'esprit de la circulaire que j'ai envoyée aux préfets dans laquelle je leur demande de faire le point sur l'application de la loi de 1974. C'est la raison pour laquelle j'ai été amenée à changer le délégué aux rapatriés. Le rapport de la Cour des comptes a d'ailleurs montré que les crédits affectés aux rapatriés avaient été divisés par cinq voire six, ces deux dernières années. Telle est la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Actuellement, les préfets recensent tous les fils et petits-fils de harkis qui sont souvent au chômage, sans formation parce qu'ils ont vécu dans des camps pendant longtemps, pour leur trouver des solutions.

Je me suis entretenu ce matin avec un député de l'opposition à propos de la communauté vivant dans sa ville. D'autres, de votre bord aussi, monsieur le député, m'ont contactée ces derniers jours pour que nous montions des programmes en commun. Dès lors, s'il vous plaît, sur ce sujet, ne nous opposons pas, mais essayons de faire ce

que la France aurait dû faire depuis longtemps pour cette communauté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur divers bancs du groupe communiste.*)

ROUTIERS

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut

M. Bernard Perrut. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Au moment même où des négociations importantes ont lieu concernant les transports, je tiens à rappeler, dans le respect même du droit de grève mais solennellement, que l'une des premières responsabilités de l'Etat est de garantir la libre circulation des personnes et des marchandises. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mes chers collègues, nos concitoyens constatent que cette liberté élémentaire est actuellement très compromise. Très inquiets, ils en subissent les conséquences.

M. Jean-Pierre Michel. Vous avez la mémoire courte !

M. Bernard Perrut. Nous sommes, les uns et les autres, alertés depuis dimanche sur une situation qui devient inadmissible : 150 barrages ont été mis en place sur tout le territoire, comme l'ont rappelé encore à treize heures les journaux télévisés.

M. Jean-Pierre Michel. Amnésie !

M. Bernard Perrut. L'approvisionnement en carburant est devenu difficile, voire impossible dans certaines régions ; j'invite certains d'entre vous à venir dans ma ville, Villefranche-sur-Saône. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Un peu de silence !

M. Bernard Perrut. Des enfants n'ont pu se rendre à l'école ni hier ni aujourd'hui. Des usines ne sont plus alimentées et des clients ne sont plus livrés. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Mes chers collègues, on peut redouter des conséquences désastreuses pour les petites entreprises et pour l'emploi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Voulez-vous conclure, s'il vous plaît.

M. Bernard Perrut. Si vous regardez autour de vous, chers collègues, vous savez aussi que l'approvisionnement en produits frais commence à poser des problèmes. Des cantines n'ont pu accueillir des enfants à midi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Mes chers collègues, faites silence pour que M. Perrut pose sa question.

M. Bernard Perrut. Dans le monde rural, chacun sait que dans certains endroits les aliments pour le bétail commencent à manquer. Je pourrais donner encore d'autres exemples.

M. le président. Posez votre question !

M. Bernard Perrut. Plus grave encore, nos partenaires européens s'étonnent – le mot est sans doute faible – de l'incapacité du Gouvernement à faire respecter la liberté de circulation sur le territoire français. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. le président. Maintenant, posez votre question !

M. Bernard Perrut. Je pose ma question, monsieur le président.

Que dirait l'opinion publique, mes chers collègues, si nos agriculteurs et nos entreprises étaient paralysés par une grève similaire dans un pays européen ?

Voici ma question (« *Ah !* » sur les bancs du groupe socialiste) : au-delà des négociations en cours, dont nous ne connaissons pas l'issue mais dont nous attendons un vrai progrès social, avez-vous, monsieur le Premier ministre, l'intention de restaurer sans tarder la liberté de circulation dans notre pays ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, pour une réponse nécessairement courte puisque le groupe UDF a épousé son temps de parole.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, vous posez la question de la liberté de circulation à la lumière de l'expérience puisqu'un conflit similaire a eu lieu l'année dernière et un autre il y a un peu moins de deux ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Nous n'avions ni Gayssot ni la CGT !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement. Il faut maintenant faire en sorte que les négociations aboutissent de telle manière que les raisons mêmes du conflit soient levées. C'est la démarche la plus responsable et la plus raisonnable. D'ailleurs nos partenaires européens, dont vous avez parlé, le savent aussi puisque, en Italie et en Espagne, il y a eu des conflits dans les transports.

Il est bien évident que le Gouvernement assume ses responsabilités essentielles pour garantir la sécurité et les passages aux frontières.

Je vous fais remarquer que nos partenaires européens et la Commission, avec lesquels nous sommes en relation permanente, reconnaissent, premièrement, les efforts d'information qu'a fait le Gouvernement français ; deuxièmement, sa volonté de faire en sorte que ce conflit débouche sur une solution positive ; troisièmement, que le marché unique et la libre circulation – c'est un des points intéressants de la période – supposent l'harmonisation sociale. Je crois profondément que s'il y a libéralisation sans harmonisation sociale, le détonateur des conflits sociaux est à notre porte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Dans cette situation, qu'il s'agisse des agriculteurs, des PME ou des entreprises en général, l'intérêt général doit l'emporter.

L'intérêt général est que ce conflit ne multiplie pas les tensions et les violences.

L'intérêt général, pour les salariés et pour la profession, est qu'une issue positive soit trouvée non seulement pour l'immédiat, mais pour une démarche en profondeur.

L'intérêt général est que nous avancions à l'échelle européenne vers l'harmonisation pour que la liberté de circulation soit facilitée non seulement en cas de crise, mais en période normale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons au groupe communiste qui dispose de cinq minutes.

CHIMIE

M. le président. La parole est à M. André Gerin.

M. André Gerin. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, ma question porte sur l'avenir de la chimie en France.

Des milliers d'emplois, des productions sont menacés. Plusieurs dizaines de communes et de départements sont concernés.

Rhône-Poulenc vient d'engager un processus d'abandon progressif de tout ce qui fait la chimie française au risque de fragiliser la pharmacie et le secteur agro-alimentaire. Je considère que c'est un mauvais coup contre la France et contre l'Europe.

A l'exemple du président du CNPF, certains grands groupes industriels se livrent à un véritable jeu de Monopoly contre le travail, contre l'entreprise et contre la France.

Aujourd'hui, avec le Gouvernement, nous avons engagé une action économique et sociale pour que l'argent aille au travail, à l'investissement, à l'emploi en pariant sur le développement des PME et des PMI.

Nous ne pouvons pas accepter des suppressions d'emplois, des arrêts de production sans raisons économiques et industrielles, au seul profit des lobbies financiers.

Je poserai trois questions au Gouvernement, à propos de la chimie en particulier et de l'industrie en général.

Il faut mettre au cœur du débat national l'ambition moderne et industrielle de la France et de l'Europe.

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas une question !

M. André Gerin. Si ! C'est une question qui pourrait être traitée lors d'un débat sur l'industrie française.

Le Gouvernement pourrait prendre l'initiative, en direction des ingénieurs, cadres, techniciens, des dirigeants des PME et PMI, des organisations professionnelles et syndicales, d'ouvrir, dans ces grands secteurs industriels, un grand chantier national sur le développement de nos piliers industriels pour le rayonnement de la France et de l'Europe.

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est toujours pas une question !

M. André Gerin. Le Gouvernement devrait mettre en place aujourd'hui des droits et des pouvoirs nouveaux sur les choix industriels et stratégiques de ces groupes pour défendre les métiers, les savoir-faire et les productions.

Après le plan emplois-jeunes, après les trente-cinq heures, après les 350 000 emplois dans le privé que nous allons engager (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), les députés communistes et la majorité plurielle (*« Ah ! » sur les mêmes bancs*) veulent que la France travaille (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) pour que la France travaille plus (*« Oui ! » sur les mêmes bancs*). C'est pourquoi nous combattons l'argent facile, l'argent fainéant et l'argent qui spécule ! (*Exclamations sur les mêmes bancs*.)

M. le président. Voulez-vous conclure, mon cher collègue !

M. André Gerin. Je conclus.

Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est un engagement qui paraît important aujourd'hui dans la bataille industrielle de la France, parce que nous sommes pour la France du courage et de la solidarité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*.)

M. le président. Je tiens à préciser que l'on n'est jamais compromis par des applaudissements ! (*Sourires*.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, je vous remercie de votre question, (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), car elle me permet de souligner que l'industrie française, compétitive, ouverte sur le monde, internationalisé (*« Ouais ! » sur les mêmes bancs*) qui inclut la recherche et la technologie dans sa démarche (*« Ouais ! » sur les mêmes bancs*) est une grande ambition nationale (*« Ouais ! » sur les mêmes bancs*.)

En ce qui concerne Rhône-Poulenc, vous avez raison de vous interroger sur l'évolution de cette entreprise, septième mondiale dans le secteur de la chimie, qui, avec ses 75 000 salariés présents dans 160 pays, réalise un chiffre d'affaires de 86 milliards de francs.

Son avenir importe beaucoup à la majorité et au Gouvernement (*« Et à nous aussi » sur les mêmes bancs*) et ne doit pas être l'occasion de plaisanter sur cette remarquable entreprise ! (*« Ouais ! » sur les mêmes bancs*.)

Elle a entamé une stratégie de recentrage sur la pharmacie et les sciences de la vie, que la direction de cette entreprise considère comme son principal créneau d'avenir ; je crois qu'elle n'a pas tort.

Elle doit, dans cet esprit, regrouper sa chimie de spécialité au sein d'une filiale dans laquelle Rhône-Poulenc restera majoritaire et qui sera introduite en Bourse. (*« Ah ! » sur les mêmes bancs*.)

Cette stratégie nous paraît juste dans la mesure où le groupe n'a, en effet, pas les moyens d'être leader dans tous les domaines où il est présent aujourd'hui. Il doit, conformément à une ligne juste, rassembler tous ses efforts sur les créneaux où il peut être vraiment le premier mondial.

En ce qui concerne l'évolution plus précise des établissements de Rhône-Poulenc, je vous propose, d'une part, de mener avec la commission de la production et des échanges un examen très attentif de la situation et, d'autre part, en liaison avec les organisations syndicales représentatives, les collectivités locales concernées et les élus d'examiner avec l'entreprise toutes les conséquences des décisions qu'elle est conduite à prendre pour se spécialiser, pour se renforcer et pour gagner la bataille mondiale.

Je me tiens à votre disposition pour vous recevoir et pour en discuter de manière très approfondie. Il faut tout faire en effet pour que la chimie française demeure dans les cinq premières du monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert*.)

M. le président. Nous en venons au groupe Radical, Citoyen et Vert.

CES À L'HÔPITAL

M. le président. La parole est à M. Michel Crépeau.

M. Michel Crépeau. Ma question s'adresse à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Très actuelle, très concrète, elle concerne les hôpitaux, notamment les hôpitaux publics auxquels les Français sont profondément attachés. Il y a deux choses sur lesquelles les Français ne plaisent pas : l'éducation nationale et la santé.

Par suite de restrictions budgétaires successives, les directeurs d'hôpitaux, n'ayant pas d'autre issue, ont embauché des CES pour 2 000 francs par mois, la moitié du SMIC, sans aucune formation professionnelle.

On a commencé par les utiliser pour faire n'importe quoi. Puis, petit à petit, par une dérive, hélas ! naturelle, on les a mis au pied du lit des malades pour remplacer des aides-soignants. Des aides-soignants, on a fait des infirmiers et des infirmières. (*« Ouais ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Des infirmiers et des infirmières, on a fait des surveillants. (*« Ouais ! » sur les mêmes bancs.*) Je me demande si on ne va pas faire des surveillants des chirurgiens ! (*« Ouais ! » sur les mêmes bancs.*)

Mes chers collègues, madame le ministre, j'appelle cela la dégradation intolérable du service public. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

Madame le ministre, le groupe RCV a voté à l'unanimité le budget de la santé. Le groupe RCV a voté à l'unanimité la loi de financement de la sécurité sociale.

M. Jean-Pierre Brard. Veut-il dire que cela mérite une récompense ?

M. Michel Crépeau. Cela prouve qu'il peut avoir, de temps en temps, une petite utilité !

Je vous demande très fermement (*« Ouais ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) et très sérieusement (*« Ouais ! » sur les mêmes bancs.*) : que voulez-vous faire (*« Rien ! » sur les mêmes bancs.*) pour transformer les CES en emplois consolidés afin de leur donner une formation professionnelle et de préparer leur intégration dans la fonction publique hospitalière ? (*« Voilà ! » sur les mêmes bancs.*) Si vous ne faites pas cela, vous aurez le bazar dans les hôpitaux dans les mois qui viennent ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur divers bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que nous sommes à l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, il y a aujourd'hui 60 000 contrats emploi-solidarité dans les hôpitaux.

Je partage en partie votre sentiment. Nous savons que, dans les hôpitaux, comme ailleurs, il y a eu un dévoiement des contrats emploi-solidarité. Ces contrats, qui auraient dû servir de sas entre la période de chômage et la période d'emploi pour remettre le pied à l'étrier à des hommes et des femmes souvent cassés par le chômage, ont bel et bien été – tous les élus ici le savent car, malheureusement, nous l'avons tous fait dans nos mairies, dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les établissements publics – utilisés pour remplacer ou accompagner des agents publics qui auraient dû être embauchés sous statut.

Je l'ai dit en prenant mes fonctions et le Premier ministre l'a confirmé dans le budget du ministère de l'emploi, nous voulons recadrer ces contrats emploi-solidarité en direction des publics en difficulté, de ceux qui ont besoin d'un sas entre la période de chômage et la période d'emploi.

Dans les hôpitaux – la direction des hôpitaux a déjà donné des consignes en ce sens – comme ailleurs, il va falloir recadrer ces 60 000 CES pour les personnes en difficulté.

Monsieur Crépeau, vous l'avez dit avec votre fougue habituelle, certains CES ont sans doute été utilisés non pas, comme ce devait être le cas, pour accueillir, pour accompagner les malades, mais peut-être pour donner un petit coup de main complémentaire aux agents hospitaliers ; ce qui n'est pas normal.

Nous avons une double solution.

Premièrement, le budget des hôpitaux augmentera de 2,2 % cette année, ce qui devrait permettre au personnel hospitalier non médical de refonctionner correctement.

M. Alain Calmat. Très bien !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Deuxièmement, dans le budget du ministère de l'emploi, le nombre de contrats emploi consolidés passe de 20 000 à 30 000. Dans nombreux hôpitaux, d'ores et déjà : 2 000 CES sont transformés en CEC chaque année.

J'ajoute que 9 % environ des CES deviennent agents hospitaliers après avoir été formés.

Nous devons recadrer les CES. Nous devons, en tout état de cause, faire en sorte qu'ils ne remplissent pas des emplois d'agents titulaires. Je suis convaincu que les 2,2 % du budget hospitalier et les mesures que nous allons prendre permettront de retrouver la vraie fonction des CES : aider ceux de nos concitoyens les plus en difficulté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

LOUPS DU MERCANTOUR

M. le président. La parole est à M. André Aschieri.

M. André Aschieri. Ma question s'adresse au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et traite d'un problème qui, pour l'instant, ne concerne que trois départements mais pourrait bientôt concerner toute la France, celui que pose le loup du Mercantour. (*« Hou ! Hou ! Sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) Vous avez tort de le prendre en souriant, mes chers collègues, car le problème est peut-être plus grave que vous ne le pensez !

M. François Bayrou. Très juste !

M. André Aschieri. Voici quelques chiffres et quelques dates.

En 1930, le loup a disparu, éradiqué par l'homme qui est son seul prédateur. En 1990, la France signe la convention de Berne, sans s'occuper de cet animal puisqu'il n'y en a plus. Le 5 novembre 1992 – c'est aujourd'hui le cinquième anniversaire – le loup entre en France dans les Alpes-Maritimes, ou loup qui vient des Abruzzes. En 1993, 36 moutons sont tués. En 1997, 30 loups sont dénombrés, 2 000 brebis tuées. Les bergers sont désespérés.

M. Patrick Ollier. Il a raison, c'est un vrai problème !

M. André Aschieri. Chaque année, le nombre des loups est multiplié par deux de même que celui des brebis tuées, en une progression géométrique. Depuis lors, trois départements sont touchés.

Nous pensons sincèrement que le haut pays niçois, et bientôt d'autres hauts pays, qui vivent quasi exclusivement du pastoralisme, ont besoin qu'on s'occupe de ce problème. Les moutons y représentent en effet une richesse importante, qu'il ne faut pas négliger.

Ceux qui veulent l'éradication des moutons comme ceux qui veulent l'éradication des loups ont également tort. Une cohabitation est certainement possible. Pour cela, il faut réunir une conférence au niveau national pour décider si la convention de Berne doit être modifiée ou appliquée.

Dans tous les cas, une régulation s'impose ; elle nous paraît indispensable. Certains pays se sont divisés en secteurs, les uns où on laisse le loup en liberté pour répondre à la nécessaire biodiversité, les autres où le pastoralisme est préservé.

Je me permettrai en terminant une petite remarque personnelle : quand j'entends les hurlements dans cet hémicycle cet après-midi, j'ai l'impression que tous les loups ne sont pas dans le Mercantour ! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Etant bien entendu que chacun, lorsqu'il pose une question, devient un agneau... (*Sourires.*)

La parole est à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, vous l'avez rappelé, le loup est une espèce protégée, et par la Convention de Berne et par la législation française.

M. Bernard Accoyer. Et les moutons ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il aurait peut-être fallu ajouter – mais c'était sous-entendu dans votre exposé – que personne n'a réintroduit le loup en France. Il s'est réinstallé de façon naturelle, à ce jour, dans quelques départements français ; il pourrait bien, demain, parce qu'il se déplace librement, être présent dans d'autres endroits de l'Arc alpin. C'est donc un souci que nous avons à prendre en compte.

M. Jean-Louis Debré. La liberté de circulation pour les loups !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Les difficultés objectives des éleveurs – 2 000 brebis tuées en plusieurs années – sont évidemment à examiner à la lumière de deux phénomènes.

Le premier est l'image ancestrale que subit le loup en France, où il a été régulièrement pourchassé et éliminé, alors que, dans d'autres pays européens, il est non seulement toléré mais protégé depuis longtemps. C'est le cas en Italie et en Espagne.

M. Jean-Louis Debré. Régularisons les loups !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le deuxième, la désertification des régions dans lesquelles le pastoralisme reste une des rares activités susceptibles d'occuper et d'entretenir l'espace. L'isolement des éleveurs agrave leur sentiment d'impuissance face au loup.

Pour permettre la coexistence entre les activités pastorales et la présence du loup, nous devons associer la prévention des attaques de loup et la protection des trou-

peaux, grâce à des clôtures mobiles, au gardiennage et aux chiens de berger... (*Brouhaha sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Les loups ne sont décidément pas là où on le pense !

... associer la prévention, disais-je, à la régulation des populations de loups. J'ai bien dit « régulation » et non éradication. Il s'agirait d'une maîtrise dynamique des populations et non d'une élimination. Pour cela, une concertation de qualité me paraît nécessaire. (*Brouhaha et rires sur les mêmes bancs.*)

Je doute qu'elle soit possible dans cet hémicycle !

C'est pourquoi je recevrai demain, ainsi que Louis Le Pensec (*« Le Loup ? » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*), une délégation des éleveurs et, dans quelques jours, à leur demande, une délégation des élus de l'Arc alpin préoccupés par ce problème, élus auxquels j'ai déjà indiqué mon accord pour la mise en place d'un groupe de travail (*« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) qui associerait l'ensemble des personnes concernées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinq est reprise à seize heures quinze, sous la présidence de M. Michel Péricard.*)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1998 (deuxième partie)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230, 305).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères concernant les affaires étrangères.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Michel Vauzelle.

M. Michel Vauzelle. Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, on prétend souvent, et sottement – et depuis longtemps –, que les Français ne s'intéresseraient pas à la politique étrangère. C'est une grossière erreur. Nos compatriotes, tout au contraire, ont besoin de bien comprendre quelle est la relation de la France au monde pour bien comprendre quelle est leur propre relation à la France.

Il est vrai que, dans cette période de notre histoire, ils ne peuvent pas ne pas faire un rapprochement entre un prétendu déclin du rôle de la France, qui est cependant bien contestable et que nous contestons, et la construction européenne présentée bien à tort par certains comme une des causes de cette décadence. Les résultats du référendum sur le traité de Maastricht ont été de ce point de vue éloquents, en particulier dans une région comme la mienne où le « non » l'a emporté.

A force d'opposer de manière irresponsable les partisans de l'Europe, qui seraient intelligents et généreux, aux partisans de la fidélité à la patrie, qui seraient stupides et arriérés, on a pris dans certains cas le risque d'abandonner à l'extrême droite – ce qui est tout de même un comble ! – les couleurs de la République.

Quel rapport ont ces réflexions avec le débat de ce jour ? Il est évident, me semble-t-il. Plus la France sera contrainte de prendre toute sa part dans la construction européenne, plus elle devra consacrer de ses forces à défendre et à illustrer l'identité nationale que lui a forgée l'histoire et que le monde continue à attendre d'elle.

De ce point de vue, comme l'ont souligné les rapporteurs, les moyens mis à votre disposition, monsieur le ministre, sont insuffisants.

Si l'on veut renforcer l'influence de la France, dans le temps même où la construction européenne peut donner l'impression de la dissoudre, il faut que les moyens de notre action extérieure soient à la mesure, non pas d'une puissance moyenne, mais d'une grande puissance économique, sociale, culturelle et surtout morale, dont le rôle au service de la liberté et des droits de l'homme ne doit pas être terminé.

Pour répondre à cette vocation et à l'attente de notre peuple, la France doit s'appuyer sur des espaces de solidarité très divers tels que l'Union européenne, l'Alliance atlantique ou la francophonie. Cela va de soi.

Il n'en est pas de même d'un espace qui semble ne susciter que scepticisme et parfois même mépris : le monde méditerranéen.

La Méditerranée n'est pas une frontière à laquelle l'Europe pourrait se permettre de tourner le dos, vers laquelle elle devrait braquer ses canons. Ce n'est pas non plus un terrain parmi d'autres à traiter par une simple assistance du Nord pour le Sud.

M. Jean-Louis Bianco. Très bien !

M. Michel Vauzelle. Je vous remercie, monsieur Bianco.

La Méditerranée est une communauté, liée par une histoire et un fonds culturel commun et par des échanges de populations lourds de signification politique et humaine. Elle est et restera dans l'avenir, il ne faut pas se le cacher, compte tenu des évolutions démographiques, un bassin d'emploi de fait.

C'est pourquoi l'Union européenne ne sera solide que si elle se comporte comme partie de l'ensemble euroméditerranéen dont dépendent sa sécurité, son développement et sa fidélité à ses valeurs.

C'est une attitude trop fréquente chez nous – ce n'est pas la vôtre, monsieur le ministre – de considérer la Méditerranée comme la banlieue de l'Europe et peut-être aussi de notre politique étrangère.

On ne saurait admettre en politique étrangère un étage noble, comme disent les Italiens, où seraient négociés les flux de l'argent et du commerce, à Washington, à Bonn ou à Londres, et puis une politique de deuxième classe pour le Sud.

Pas davantage on ne peut accepter de considérer qu'il n'y a pas de politique possible là où règne la fureur des combats ou du terrorisme.

C'est tout au contraire dans ces cas précisément que la politique prend son sens et trouve sa noblesse. Là où il y a injustice, là où on souffre, là doit se manifester la France. C'est d'ailleurs ce que votre discours souligne avec courage et sans langue de bois, notamment lorsqu'il s'est agi récemment du Proche-Orient ou de l'Algérie.

Que nous ne puissions pas ouvrir partout des consulats et des écoles, qui ne le comprend ? Mais que la France ne puisse pas, par exemple, être plus et mieux présente sur les écrans de télévision de par le monde, qui peut l'admettre, alors que nous le réclamons chaque année depuis si longtemps ?

Si, en cette année de dissolution de l'Assemblée, il faut être compréhensif, il faudra de toute évidence être plus exigeant l'an prochain.

Pardon de vous répéter ce que je vous ai déjà dit en commission : je suis, certes, un ferme partisan de la construction européenne, mais je ne souhaite pas que vous soyez le dernier ministre des affaires étrangères de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe depuis près d'un demi-siècle, a pu, grâce à l'engagement personnel de Jacques Chirac, Président de la République française, accueillir pour la première fois les 10 et 11 octobre derniers le deuxième sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, organisation d'ailleurs à peine évoquée dans les différents rapports.

Il a fallu beaucoup d'audace et de confiance pour lancer cette idée. Les quarante Etats membres ont répondu massivement à cette invitation, puisque les chefs d'Etat et de gouvernement de presque tous les pays du continent européen étaient présents à Strasbourg.

La plupart des discours ont mis l'accent sur la place des droits de l'homme dans la société, mais ont également reconnu que le Conseil de l'Europe avait largement œuvré en faveur de la stabilité européenne, de la démocratie et du progrès social.

Ce sommet a donc sans nul doute renforcé le rôle du Conseil de l'Europe comme vecteur essentiel de l'ancrage de la démocratie et comme gardien et promoteur de la dignité humaine sur le continent européen et même au-delà. Sa place dans le concert des organisations européennes en a été consolidée.

D'ailleurs, lors de ce sommet, Jacques Chirac a invité les quarante chefs d'Etat et de gouvernement à s'associer au mouvement international en faveur de l'interdiction

totale des mines antipersonnel et à signer le traité à Ottawa, ralliant à sa démarche le Président Eltsine, hostile tout d'abord à cette action.

Les participants ont également souligné avec détermination la nécessité d'exploiter la dimension politique du Conseil de l'Europe.

A cet égard, j'aimerais souligner que la grande force de cette institution réside dans son autorité à créer le droit en matière de droits de l'homme et de démocratie. L'instauration de la nouvelle cour permanente marquera à cet égard, sans conteste, une nouvelle étape, fort importante, non seulement dans la vie de l'organisation elle-même, mais également dans celle des citoyens de tous nos Etats. Ceux-ci pourront, en effet, la saisir directement.

Ce deuxième sommet a par ailleurs, à la demande du Président de la République française, mis l'accent sur la nécessité d'approfondir la dimension sociale de la construction européenne. Il en va de la cohésion sociale de l'Europe. Lors du sommet, un certain nombre d'Etats ont adhéré à la charte sociale rénovée qui consacre les droits sociaux fondamentaux. Un grand travail de promotion de cet instrument juridique reste à faire afin qu'il puisse être réellement mis en œuvre. Il en va de même du fonds de développement social dans le domaine financier.

Les travaux de ce deuxième sommet ont abouti à l'adoption d'une déclaration finale et d'un plan d'action visant à renforcer la stabilité démocratique dans les Etats membres et définissant les domaines où des mesures concrètes sont possibles.

Il s'agit là d'un programme ambitieux dont certains résultats sont déjà attendus pour le cinquantième anniversaire du Conseil de l'Europe en 1999.

Si certaines tâches figurant dans ce plan d'action n'impliquent pas de grandes dépenses, d'autres ne peuvent être menées à bien sans que deux conditions au moins soient réunies.

Premièrement, le Conseil de l'Europe doit disposer de moyens financiers adéquats. Je saisir cette occasion pour rappeler qu'il dispose d'un budget atteignant à peine un milliard de francs par an.

En tant que président de la commission du budget de l'Assemblée parlementaire, je ne doute pas que le Gouvernement du pays hôte du Conseil de l'Europe, après avoir réaffirmé à Strasbourg, par la voix de Jacques Chirac et du Premier ministre, Lionel Jospin, son attachement à la réussite du plan d'action, est prêt à donner l'exemple et à le soutenir en lui accordant les ressources nécessaires pour mener à bien sa nouvelle mission.

Deuxièmement, il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour élargir auprès des parlements nationaux l'audience des travaux de l'Assemblée parlementaire.

Le constat dressé par le député italien Francesco Enrico Speroni dans le rapport qu'il a présenté lors de la session d'automne de l'Assemblée parlementaire est à cet égard relativement alarmiste. Il constate en effet que le suivi des textes adoptés par l'Assemblée parlementaire est loin d'être satisfaisant. Il en identifie les raisons et propose également un certain nombre de solutions.

Les efforts qu'il convient de réaliser au niveau national, pour être aussi fructueux que possible, doivent également s'inscrire dans une coopération de fait entre les parlements nationaux. Le cadre que constitue l'Assemblée parlementaire est pour cela le plus adapté. La nécessité d'une telle coopération politique se fait d'autant plus sentir aujourd'hui que le Conseil de l'Europe réunit la quasi-totalité des pays de notre continent.

De plus, l'amélioration de la coopération avec les parlements nationaux, si elle est indispensable pour que des résultats tangibles puissent être atteints, leur permettra également de reconquérir, sous une forme peut-être différente, des prérogatives qu'ils auraient perdu du fait de l'intégration des Etats au sein des organisations européennes.

Tels sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques points concernant les relations avec le Conseil de l'Europe sur lesquels j'ai souhaité attirer tout particulièrement votre attention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. René Mangin.

M. René Mangin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une nouvelle phase de négociations entre Israël et la partie palestinienne doit bientôt s'ouvrir à New York. Ce nouveau rendez-vous sera l'occasion pour la France et ses partenaires européens d'encourager à nouveau le processus de paix, mais cet engagement pour la paix ne va pas sans l'affirmation d'un certain nombre de principes, des principes que la représentation nationale est mandatée pour définir.

La France a jusqu'à présent œuvré pour la reconnaissance des droits politiques du peuple palestinien, lesquels impliquent en particulier un territoire clairement délimité sur lequel il puisse exercer sa souveraineté.

En soutenant cette juste revendication, la France a été et demeure fidèle à son message universel de liberté. C'est dans cet esprit que François Mitterrand a encouragé la signature des accords d'Oslo. Pour la première fois de sa courte histoire, Israël y reconnaissait la légitimité d'une entité palestinienne et acceptait d'ouvrir une perspective à moyen terme : la création négociée d'un Etat palestinien.

Nous tenons à saluer ici les acteurs de cette décision historique : Yitzhak Rabin, l'Israélien, et Yasser Arafat, le Palestinien.

Mais que reste-t-il aujourd'hui de cette promesse de paix durable ? Le gouvernement israélien a-t-il respecté la parole donnée ? Au risque de paraître durs, nous sommes obligés de constater que les droits politiques alors reconnus aux Palestiniens leur sont dans la pratique arrachés. La promesse d'un Etat est en effet officiellement abandonnée au profit d'un retour aux vieux projets de « cantonisation » chers au général Ariel Sharon.

« Cantonisation » ! De quoi s'agit-il, mes chers collègues ? Il s'agit de l'aménagement d'enclaves arabes dans un territoire israélien de fait, sinon de droit. Les éléments essentiels de la souveraineté leur sont retirés, à savoir la politique étrangère et la maîtrise de la sécurité. C'est, si je ne me trompe pas, l'application d'un modèle en vigueur il y a peu sous d'autres latitudes...

Très concrètement, le gouvernement israélien entreprend de mettre en place un nouveau plan de partage. D'une part, il implante des blocs de colonies juives le long des routes de contournement, parcellisant ainsi le territoire palestinien. D'autre part, il pratique une stratégie d'éviction des Palestiniens hors des zones qu'il revendique.

Les moyens sont principalement économiques : étranglement de Jérusalem-Est, pompage des eaux profondes aux dépens des cultures, réduction drastique de l'immigration de travail vers Israël. Toutes ces mesures ont pour effet de rendre la vie quotidienne intolérable aux habitants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Si nous n'y prenons garde, si la communauté internationale n'exerce pas de pression, ces pratiques de division et d'encerclement risquent de conduire le Proche-Orient au seuil d'une explosion majeure.

Un homme sans droit politique sous domination étrangère est, en effet, avili, mais un homme dont les droits politiques ont été reconnus pour lui être aussitôt arrachés est doublement avili. Il y aura toujours des hommes pour exprimer leur colère et remettre définitivement en cause le fragile équilibre de la paix.

La liberté pour le peuple palestinien demeure la meilleure garantie pour la sécurité d'Israël. N'oublions pas que les accords d'Oslo partaient implicitement de ce constat : un Etat palestinien homogène et maître de sa sécurité, loin d'être une menace pour Israël, est au contraire la condition d'une paix durable.

N'y a-t-il pas alors quelque hypocrisie à dénoncer le laxisme de M. Arafat tout en fragilisant sa position vis-à-vis des Palestiniens et en lui refusant les moyens nécessaires à l'exercice de son autorité ?

Tout se tient : sans liberté politique, pas de moralité publique, pas de prospérité économique et, par conséquent, pas de paix durable.

Face à ce qu'il faut bien appeler un déni de justice, la France a su hausser le ton et dénoncer avec d'autres l'impassé où le processus de paix est engagé depuis maintenant près de quatre ans. Elle a su notamment exiger des Etats-Unis qu'ils s'impliquent davantage pour faire respecter les accords d'Oslo et faire cesser les provocations. Mais attention ! Gardons à l'esprit que la France n'est à la hauteur de sa mission que lorsqu'elle accepte de prendre parti. Il est temps de proposer au nom de l'intérêt général des solutions de long terme. Les invitations au dialogue et à la modération, dont se contente notre partenaire américain, ne suffisent plus.

L'histoire montre à cet égard que si les négociations ne prennent pas en considération l'émotion des peuples et leurs légitimes revendications, elles se transforment rapidement en d'inutiles pare-feu qui n'empêchent pas l'incendie final. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, messdames et messieurs les députés, j'ai écouté depuis ce matin avec beaucoup d'intérêt les interventions des rapporteurs du budget des affaires étrangères puis les orateurs des différents groupes. Je remercie tous ceux qui se sont exprimés pour la qualité de leurs analyses et le travail approfondi qu'ils ont accompli. C'est pour moi très utile d'entendre s'exprimer sur ces sujets les différentes sensibilités qui composent votre assemblée. Plusieurs observations, y compris certains regrets sur l'insuffisance de moyens, m'ont paru justifiées. Je constate une large et prometteuse convergence de vues entre le Gouvernement et l'Assemblée sur ce que doit être notre outil diplomatique et sur les moyens que le budget de l'Etat doit ou devrait lui réservé.

Je vais maintenant m'efforcer de répondre aux principales remarques qui m'ont été faites, en commençant, pour situer le cadre de notre action, par rappeler ce qu'est le monde d'aujourd'hui, d'où je déduirai ce que doit être notre diplomatie et le budget sur lequel elle doit pouvoir s'appuyer.

Nous vivons désormais dans un monde composé de 185 Etats, monde non plus bipolaire depuis 1991 mais global, où ces Etats, plus interdépendants que jamais, négocient, s'accordent, se regroupent ou se concurrencent en permanence dans des combinaisons plus ou moins stables. Dans ce monde, une seule puissance, les Etats-Unis, dispose de l'ensemble des attributs de la superpuissance : prédominance économique, monétaire, militaire, industrielle, technologique, culturelle et médiatique. C'est un fait perceptible dans le monde entier. Par ailleurs, les très grandes entreprises, les marchés et, au sein de ceux-ci, les fonds de pensions, les lobbies, les médias, les organisations non gouvernementales jouent un rôle international croissant, ce qui est malheureusement le cas aussi de toutes les forces qui vivent du crime organisé et se jouent des frontières.

Comment se situe notre pays dans ce nouveau contexte, à la fois plus compétitif et plus coopératif, comme l'a dit ce matin M. Bianco, ce qui entraîne dans les deux cas des contraintes nouvelles pour notre diplomatie ?

Nous ne sommes ni la superpuissance du moment – il n'y en a qu'une et je l'ai citée – ni une « puissance moyenne », terme impropre qu'il faudrait bannir de notre langage car nous ne sommes pas à l'évidence le quarante-vingt-treizième pays du monde, ni même une puissance quelconque parmi les quelque vingt à trente puissances qui comptent d'une façon ou d'une autre.

La réalité est que nous faisons partie des quelque six à sept « puissances d'influence mondiale », et cela grâce au prestige hérité de notre histoire, à notre siège de membre permanent au Conseil de sécurité, à notre appartenance au G 8, à notre force de dissuasion, à nos capacités militaires d'intervention hors de notre territoire, à notre économie très ouverte et très compétitive sur le marché mondial, à nos technologies avancées, à la francophonie aussi. Dans ce monde très concurrentiel où il n'y a plus de statut diplomatique protégé, ce n'est pas rien de disposer de tous ces atouts dès lors que nous savons les employer.

Mais, précisément, comment défendre dans ce monde-là nos intérêts et nos valeurs, promouvoir nos projets et nos conceptions sur l'ensemble des problèmes, des crises ou des conflits qui ont été cités par les uns et par les autres depuis ce matin, tout cela formant un tout ?

J'insisterai sur cinq impératifs.

Il faut d'abord avoir une capacité accrue à parler et à dialoguer avec tous les acteurs de jeu international pour constituer des majorités adéquates au cas par cas, car il n'y en a aucun, ni au Nord, ni au Sud, qui ne soit appelé à un moment ou à un autre à prendre part à une décision importante pour nous. Nous ne devons négliger aucun de ces acteurs. Cela impose de nouer d'innombrables relations bilatérales mais aussi de consacrer plus de temps et d'attention à toutes les organisations et enceintes internationales pour affirmer en leur sein notre capacité à nous faire entendre et à faire prévaloir nos vues.

Il faut ensuite avoir vis-à-vis des Etats-Unis – la superpuissance dont je parlais – une attitude claire que je résumerai comme suit : nous sommes leurs amis et leurs alliés – cela ne fait pas de doute –, mais nous refusons de nous aligner sur eux. Nous devons être capables aussi bien d'exprimer notre accord que notre désaccord avec eux, selon les cas, mais toujours avec amitié, franchise et dans le cadre d'un dialogue véritable et constant.

Un dialogue intense doit être également conduit avec les autres principales puissances du monde, qu'il s'agisse des grands acteurs du monde multipolaire dont nous soutenons l'émergence – Russie, Chine, Japon, Inde, pays du Mercosur – ou qu'il s'agisse de tous nos autres partenaires, que ce soit au sein du Conseil de sécurité, du Sommet des 8 ou de l'Union européenne, que ce soit au sein des sommets franco-africains, de ceux de la francophonie ou de la Méditerranée, que ce soit au sein du Conseil de l'Europe ou de l'OSCE, bref au sein de l'ensemble des cercles organisés dans lesquels nous exerçons notre influence.

De l'Union européenne, dont nous voulons faire l'un des futurs pôles de ce monde en gestation, je dirai seulement que nous œuvrons de façon à exercer l'influence française la plus forte possible dans l'Europe la plus puissante possible. Car l'Europe dont nous avons besoin pour réussir le changement, comme l'a souligné ce matin M. Hue, est pour nous le lieu où se reconstitue la souveraineté aujourd'hui malmenée et où pourra se déployer demain, si nous le voulons, si nous sommes suffisamment tenaces et persévérand, le volontarisme politique qui est notre ligne.

Cela implique notamment de veiller, à chaque nouvelle étape de l'évolution de l'Europe, à ce que les facteurs de renforcement l'emportent sur les facteurs de dilution et à ce que l'Europe de la croissance et de l'emploi vienne bientôt compléter celle de la monnaie unique, qui déjà changera le rapport de forces dans le monde. Ce sera notre souci dans la période à venir. Pierre Moscovici sera présent tout à l'heure pour répondre avec moi aux questions que vous pourrez poser sur ce sujet.

Enfin, ce monde impose une méthode adaptée. Dans ce monde, plus rien n'y est acquis ni ne se défend par la proclamation ou l'incantation. Tout s'y conquiert par la volonté, la ténacité, la négociation, le compromis constructif, et ce dans les domaines de plus en plus divers qu'englobe la diplomatie d'aujourd'hui : la politique, bien sûr, mais aussi le commerce, la culture, les technologies, l'espace et l'environnement, pour ne citer que ceux-là.

Pour conduire cette diplomatie nécessairement diversifiée, rapide, mobile, à la fois réactive et prévoyante, il nous faut renforcer la capacité de coordination du ministère des affaires étrangères, ce qui impose de le moderniser, tout en préservant les outils de notre diplomatie culturelle.

Je n'ai pas de plan de réforme préconçu, mais je suis habité par la volonté d'agir de façon persévérand dans plusieurs domaines.

D'abord, il faut renforcer la capacité de coordination des affaires étrangères. Je souligne que j'associe le ministère des affaires européennes et le secrétariat d'Etat à la coopération à cette action.

L'administration des affaires étrangères est la seule qui soit en mesure de rassembler et de synthétiser à tout instant l'ensemble des données venues de son réseau planétaire, données dont notre pays a besoin pour éclairer ses choix, lesquels doivent de plus en plus s'insérer dans un contexte plus large.

Je souhaite valoriser cette capacité de collecte et d'analyse, servie par un personnel dont plusieurs d'entre vous ont salué ce matin la compétence, la qualité et le dévouement.

Plus les diverses administrations développent leurs propres relations internationales, plus une coordination me paraît nécessaire afin que notre action extérieure, dans ses multiples dimensions, s'en trouve renforcée.

Pour relancer cette coordination interministérielle, j'ai pris l'initiative de resserrer les relations entre le ministère des affaires étrangères – cela inclut le ministère des affaires européennes et le secrétariat d'Etat à la coopération – et les autres départements qui contribuent à notre action extérieure, à commencer par ceux de l'économie et des finances, de la culture, de l'éducation et de la recherche, mais aussi ceux de l'intérieur, de la défense, de la justice et de l'environnement. J'ai aussi demandé au Premier ministre de réunir le comité interministériel des moyens de l'Etat à l'étranger, instrument essentiel de cette cohérence.

Ensuite, il convient d'ouvrir le ministère des affaires étrangères.

Pour qu'il soit en mesure de remplir la fonction que je viens de définir, le ministère des affaires étrangères doit s'ouvrir davantage. Dans ce but, j'ai décidé de stimuler la mobilité externe des agents diplomatiques de façon à mieux diffuser la compétence diplomatique à l'extérieur du ministère et à favoriser la diversification des expériences individuelles.

Clarifier l'avenir de notre réseau diplomatique et consulaire est également un impératif. Plusieurs orateurs m'ont interrogé, ici ou en commission, sur d'éventuelles fermetures de nos postes. Je leur indique qu'il n'existe aucune liste cachée de fermeture de postes, mais que des ouvertures, des fermetures et des regroupements sont en permanence nécessaires, parce que le monde change, parce que les activités et les concentrations humaines se déplacent, parce que la localisation à l'étranger de nos entreprises et de nos compatriotes varie, notamment vers l'Asie, comme cela a été le cas ces dernières années.

J'ajoute qu'il est indispensable de tenir compte de ces évolutions en liaison avec les autres administrations présentes à l'étranger. Le ministre de l'économie et des finances et moi-même comptons par exemple accroître le nombre des postes mixtes combinant les fonctions consulaire et commerciale.

J'ai par ailleurs demandé à mes services de réfléchir à ce que pourrait être notre réseau diplomatique d'ici à vingt ans.

Je compte aussi mettre nos consulats à l'heure de l'unification européenne, de la nouvelle politique des visas et de l'adaptation de la politique africaine à laquelle M. Josselin, M. Richard et moi-même travaillons. Cela suppose une formation nouvelle et une gestion des carrières différente. De nouvelles formules de coopération consulaire verront le jour, notamment entre la France et l'Allemagne.

Par ailleurs, j'ai déjà décidé, poursuivant en cela des initiatives antérieures, de déconcentrer les crédits, de renforcer les pouvoirs de coordination financière et administrative de nos ambassadeurs, d'innover radicalement dans la gestion de notre patrimoine immobilier et de réformer notre système du chiffre et des communications. D'autres actions suivront. Je veillerai méthodiquement à la mise en œuvre de ces réformes. Aucune d'entre elles n'est secondaire à mes yeux car elles conditionnent à terme l'efficacité future de notre outil diplomatique.

J'ai décidé de moderniser en profondeur l'informatique de plusieurs services du ministère, afin de sortir de situations difficiles que plusieurs d'entre vous ont décrites. Cette modernisation se traduira par la mise en service d'un nouveau système informatique pour les visas et d'un programme de numérisation pour le service de l'état-civil

à Nantes – que j'ai visité il y a quelques jours – et, d'une façon générale, par le branchement du ministère sur le monde Internet.

Cela dit, la modernisation est par nature un processus permanent. Un important travail de réforme a déjà été entrepris. J'entends le poursuivre et l'intensifier, de sorte que le ministère des affaires étrangères, loin des vieux clichés anachroniques sur le métier de diplomate, donne l'exemple d'une grande administration, certes toujours régaliennes mais aussi performante, adaptable, efficace, capable de se nourrir des apports les plus divers et de mieux diffuser son savoir-faire.

Enfin, j'entends, bien entendu, préserver les moyens et les outils culturels de la politique extérieure et de l'influence française dans le monde.

J'ai constaté aujourd'hui combien votre assemblée est légitimement attachée à notre action culturelle et artistique, à nos établissements d'enseignement du français, à notre coopération scientifique et technique, à la francophonie. Force est pourtant de constater que les moyens consacrés à notre diplomatie culturelle, en fait à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques pour l'essentiel, n'avaient cessé de baisser depuis de nombreuses années.

Je le dis devant vous : cela aurait été une erreur de poursuivre dans cette voie et de ne pas consentir un effort très substantiel en faveur de l'action culturelle et de la francophonie. Personne n'est en effet en mesure, à la place de l'Etat, de porter partout dans le monde nos intérêts dans ces domaines.

Les autres moyens, souvent invoqués, tels que l'initiative privée, le mécénat, les financements multilatéraux – notamment ceux de l'Union européenne –, pour précieux qu'ils soient, ne peuvent suffire. Seul le maintien d'un niveau élevé d'engagements publics garantira une place majeure pour notre culture, nos idées et notre langue dans le monde de demain.

Pour autant, des adaptations sont nécessaires. Il faut certainement mieux identifier nos priorités de coopération, avoir une approche géographique plus différenciée en fonction de nos objectifs politiques, tout en étant capable de maintenir des programmes dans la durée, ce qui suppose de la souplesse et le redéploiement de nos moyens. Un effort de rationalisation de nos structures et de nos opérateurs devra également être consenti.

Un mot sur la francophonie dont Charles Josselin et moi-même nous préoccupons particulièrement, notamment dans cette période de préparation du sommet de Hanoi. En liaison avec Claude Allègre, nous comptons développer la promotion de la formation supérieure française, qui constitue autant un marché porteur qu'un enjeu politique essentiel.

En outre, je souhaite mieux utiliser le développement des nouvelles technologies de l'information au profit de la francophonie. Je vous indique à cet égard que nos services sont en train de diffuser gratuitement sur Internet une méthode d'auto-apprentissage du français.

Je voudrais maintenant évoquer l'audiovisuel extérieur sur lequel plusieurs d'entre vous m'ont interrogé.

A l'évidence, l'outil audiovisuel est aujourd'hui indispensable à notre action extérieure. Toutefois, l'organisation actuelle est trop éclatée ; les synergies entre les intervenants sont – et c'est un euphémisme – insuffisantes. Le Gouvernement décidera d'ici à la fin de l'année, au vu des conclusions des études effectuées sur ce sujet, des orientations de notre politique audiovisuelle extérieure.

Sachez que je serai évidemment disposé, le moment venu, à en informer en détail la commission des affaires étrangères de votre assemblée.

Le Gouvernement a également décidé de repenser l'aide de la France au développement. Cette réflexion couvre tous les aspects de notre politique de coopération, y compris la coopération militaire. Le Premier ministre m'a demandé de la mener avec le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et avec le secrétaire d'Etat à la coopération, lequel vous présentera tout à l'heure son budget.

Ces nouvelles orientations seront, avec la modification de notre présence militaire et l'infléchissement de la politique des visas, un des éléments de la nouvelle politique que ce gouvernement entend conduire à l'égard de l'Afrique.

J'ai eu l'occasion, durant les quatre étapes de mon récent voyage en Afrique, de formuler le triptyque suivant : fidélité, adaptation et ouverture.

Fidélité à l'égard des pays africains francophones auxquels nous demeurons liés par une longue histoire et une solidarité non démentie. Fidélité dans l'action exemplaire de la France en faveur de l'aide au développement.

Adaptation de notre soutien, de notre engagement à leurs côtés et des formes de notre présence en Afrique pour y favoriser les évolutions nécessaires sur le plan économique comme sur le plan politique.

Ouverture, enfin, vis-à-vis des pays d'Afrique non francophones dans le cadre d'une relation sans exclusive avec l'ensemble des cinquante-trois pays du continent africain.

Mesdames, messieurs les députés, j'en viens maintenant aux principales orientations du projet de budget de mon ministère pour 1998.

Il s'agit d'un budget de stabilisation – nombre d'entre vous l'ont souligné, en particulier le rapporteur spécial Yves Tavernier –, qui intervient après plusieurs années de baisse. S'établissant à un peu plus de 14 milliards de francs, il reconduit pratiquement à l'identique les moyens de fonctionnement, d'intervention et d'investissement de mon administration.

Hors crédits du budget civil de recherche et développement inscrits sur le budget des affaires étrangères, ces crédits sont en effet stables : ils augmentent de 0,05 % par rapport aux crédits que votre assemblée avait votés en 1997.

M. Jacques Myard. C'est en fait une diminution, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires étrangères. Après plusieurs années de baisse marquée, notamment en 1996 et en 1997, le Gouvernement a reconnu, comme je le demandais, que la décroissance continue des moyens affectés à notre diplomatie devait être enrayer. C'était pour moi un premier objectif et un préalable.

J'ai relevé avec intérêt la convergence des vues exprimées ce matin par vos rapporteurs et par les orateurs sur les moyens que le budget de l'Etat devrait réservé à sa diplomatie. Plusieurs d'entre vous ont estimé que ce budget devrait représenter 1 % du budget de l'Etat. Je les ai entendus. Ce ne serait pas déraisonnable, compte tenu, d'une part, de la mondialisation et des enjeux qui en résultent et, d'autre part, de la multiplicité des terrains où, jour après jour, nous défendons nos intérêts et nos conceptions et où chacun attend que le ministère des affaires étrangères remplisse de nouvelles missions.

Dans mon esprit, le budget que je vous présente, qui s'établit à 0,91 % du budget général de l'Etat, s'inscrit dans une dynamique de reconquête.

J'aborderai succinctement deux aspects principaux de ce budget.

En premier lieu, le projet de budget que je vous présente garantit que nos postes diplomatiques et consulaires ainsi que notre administration centrale pourront disposer des moyens nécessaires leur permettant de répondre au développement continu de l'activité internationale de notre pays.

J'ai déjà cité plusieurs axes de modernisation. Je voudrais maintenant répondre à d'autres observations que plusieurs d'entre vous m'ont adressées.

Vous vous êtes inquiétés de l'effet-change. De fait, plus de la moitié des dépenses effectuées par le ministère des affaires étrangères sont opérées en devises. Mon budget a été bâti sur l'hypothèse d'un dollar à 5,66 francs en moyenne pour l'année 1998. Vous avez relevé à juste titre que cette évaluation diffère de celle retenue par le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances, qui est, elle, fixée à 6 francs. Je tiens à indiquer à votre assemblée, notamment au rapporteur spécial Tavernier, que le ministre de l'économie et des finances m'a donné l'assurance que les éventuelles pertes de change que subirait mon administration seraient compensées en cours d'année dans la limite des 6 francs retenus comme hypothèse générale pour le budget de l'Etat.

M. Yves Tavernier. Très bien !

Mme Michèle Alliot-Marie. J'espère qu'il l'a écrit !

M. le ministre des affaires étrangères. Vos rapporteurs ont mentionné aussi la question de l'évolution des effectifs diplomatiques et consulaires. Vous avez noté, mesdames, messieurs les députés, que le projet de budget prévoit l'achèvement en 1998 du schéma pluriannuel d'adaptation du réseau diplomatique et consulaire. Pour tenir compte des contraintes d'emploi de mon administration, qui, elle, a appliqué ce schéma avec la vertu qui lui est généralement reconnue – surtout si on fait la comparaison avec d'autres administrations –, la cinquième et dernière tranche de ce schéma sera d'ampleur moindre que celle initialement prévue puisque 90 emplois seront en définitive supprimés au lieu des 137 inscrits dans ce schéma. J'estime dès lors que les effectifs du ministère des affaires étrangères, qui auront décru de plus de 8 % au terme de ce plan, doivent être maintenant stabilisés.

J'ajoute, pour répondre à certaines de vos interventions, que je suis conscient que les limites sont dorénavant atteintes en matière de recrutement de personnel local dans nos postes à l'étranger car un équilibre doit être conservé entre personnels titulaires et personnels locaux. Il faut en outre veiller à définir d'une manière plus précise les règles qui s'appliquent aux personnels recrutés localement. J'ai décidé pour cela de confier à une personnalité du ministère une mission d'étude et de propositions sur ce dossier très compliqué.

Je vous indique enfin que le budget pour 1998 permettra d'engager la réforme des communications et du chiffre. Confronté à de rapides mutations technologiques, le métier traditionnel de chiffreur doit évoluer profondément. Pour lui ouvrir de nouvelles perspectives, un nouveau corps de catégorie A sera constitué à partir de 1998. Des discussions sont en outre en cours pour revaloriser les carrières des spécialistes des communications de catégorie B. Cette réforme d'ensemble, que j'ai engagée dès

mon arrivée, permettra d'organiser une filière technique rénovée, offrant aux agents concernés de réelles améliorations de carrière.

Certains d'entre vous ont exprimé leurs préoccupations sur la disparition du service national de coopération, en tout cas pour ce qui est de ses conséquences sur le fonctionnement de l'activité diplomatique. Je leur indique que le Gouvernement présentera à votre assemblée, dans le courant de l'année 1998, un projet de loi instituant un volontariat international. Il nous faudra alors veiller ensemble à ce que cette formule soit aussi attractive pour les jeunes que l'est l'actuel service de coopération. En tout cas, pour le fonctionnement de mon ministère, ce sera une nécessité.

J'indique enfin que les crédits d'investissement immobilier seront également reconduits l'an prochain. Nos grands chantiers, qui monteront en puissance dans les prochaines années – construction de nos ambassades à Berlin, à Pékin et à Beyrouth –, pourront ainsi être lancés, tandis que nous encouragerons les montages innovants, c'est-à-dire en termes non techniques, ceux qui permettent de faire des réalisations à coût nul, les différentes opérations s'équilibrant entre elles.

En second lieu, le budget des affaires étrangères traduit, notamment au profit de nos compatriotes expatriés, plusieurs choix nationaux du Gouvernement.

De ce point de vue, je suis convaincu que votre assemblée approuvera la priorité nette de mon budget en faveur de l'enseignement français à l'étranger : les crédits que mon ministère consacre à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger croîtront l'an prochain de plus de 3 %.

J'ai souhaité que cet effort substantiel soit affecté à une relance de notre politique des bourses, de sorte que les familles françaises installées à l'étranger qui éprouvent des difficultés financières puissent continuer à scolariser leurs enfants dans le système éducatif français.

Cette politique doit également s'appliquer à nos actions de coopération culturelle, scientifique et technique. Le budget que je vous présente, mesdames, messieurs les députés, maintient au-dessus de la barre des 3 milliards de francs les moyens d'intervention de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Nos engagements vis-à-vis de nos partenaires étrangers pourront ainsi être tenus, de même que pourront être financés les projets annoncés par le Président de la République ou par le Gouvernement : année de l'Egypte, année de la France au Japon, lancement décidé à Weimar en septembre dernier de l'université franco-allemande d'un type nouveau, installation à Paris du nouveau secrétaire général de la francophonie, pour ne citer que les principaux projets.

Les moyens de notre politique audiovisuelle extérieure sont globalement reconduits dans l'attente des décisions prochaines du Gouvernement que j'ai évoquées tout à l'heure.

Je souhaite que, à l'avenir, l'effort de relance voulu par le Gouvernement au profit du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et du ministère de la culture trouve également son prolongement en faveur de nos actions culturelles extérieures. Cela ne serait que logique.

Plusieurs intervenants, notamment M. Bianco et M. Bloche, ont regretté ce matin que la formule des emplois-jeunes n'ait pu être étendue à l'étranger. J'aurais

moi-même souhaité que ce dispositif pût être appliqué au profit de nos intérêts à l'étranger et des jeunes qui en auraient bénéficié.

J'ai besoin du soutien de votre assemblée, je vous le dis sans détour, pour assurer plus encore la traduction dans mon budget des priorités que le Gouvernement met en œuvre pour la collectivité nationale.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je crois que nous pouvons aisément nous retrouver autour d'un commun dénominateur : redonner sa pleine place dans le budget de l'Etat à cette grande et indispensable administration qu'est le ministère des affaires étrangères, et qui fera ce qu'il faut pour cela, notamment en ce qui concerne sa modernisation ; rénover notre outil diplomatique pour en faire un instrument plus mobile, plus réactif, plus adapté à une vie internationale de plus en plus compétitive.

Telle est l'ambition que je souhaite vous faire partager et pour la réalisation de laquelle je ne ménagerai pas mes efforts, à commencer par des efforts d'explication.

Le projet de budget que je vous propose constitue une première étape vers cet objectif. Je vous remercie donc par avance de bien vouloir l'adopter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et sur divers bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions, qui, je le rappelle, doivent être formulées en deux minutes au maximum.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Paul Mariot.

M. Jean-Paul Mariot. Monsieur le ministre, bien des habitudes vont être modifiées en trois ans, de 1999 à 2002. En effet, l'euro va succéder au franc. Les calculs seront donc complexes et dépasseront ce qu'a connu notre société avec le passage de « l'ancien » au « nouveau » franc, pourtant servi par un sympathique facteur : le chiffre 100.

En tant que parlementaire, je suis étonné du peu d'information que l'on délivre à nos populations pour les sensibiliser au passage à l'euro. A ce sujet, je prendrai deux exemples.

D'abord, peu de choses sont faites dans les domaines scolaire et universitaire. L'apport par les mathématiques ou la géographie n'apparaît pas concrètement dans les programmes scolaires non plus que dans la coopération interuniversitaire.

Ensuite, dans le milieu culturel ou sportif, il existe très peu de compétitions qui sensibilisent notre jeunesse à l'ouverture du marché européen.

Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de faire travailler un groupe de parlementaires chargé de vous faire rapidement des propositions pour sensibiliser notre jeunesse française qui est en retard sur celle des autres pays européens, ou bien de nommer, par l'intermédiaire du conseil des ministres, un « Monsieur Bons offices », qui se chargerait de prendre en main ce dossier important dans les mois à venir, tout cela pour l'ensemble de notre pays et le bien de notre population ?

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison d'insister sur ce point.

Je rappelle qu'il existe déjà un comité national de l'euro, auquel participent des parlementaires, et qu'au sein de ce comité a été constitué un groupe « communication », animé par M. Henri Nallet.

Je ne veux pas dire par là que vos suggestions ne sont pas les bienvenues. Je les trouve au contraire justifiées, pertinentes, utiles, notamment pour ce qui touche à la dimension scolaire, donc aux jeunes.

Mais une campagne d'information large, visant les différentes sortes de publics au-delà des publics particuliers auxquels vous avez pensé et qui sont au demeurant importants puisqu'ils représentent l'avenir, est en préparation. Cette campagne sera lancée le 25 novembre. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ainsi que le ministre des affaires européennes y participeront très activement.

Je retiens donc vos suggestions. Elles entreront tout naturellement dans le cadre de ce que nous préparons. Il faut en effet que le travail d'explication à l'adresse du grand public soit relayé jusqu'aux salles de classe et aux compétitions sportives, sous tous les aspects auxquels nous pouvons penser.

Merci encore pour vos suggestions !

M. le président. La parole est à M. Alain Barrau.

M. Alain Barrau. Monsieur le ministre, je vais revenir sur un sujet que vous avez abordé tout à l'heure : l'articulation des différents moyens de l'Etat en ce qui concerne la présence de notre pays à l'étranger dans le domaine culturel.

Il s'agit là d'un sujet qui est l'objet d'un large consensus dans cette assemblée. Plusieurs départements ministériels interviennent : le vôtre, mais aussi ceux de la coopération, de l'éducation nationale et de la culture, avec des moyens, il faut le reconnaître, relativement limités.

Nous sommes tous très attachés à cette notion importante, novatrice et d'avenir qu'est la francophonie, pas seulement eu égard à la place de notre langue dans le monde, mais aussi pour tout ce que celle-ci représente quant à la présence du français, des Français et de la civilisation française. Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, des priorités peuvent être dégagées.

Que pensez-vous de l'idée de transformer la coopération, qui est aujourd'hui assez lâche, entre les différents départements ministériels en une mise en commun des moyens d'action à l'extérieur et de mettre en place l'an prochain, pour le budget de l'année suivante, une politique cohérente d'aide à la présence et à la diffusion du français ? Cette politique, sous la responsabilité du ministre des affaires étrangères, pourrait concerner tant le livre que l'audiovisuel, les bourses, et les professeurs eux-mêmes.

Cette suggestion peut-elle être concrétisée ? Si oui, comment ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous avez posé un problème très important que j'ai évoqué à plusieurs reprises dans mon intervention.

Il est exact que, dans le monde très compétitif que nous connaissons aujourd'hui, nous avons besoin d'une meilleure coordination de l'ensemble de nos interventions à l'étranger. Bref, nous avons besoin d'une plus grande synergie, pour employer un mot à la mode.

Qu'il s'agisse de l'action extérieure en général ou, par exemple, de l'action culturelle, de l'aide au développement et, pour une moindre part, de la francophonie, pour laquelle M. Josselin coordonne l'ensemble des efforts, une meilleure mise en cohérence s'impose.

Plusieurs approches sont possibles.

On peut évidemment essayer de rassembler, de concentrer, de fusionner des administrations, de façon à créer l'unité de commandement dont plusieurs d'entre vous ont parlé ce matin à propos de l'action extérieure de la France en général. Cette démarche administrative lourde est la bonne solution dans certains domaines.

Mais on peut aussi recourir à toute la palette de la coordination, qui économise souvent des enlisements administratifs.

J'ai précisé que j'avais demandé au Premier ministre de réunir le comité sur les moyens de l'Etat à l'étranger, qui est un lieu de coordination essentiel si l'on y recourt et si l'on y prend les décisions adéquates. Il existe d'ailleurs un comité du même type pour l'aide au développement.

S'agissant des relations culturelles en général, j'ai déjà précisé que j'avais entrepris de resserrer sur une base beaucoup plus opérationnelle, beaucoup plus quotidienne, beaucoup plus organique les relations avec la culture, l'éducation et la recherche et toute une série d'autres départements ministériels qui, dans le passé, ont eu parfois tendance à se regarder en chiens de faïence, alors qu'ils doivent travailler ensemble à la même cause.

En ce qui concerne la francophonie, la préparation du sommet de Hanoi, en liaison avec le Président de la République et à l'occasion de laquelle M. Josselin joue, par délégation, le rôle de coordonnateur, s'effectue dans de bonnes conditions.

Pour ce qui est de la francophonie, j'exprimerai notre pensée commune : nous devons accomplir à la fois un travail très visible, planétaire – la francophonie politique, les grands rassemblements, les modes de relations, – et un travail très concret, très méthodique, un travail de terrain qui fasse que, pays par pays, endroit par endroit, école par école, le français continue d'être enseigné, utilisé et transmis. Il faut combiner les deux !

Nous devons avoir à notre disposition toute la palette des différents types d'approche, allant des fusions les plus compliquées aux coordinations les plus souples, car tout dépend souvent de l'état d'esprit et de la mentalité des différents acteurs politiques et administratifs.

M. le président. Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Monsieur le ministre, la formation des étudiants et stagiaires étrangers en France constitue un facteur d'influence tant économique que politique de notre pays. Chacun le reconnaît.

Dans vos fonctions présentes comme dans vos responsabilités passées, vous avez été à même de déplorer la relative inadéquation de nos choix et de nos actions actuelles en ce domaine par rapport au rythme d'évolution d'un certain nombre d'autres pays.

Aujourd'hui, vous êtes à même de modifier la répartition des aides tant géographiques que thématiques. On constate encore une forte pesanteur de l'ensemble de l'aide à la formation littéraire des étrangers en France et une relative insuffisance de l'aide à leur formation scientifique ou technologique.

Considérant la diminution globale, qu'il faut bien reconnaître, des crédits de votre ministère, entendez-vous, monsieur le ministre, préserver la part consacrée aux bourses et aux stages des étrangers en France ?

Envisagez-vous de répartir différemment la part qui est réservée aux bourses, d'une part, c'est-à-dire aux aides à la formation et à l'obtention d'un diplôme et, d'autre part, la part réservée aux stages ?

Pensez-vous infléchir des priorités, notamment d'ordre géographique ou thématique et, dans l'affirmative, dans quelle proportion ?

Quel effort envisagez-vous de consentir en direction de l'Asie et de l'Amérique latine afin de permettre à notre pays de reprendre pied sur ces deux continents, comme le souhaite le Président de la République ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Madame la députée, vous avez raison de poser le problème.

Manifestement, il y a aujourd'hui une adéquation qui n'est pas heureuse. J'ai parlé tout à l'heure des bourses, mais il s'agissait des bourses des élèves français de l'enseignement français à l'étranger, pour lesquelles nous avons consenti un effort qui était indispensable compte tenu de l'érosion antérieure.

Vous avez évoqué plusieurs points : notre système de formation supérieure – assuré par des universités ou de grandes écoles – est-il attractif pour des étudiants étrangers ? Que peut-on faire pour les bourses éventuellement accordées aux étrangers ? Que dire des filières ?

J'ajouterais qu'au-delà de la question des filières se pose celle des pays. Mais, s'agissant de ce qui nous concerne, cette question est un peu secondaire dès lors que les bons choix sur les filières et les formations sont faits.

Tous ces points doivent être intégrés à un cadre plus général.

La situation, je le reconnaissais volontiers, n'est pas satisfaisante. Pourquoi ? Au sein de la direction générale des relations culturelles, nous faisons le mieux possible avec les moyens dont nous disposons. Mais il y a des arbitrages, des négociations, des engagements et, d'une façon générale, la France n'est pas positionnée comme elle devrait l'être en ce qui concerne les formations supérieures de très haut niveau que cherchent les jeunes du monde souhaitant recevoir les formations les plus adéquates.

Nous sommes en train d'y réfléchir.

Il y a quelques jours, Claude Allègre et moi-même avons consacré une très longue séance de travail à cette question : une série de réponses dépend du ministère de l'éducation nationale et une autre de mon propre ministère.

Pour quelle raison le ministère de l'éducation nationale est-il concerné ? Aujourd'hui, les offres de formation, qui sont un élément de la chaîne dont vous avez parlé, sont très dispersées. Nombre d'universités, de grandes écoles et d'instituts font leurs propres propositions dans des conditions qui ne sont pas coordonnées ou, s'ils sont prêts à proposer quelque chose à la demande, ils ne savent ni comment ni où prospecter, ou procèdent au hasard des rencontres et des colloques.

Une sorte de synthèse de l'ensemble des capacités de formation de très haut niveau que la France est capable d'offrir et a surtout intérêt à offrir à de jeunes étrangers qui voudraient suivre des études dans notre pays s'impose. La question des bourses ne vient qu'après car elles

ne sont pas toujours nécessaires. J'ajoute que cette question est liée à la politique d'adaptation des visas que M. Chevènement et moi-même avons entreprise.

Tout cela forme un ensemble. Notre objectif est de faire en sorte que, au travers du ministère de l'éducation, nous ayons une vision tout à la fois plus globale et plus synthétique de ce que le système français, au sens le plus large du terme, peut proposer. Le ministère des affaires étrangères doit être quant à lui en mesure de faire valoir ses propres choix de priorités, dont vous déplorez qu'elles ne sont pas suffisamment claires. Ces priorités, par thème, par type de formation ou, accessoirement, par pays, ne peuvent être avancées qu'en considération de ce que nous sommes en mesure de proposer. Nous sommes confrontés au problème de l'offre et de la demande.

Enfin, la question des bourses se pose.

Nous sommes tout à fait capables d'attirer dans notre pays des jeunes gens et des jeunes femmes qui veulent venir se former, même sans bénéficier de bourses, tellement la qualité de notre enseignement est, dans certains domaines, compétitive. Mais si nous ne sommes pas très énergiques, très volontaristes, nous n'y parviendrons pas.

Les questions que vous m'avez posées s'inscrivent donc dans un vaste ensemble. La direction générale des relations culturelles et les directions concernées du ministère de l'éducation se sont mises au travail pour proposer une réforme d'ensemble. Je tiendrais informées les commissions compétentes dans le courant de l'année, sans attendre le prochain budget. Ainsi, dès ce budget-ci, nous pourrons agir en utilisant les marges de manœuvre à notre disposition ou en recourant à des redéploiements.

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac.

Mme Martine Aurillac. M. le secrétaire d'Etat à la coopération a pu dire avec raison que le budget de la francophonie était un budget « introuvable » tant il est éclaté sur divers ministères et de très nombreux intervenants.

Monsieur le ministre, vous avez la charge, en tout cas pour une grande partie, des crédits de la francophonie, dont le sommet, qui va avoir lieu à Hanoi, et qui devrait permettre à la France de développer davantage encore ses liens culturels et économiques avec le Vietnam, au moment où ce pays amorce avec succès son décollage économique. La tenue, pour la première fois en Asie, d'un sommet réunissant les pays qui ont en partage avec la France l'usage et le goût de la langue française illustrera la dimension universelle de celle-ci.

Certes, votre budget marque un effort en faveur du secteur audiovisuel et pour l'enseignement français – les crédits de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger et des bourses augmentent de 3,7 %. Mais en attendant une simplification des intervenants et une restructuration des réseaux, beaucoup reste à faire et des orientations claires doivent être précisées.

Le gouvernement français a, au cours des années 1995 et 1996, beaucoup œuvré pour cette cause : ouvertures de plusieurs centaines de classes bilingues, de lycées français – rien qu'au Vietnam l'ouverture d'un deuxième lycée à Hanoi et d'un troisième à Hué en 1998 –, construction d'un centre de conférences, ouverture de librairies francophones, qui connaissent un grand succès, et de salles de cinéma modernes présentant la production française, lancement de programmes de formation, développement du secteur audiovisuel, en particulier vers les Etats-Unis.

Alors que va se tenir le sommet de Hanoi, qui peut être une chance pour la France et les Français, pouvez-vous nous préciser les moyens dont vous disposez aujour-

d'hui pour poursuivre cette mission, ainsi que leur traduction budgétaire ? Plus généralement, pouvez-vous nous dire quel sera le suivi que l'on est en droit d'attendre des actions que vous comptez mener en liaison avec M. le secrétaire d'Etat à la coopération, mais également avec les pays amis, les associations et les entreprises qui croient que, plus que jamais, le français est une langue vivante ?

M. Jacques Myard. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la coopération.

M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération. Madame le député, vous m'avez posé plusieurs questions.

S'agissant du budget de la francophonie, j'ai dit qu'il était en quelque sorte « introuvable » tant il est éclaté sur plusieurs budgets et qu'à l'intérieur même de ceux-ci les crédits de la francophonie ne sont pas individualisés.

Pour faire simple, on peut considérer globalement que 1 milliard de francs est consacré par la France à la francophonie. Une part non négligeable est consacré à l'audiovisuel extérieur, dont à peu près 200 millions à TV 5.

Une bonne nouvelle : la couverture mondiale de TV 5 sera dans quelques jours largement améliorée puisque TV 5-USA sera lancée, avec succès espérons-nous.

Le sommet de Hanoi sera un moment important dans l'histoire de la francophonie. Ce sera le premier sommet en Asie. La francophonie n'a peut-être pas une vigueur considérable au Vietnam, mais elle s'inscrit dans l'histoire de ce pays et il y a encore des sensibilités qui ne demandent qu'à se réveiller. Je rappelle que 500 classes bilingues sont en cours d'installation et je suis convaincu que certains grands-pères vietnamiens ne demandent qu'à jouer les répétiteurs pour leurs petits-enfants, pour peu qu'on leur ouvre la possibilité d'apprendre le français.

La préparation du sommet de Hanoi a donné lieu à la formation de quelque 2 000 stagiaires dans des domaines aussi divers que le journalisme ou l'hôtellerie. C'est particulièrement intéressant quand on sait que le Vietnam veut faire du tourisme un élément important de son développement.

Si ce sommet doit marquer une étape importante dans l'affirmation de la dimension politique de la francophonie, notamment par la désignation d'un secrétaire général qui sera la voix de la francophonie, il ne faut pas oublier la dimension économique souhaitée par les Vietnamiens. Celle-ci a d'ailleurs été illustrée par le forum économique qui s'est tenu à Saigon, il y a quelques jours, et qui a réuni plus de 260 entreprises, y compris des entreprises africaines – ce n'était pas la moindre des choses. Il est à cet égard tout à fait intéressant de noter que la francophonie permet aussi de développer des liaisons Sud-Sud.

Voilà ce que je peux vous dire à ce propos, madame Aurillac. Croyez bien en tout cas que nous ferons en sorte que notre relation avec le Vietnam ne s'arrête pas au sommet d'Hanoi. Celui-ci sera le début d'une coopération renforcée avec ce pays, qui le souhaite. Il faut répondre à sa demande.

M. le président. Nous en venons au groupe UDF.

La parole est à Mme Nicole Ameline.

Mme Nicole Ameline. Ma question est relative à l'Europe, en particulier aux aspects complémentaires de l'Agenda 2000. Je sais que nous y reviendrons au cours des semaines prochaines, mais je voulais vous faire part de trois interrogations fondamentales.

L'Agenda 2000 s'inscrit dans la perspective de l'élargissement. Le groupe UDF a toujours été particulièrement attaché à cette évolution qu'il juge à la fois inéluc-

table et positive. De ce point de vue, les négociations d'Amsterdam ont été un échec. On ne peut en effet envisager l'élargissement sans réforme préalable des institutions européennes. Monsieur le ministre chargé des affaires européennes, comment votre gouvernement entend-il agir pour obtenir la nécessaire liaison entre la réforme des institutions et l'élargissement ? Le réalisme commande en effet que cette réforme soit examinée parallèlement à l'ouverture des négociations d'adhésion. Et nous ne pourrions en aucune façon accepter la clôture de l'une de ces discussions sans avoir préalablement réalisé une réforme des institutions. Mais, j'ai le sentiment que les points de vue des pays européens ne convergent pas vraiment sur cette importante adaptation de l'Europe.

Le deuxième point concerne les politiques de l'Union, et singulièrement la politique agricole commune que l'Agenda 2000 présente comme acceptée, ou presque. Or, non seulement la France n'a pas donné son accord, mais, à l'évidence, elle ne pourra manifester son adhésion sur plusieurs points. Quelles sont vos perspectives d'action, monsieur le ministre, pour éviter toute nouvelle négociation de type Blair House dont nous avons malheureusement mesuré les conséquences catastrophiques, qui pourraient d'ailleurs affecter de nouveau notre agriculture ?

Enfin, s'agissant du pacte de stabilité budgétaire que le Premier ministre a critiqué dans un premier temps, puis accepté, comment pourrons-nous respecter les critères de Maastricht alors que de nombreuses bombes à retardement vont provoquer la hausse des dépenses publiques, comme nous avons pu le constater à l'occasion de l'examen de ce budget ? Je pense aux 35 milliards en année pleine que coûtera le plan emplois-jeunes ou à la compensation des charges sociales pour certaines entreprises. Il a là une contradiction entre le respect du pacte de stabilité et le projet de loi de finances que vous nous avez proposé.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Madame le député, s'agissant de l'Agenda 2000, nous n'en sommes qu'au début d'une négociation qui sera longue et difficile. Mais nous avons d'ores et déjà fait valoir que nous tenions à une approche extrêmement globale et à ce que soient regroupées les discussions sur l'élargissement, sur les institutions et sur les aspects financiers. En tout état de cause, comme vous le savez, et c'est la réponse à votre première question : la France a signé non seulement le traité d'Amsterdam par la plume de M. Védrine, mais aussi une déclaration commune franco-italo-belge qui dit, de façon très explicite, que nous n'entendons pas conclure de nouveaux traités d'adhésion si une réforme institutionnelle n'est pas intervenue auparavant. Nous nous efforcerons d'obtenir qu'Agenda 2000 tienne compte de cette position dès le Conseil européen de Luxembourg.

S'agissant des aspects financiers, nous n'en sommes, là encore, qu'aux très grandes orientations que vous connaissez déjà. Il s'agit pour nous de maintenir le plafond des ressources propres à 1,27 %, car nous estimons qu'il faut une rigueur dans la maîtrise des finances communautaires, comme celle qui s'impose aux Etats membres, et que pour l'application de ce plafond, qui ne doit pas être une autorisation de dépenser, il convient de distinguer les dépenses faites à quinze de celles qui seront consenties pour le futur élargissement, dépenses dont nous voulons une évaluation extraordinairement rigoureuse. A l'intérieur de ce cadre financier d'ensemble, nous

entendons assurer le financement de la PAC par une ligne directrice agricole maintenue dans son principe et dans ses modalités d'indexation. Soyez certaine que, à l'occasion de la négociation sur la réforme de la PAC, nous aurons à cœur de prendre en compte à la fois les nouvelles missions de l'agriculture et l'identité agricole européenne et française.

Enfin, vous m'avez interrogé sur le pacte de stabilité. Je ne me souviens pas avoir entendu le Premier ministre protester contre. Peut-être évoquez-vous une période antérieure ! Même si nous avons vigoureusement milité pour un rééquilibrage de la construction européenne, le premier acte de ce gouvernement à Amsterdam a consisté, entre autres choses, à approuver ce pacte de stabilité et le budget que l'Assemblée est en train d'examiner est parfaitement sincère. Il est conforme aux engagements internationaux de la France, notamment à celui-ci, soyez-en tout à fait assurée.

M. le président. La parole est à M. Yves Bur.

M. Yves Bur. Monsieur le ministre délégué, malgré les engagements pris lors du sommet d'Edimbourg de 1992 en faveur de Strasbourg comme siège du Parlement européen, malgré l'engagement des Etats de veiller à l'organisation à Strasbourg d'au moins douze sessions plénières par an du Parlement européen, malgré le rappel, dans le traité d'Amsterdam, que le siège du Parlement européen est à Strasbourg, les adversaires de Strasbourg n'ont pas cessé de mener leur combat pour imposer Bruxelles.

Les membres de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne ont pu s'en rendre compte lors d'une réunion de travail au Parlement européen. En effet, si le président Gil Robles nous a indiqué qu'il entendait naturellement se conformer au jugement de la Cour de justice de Luxembourg ordonnant le respect de ces douze sessions, il nous a fait part aussi de l'insatisfaction générale quant aux dessertes aériennes de Strasbourg en ce qui concerne tant leur fréquence que leur coût.

Je sais que l'Etat français et tous les gouvernements ont toujours assumé un engagement particulier en faveur de Strasbourg, capitale européenne. Aussi, monsieur le ministre délégué, je souhaite que vous me confirmiez les intentions du Gouvernement pour améliorer encore la desserte aérienne de Strasbourg à destination des capitales européennes dans le cadre du contrat triennal avec les collectivités locales, dont le coût global est de 118 millions de francs. Il semble d'ailleurs que les vols parlementaires spéciaux, qui coûtent très cher à l'Etat, ne constituent pas une solution satisfaisante.

Aussi une réorganisation des dessertes aériennes, pour laquelle des propositions vous auraient été transmises, pourrait-elle s'avérer utile, en profitant notamment de la libéralisation de l'espace aérien communautaire. De plus, il conviendrait, avec votre collègue du ministère des transports, M. Gayssot, d'étudier la mise en place par Air France de navettes entre Strasbourg et Paris, notamment Roissy, tout en essayant de limiter les retards de plus en plus fréquents – près de 40 % des vols – pour faciliter les correspondances européennes.

Ces propositions, dont il faudrait discuter avec la présidence du Parlement européen et les collectivités locales, permettraient d'améliorer la desserte de la capitale européenne que Strasbourg doit incarner.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, je vous remercie de me poser cette question sur la promotion de Strasbourg

comme capitale parlementaire européenne. En raison de son histoire et du symbole qu'elle représente en Europe cette ville a été choisie pour accueillir les deux assemblées européennes que sont le Parlement européen, auquel j'ai appartenu, et l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. J'irai d'ailleurs présider demain la commission mixte qui regroupe cette assemblée et le comité des ministres à Strasbourg. C'est un grand honneur pour la France que d'accueillir sur son sol ces deux institutions démocratiques fondamentales. C'est aussi une responsabilité majeure qui implique certaines exigences politiques et financières.

S'agissant des exigences politiques, comme vous l'avez vous-même rappelé, la France a dû mener des batailles successives pour affirmer le statut de Strasbourg comme siège du Parlement européen. Au-delà du symbole, il est clair qu'il s'agissait aussi de défendre la place de la France dans l'Union. Les adversaires de Strasbourg refusaient de voter les douze sessions plénaires traditionnelles dans la capitale alsacienne. Nous avons obtenu au Conseil européen d'Edimbourg, en 1992, que le nombre de ces sessions plénaires soit officiellement fixé à douze, mais cela n'a pas suffi à désarmer nos adversaires et il y a eu une opposition persistante. Nous avons fait inscrire ces deux principes dans le nouveau traité d'Amsterdam – ce sera une bonne raison pour vous de le voter – sous la forme d'un protocole. Par ailleurs, l'arrêt de la Cour de justice du 1^{er} octobre dernier condamne les calendriers du Parlement européen, lequel s'est conformé, pour 1998, à cet arrêt très important. Donc, heureusement, les batailles politiques ont été gagnées. Mais maintenant que nous avons obtenu cette grande victoire, il nous reste à en assurer la pérennité en instaurant les conditions matérielles nécessaires pour faciliter plus que jamais les travaux du Parlement européen.

Il est vrai, monsieur Bur, que la desserte aérienne de Strasbourg ne semble pas donner entière satisfaction aux parlementaires européens. Les lignes qui relient cette ville à certaines capitales européennes sont trop peu fréquentées mais, en raison de la tenue des sessions plénaires du Parlement européen, du Conseil de l'Europe dans cette ville, le Gouvernement se doit de veiller à leur maintien et de supporter la couverture des déficits d'exploitation. Le chapitre 41-03 du projet de budget que votre assemblée examine aujourd'hui porte sur la promotion de la ville de Strasbourg comme capitale parlementaire européenne et l'article 1^{er} concerne précisément les crédits affectés à la desserte aérienne. Le projet de budget pour 1998 prévoit à cet effet une enveloppe de 27,7 millions de francs.

L'attribution des lignes à laquelle vous avez fait allusion avait fait l'objet, pour la période 1995-1998, d'un appel d'offres privilégiant les vols spéciaux lors des sessions plénaires. Il est en cours de renouvellement pour 1998-2001. La question se pose maintenant de maintenir ces vols spéciaux qui, d'une part, ne semblent pas donner entière satisfaction aux parlementaires européens et, d'autre part, coûtent très cher puisque l'Etat en couvre le déficit d'exploitation à 100 %.

Pour répondre très directement à votre question, nous étudions, avec les services de M. Gayssot et la chambre de commerce et d'industrie du Bas-Rhin, la possibilité d'améliorer cette situation en assurant une desserte plus régulière de Strasbourg. Cette sorte de substitution serait une attitude à la fois plus efficace politiquement et plus cohérente financièrement. Tous ces efforts politiques, juridiques, judiciaires et financiers convergent vers un seul et même objectif : conforter Strasbourg dans son rôle

de siège officiel du Parlement européen. La représentation nationale doit être pleinement assurée que le Gouvernement, moi-même en particulier, veillera au respect de ce statut à la consolidation duquel il travaille jour après jour.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Ma question a trait, elle aussi, à l'approfondissement des institutions de l'Europe des Quinze. Etant orphelin de guerre depuis septembre 1914, je n'oublie pas que l'Europe des Quinze, c'est avant tout la paix. Depuis cinquante-deux ans, cette paix existe entre la France et l'Allemagne. Et contrairement à ce que pensent beaucoup, l'histoire nous rappelle que la paix doit être construite jour après jour. C'est la finalité première de l'Europe des Quinze, ne l'oublions jamais !

Hélas, cette Europe souffre d'institutions qui, faites pour six Etats, sont devenues complètement obsolètes pour quinze. Si nous ne les réformons pas maintenant, nous pourrons encore moins le faire lorsque nous serons vingt-six et l'Europe ne sera alors qu'une grande zone de libre échange économique, mais bien faible politiquement. Pour réussir cette transformation des institutions, les Quinze ont ouvert une conférence intergouvernementale – CIG. Elle a échoué à Turin, Florence, Dublin. A Amsterdam, elle a fixé des objectifs, des chiffres maximum de membres, mais sans donner la répartition entre les Etats ; c'est un constat d'échec !

Monsieur le ministre, la déclaration de la France, de l'Italie, de la Belgique – seulement trois Etats sur quinze, hélas ! – demandant des réformes institutionnelles profondes avant tout élargissement, est-elle à vos yeux une raison d'espérer que se crée une Europe politique, sociale, militaire nécessaire dans le monde du troisième millénaire ? Sinon, nous pouvons craindre que l'Europe ne reste un OPNI, c'est-à-dire un objet politique non identifié, comme disais Jacques Delors, incapable de tenir tête à l'Amérique et à l'Asie – vous avez parlé de la suprématie des Etats-Unis, monsieur le ministre.

M. le président. La parole et à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, la question que vous évoquez est l'une des principales dont nous devrons nous préoccuper dans les temps qui viennent.

Pierre Moscovici et moi-même n'avons pas ménagé nos efforts en la matière depuis le mois de juin déjà, dès les conclusions, insuffisantes il faut bien le dire, d'Amsterdam. De quoi s'agit-il ? L'Europe, qui rassemble aujourd'hui quinze Etats, a déjà un peu de mal à fonctionner avec des institutions qui avaient été conçues pour six. Elle s'est adaptée tant bien que mal aux élargissements à neuf, douze puis à quinze, mais elle est à la limite de cet exercice. Nous avons donc entrepris de convaincre le plus grand nombre possible de nos partenaires qu'il ne s'agit naturellement pas de reporter l'ouverture des négociations d'élargissement avec les pays d'Europe centrale et orientale, qui seront finalement retenus en décembre, mais que l'on ne pourra pas acter l'élargissement de l'Europe à plus de quinze sans avoir modifié les mécanismes de décision au sein de l'Union européenne, sinon celle-ci ne pourra plus fonctionner.

En suivant cette démarche, nous pensons défendre aussi bien les intérêts des membres actuels de l'Union européenne que ceux des candidats. Je le dirai d'ailleurs à nos amis Polonais chez qui je passe demain la journée. En effet, ils n'ont pas intérêt, eux non plus, à entrer

demain ou après-demain dans une Europe qui ne marcherait pas, qui ne serait pas capable de décider de son budget, de préserver ses politiques communes ou d'en développer de nouvelles.

Il est exact que nous avons voulu annexer au traité d'Amsterdam, dont Pierre Moscovici parlait tout à l'heure, une déclaration rappelant cette exigence de bon sens, car la France n'a pas travaillé pendant des dizaines d'années à la construction européenne pour accepter de la voir aujourd'hui se diluer dans un ensemble sympathique, certes, mais vaste et inopérant. Il est vrai que nous n'avons trouvé que la Belgique et l'Italie pour nous suivre dans cette démarche, mais en réalité, quand on y regarde de près, on s'aperçoit que, dans les douze autres pays, une partie de l'opinion publique, du Gouvernement, certains partis politiques, une partie des médias ou des élites sont convaincus par nos arguments. Simplement, ils ne voulaient pas le dire tout de suite parce qu'ils pensaient que cela pouvait jeter une ombre sur l'appréciation des conclusions d'Amsterdam. Pour d'autres, leur attitude est liée à des considérations de politique intérieure, il y aurait des façons de le dire ! Bref, ce sont largement plus de trois pays qui nous soutiennent !

Nous allons poursuivre cette action pédagogique et de contacts diplomatiques. Le Gouvernement tout entier s'y emploie, en accord avec le Président de la République. Dans un délai de trois ou quatre mois, Pierre Moscovici et moi-même aurons eu des contacts avec l'ensemble des pays membres, comme avec l'ensemble des pays candidats, sans exception. Nous allons expliquer par tous les moyens que c'est une démarche de bon sens car nous voulons tous demain, sur tout les plans que vous évoquez, avoir une Europe qui marche et qui soit capable d'exister, de répondre aux attentes des citoyens de l'Union européenne capable d'être utile au monde.

Tout cela passe par quelques réformes institutionnelles préalables préservant cette capacité à prendre des décisions utiles dans des domaines bien identifiés qui sont la majorité qualifiée, la pondération des votes et l'organisation de la Commission.

Nous sommes attelés à cette œuvre, et je ne suis pas pessimiste.

M. le président. La parole est à M. Maurice Ligot.

M. Maurice Ligot. Monsieur le ministre délégué, en avril dernier, la Commission européenne a considéré que le plan d'allégement des charges sociales sur les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure, plan qui avait été décidé par le gouvernement précédent et qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre de cette année, n'était pas conforme aux règles européennes de la concurrence. Il l'a condamné, tout en ouvrant la perspective d'une renégociation avec le gouvernement français.

Si j'évoque cette question, c'est que ma circonscription est très directement concernée par ce très grave problème et que, par ailleurs, en tant que vice-président de la délégation pour l'Union européenne, j'ai présenté sur ce sujet un rapport et que la délégation a voté jeudi dernier un projet de résolution à l'adresse du Gouvernement.

Je n'entrerai pas dans le détail de ce plan, ce n'est pas le sujet ici. J'indique simplement qu'il a eu des conséquences excellentes. L'hémorragie d'emplois dans ce secteur industriel très considérable – des centaines de milliers d'emplois – s'est complètement arrêtée ; il y a même eu des recrutements de jeunes, conformément au plan qui prévoyait une sorte de « donnant-donnant », ainsi que des aménagements concernant le temps de travail.

C'est donc au gouvernement d'aujourd'hui, à votre gouvernement que revient la responsabilité de choisir entre deux voies, pour répondre à la décision de la Commission européenne et pour éviter en même temps une dégradation de la compétitivité de l'ensemble de ces entreprises.

Quelles sont ces deux voies ? Ou bien le Gouvernement ne donne pas suite ou ne remplace pas le plan précédent, ce qui entraînerait automatiquement la relance des pertes d'emplois massives et des délocalisations, bref des risques considérables sur tous ces secteurs industriels ; il en résulterait aussi une incompréhension grave et une véritable colère à l'égard de l'Europe, qui serait évidemment accusée d'avoir fait ce coup. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, l'Europe doit être l'Europe de la croissance et de l'emploi.

Ou bien, et c'est l'autre voie possible, le Gouvernement, en tenant compte des règles européennes de la concurrence, pourrait proposer un nouveau plan qui assurerait la pérennité de ces industries et des centaines de milliers d'emplois qui y sont rattachés. La semaine dernière, la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale s'est prononcée à l'unanimité dans ce sens. Elle demande que le Gouvernement étudie un dispositif respectant les règles européennes de la concurrence, permettant d'alléger le coût du travail manuel pour les salaires modestes dans les industries en difficulté notamment le textile, l'habillement, la chaussure, la confection, mais aussi dans d'autres domaines, s'inspirant du plan belge Maribel 4, qui a été approuvé par la Commission, ou en imaginant un dispositif permettant d'atteindre le même résultat. J'ajoute qu'il y a urgence à cause de la date du 31 décembre.

Ma question est la suivante : à la suite de cette prise de position très claire et unanime de la délégation, quelle va être l'action du Gouvernement français pour concilier les intérêts nationaux et les règles européennes ?

M. Jacques Myard. Il faut plutôt que les règles européennes se concilient avec les intérêts nationaux !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, en tant que rapporteur de la délégation à l'Union européenne, vous connaissez ce dossier.

J'en rappellerai toutefois très rapidement les éléments, même s'ils ont été évoqués à plusieurs reprises devant l'Assemblée.

Le précédent gouvernement avait mis en place en 1996 un plan textile en faveur des entreprises de ce secteur qui doit, en toute hypothèse, prendre fin le 31 décembre 1997. Il se traduit par une aide de 9 000 francs environ par an et par emploi.

Au mois de juin dernier, la Commission a estimé ce plan contraire au droit communautaire.

M. Jacques Myard. Il n'est pas intangible.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Il est indubitablement contraire, monsieur Myard, le droit étant ce qu'il est...

M. Jacques Myard. Rien n'est intangible.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. ... dans la mesure où il est sectoriel.

En conséquence, la Commission a exigé son arrêt immédiat et le remboursement des aides versées. Elle a d'ailleurs formulé des demandes équivalentes pour le plan Maribel mis en place par les autorités belges, que vous avez cité.

Voilà pour la situation. Que faire ?

Le Gouvernement a pris acte du fait – comment pouvait-il faire autrement ? – que le plan établi par son prédécesseur est contraire au droit communautaire selon la Commission. Cette appréciation est difficilement contestable, les textes étant ce qu'ils sont, je le répète.

Toutefois, pour les entreprises de moins de cinquante salariés, j'y insiste, qui sont donc en deçà des seuils de notification, les aides pourront continuer à être versées. C'est un premier élément de réponse.

On ne peut éviter, en revanche, que les entreprises les plus importantes, celles qui utilisent le plus de main-d'œuvre, aussi, et qui dépassent les seuils communautaires de notification, remboursent les aides perçues.

Le Gouvernement est, bien entendu, déterminé à faire en sorte que cette opération soit la moins douloureuse possible pour les entreprises, donc pour l'emploi. Pour cela, il est en contact étroit avec la Commission afin de mettre au point les solutions les plus adaptées pour ce remboursement.

De plus, ces entreprises pourront bénéficier également des mécanismes de réduction de charges sociales qui s'appliquent ou s'appliqueront – et, là encore, il faut voir l'évolution de certaines mesures qu'il arrive à l'opposition de contester parfois – à l'ensemble de l'économie, qui, elles, ne présentent pas ou ne présenteront pas de caractère sectoriel et qui, de ce fait, seront conformes au droit communautaire.

Enfin, des mesures seront prises en terme de formation professionnelle et d'aide à la recherche et à l'innovation en faveur de ces entreprises.

Le Gouvernement s'attache effectivement à préparer les mesures qui pourraient être prises. Là, et vous l'avez souligné vous-même, il est indispensable de le faire dans le respect du traité de Rome et des règles en vigueur en matière de concurrence.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre, ma question a trait à l'élargissement de l'Europe des Quinze à vingt, vingt-cinq, vingt-six Etats.

M. Jacques Myard. Bonne chance !

M. Charles Ehrmann. Les négociations doivent commencer au début de 1998 avec Chypre, la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie, l'Estonie, la Slovénie. Puissent-elles, et je réponds, je crois, à votre idée, durer huit ans comme avec l'Espagne et le Portugal.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Charles Ehrmann. En dehors du problème institutionnel, il y a en effet un aspect financier qui se résume en une phrase : l'élargissement ne va-t-il pas mettre en cause les acquis des Quinze ?

Premièrement, le budget communautaire représentant 1,25 % du PIB des Quinze, l'Allemagne et les Pays-Bas demandant la diminution de leur contribution, n'est-ce pas automatiquement vouloir augmenter celle des autres ?

Deuxièmement, l'Europe des Quinze ne devra-t-elle pas accepter de payer davantage – elle paye déjà plus de 500 milliards – pour tenir compte des nouveaux élus ? L'Allemagne de l'Ouest s'endettant terriblement pour l'Allemagne de l'Est est un exemple qui fait réfléchir.

Troisièmement, les nouveaux pays, même s'ils font des progrès, et consentent des efforts extraordinaires, auront-ils les moyens de payer leur part ?

Quatrièmement, la politique agricole commune – 45 % du budget – qui favorise beaucoup les paysans européens, notamment français, ne devra-t-elle pas être revue ?

Cinquièmement, la venue de produits agricoles de pays de l'Europe centrale et orientale ne provoquera-t-elle pas la baisse des revenus des paysans de l'Europe des Quinze ? L'élargissement conduira à la réforme des fonds structurels dont seront éliminés certaines régions des Quinze, même françaises.

Toutes ces questions sont autant de raisons d'inquiétude. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous rassurer sur l'avenir politique de l'Europe ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, les inquiétudes que vous exprimez sur ces problèmes compliqués seraient fondées si la négociation avait déjà eu lieu, si nous n'avions pas négocié, si nous avions baissé les bras et laissé tout cela se conclure à notre détriment sur chaque point. Je ne conteste pas l'exposé que vous avez fait. En effet, l'Europe a à traiter à la fois les questions de l'Agenda 2000 dont a parlé tout à l'heure Pierre Moscovici, et les élargissements.

Sur ce sujet, des négociations vont démarrer. Vous avez énuméré une liste de pays qui est probable mais qui ne sera confirmée que lors du Conseil européen de décembre. Il y aurait cinq pays plus un avec lesquels, si les choses se passent comme on peut le penser maintenant, les négociations commenceront l'an prochain, après la réunion, à la demande de la France, d'une conférence rassemblant l'ensemble des pays déjà membres et des pays candidats. Ce n'est qu'après que ces questions seront abordées. Elles seront toutes sur la table. Notre souci, pour le moment, est de veiller à ce que l'on n'aborde pas sans précaution et à l'aveugle les questions de l'élargissement, comme si elles n'avaient pas de répercussions sur l'ensemble des autres sujets, par exemple sur les politiques communes qui existent et auxquelles nous sommes attachés.

Ainsi, il y a quelques jours, lors de ce qu'on appelle le conseil général informel, réunion sans ordre du jour particulier, où l'on aborde un peu tout, qui a lieu chaque semestre avec les ministres des affaires étrangères, j'ai insisté au nom de la France sur le lien qui existe, qui n'est pas technique, qui est un lien réel, objectif, de bon sens entre les différents volets. Si l'on n'a pas en tête les répercussions qu'il faut en attendre, on ne peut pas prendre des décisions importantes sur l'élargissement, ni délibérer efficacement sur la façon dont nous allons préserver les politiques communes tout en les adaptant, naturellement, parce qu'il ne faut pas non plus laisser croire que ce sont des politiques intangibles. Depuis qu'elles existent, que ce soit la PAC ou les fonds structurels,...

M. Jacques Myard. Y compris les aides aux entreprises !

M. le ministre des affaires étrangères. ... nous n'avons cessé de les adapter, et il faut continuer à le faire, bien entendu.

Nous avons insisté sur ce point et cette argumentation est tellement de bon sens que la plupart des autres délégations ont convenu qu'il fallait avoir en décembre, où

nous prendrons des décisions sur les négociations d'élargissement, une vue d'ensemble du cadre général, de la façon dont on va aborder l'Agenda 2000.

Après, la négociation va commencer. Toutes les données que vous nous avez rappelées, nous les aurons en tête pour trouver le meilleur ajustement possible de l'ensemble des ces éléments. Mais tout cela va se conclure la semaine prochaine. Donc, nous tiendrons l'Assemblée au courant des différentes étapes de cette négociation. Croyez-moi, le Gouvernement n'oubliera pas les soucis des uns et des autres.

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Je souhaite revenir sur l'Agenda 2000 en m'adressant au ministre délégué chargé des affaires européennes.

La Commission européenne a proposé de modifier pour les années 2000 à 2006 la répartition des aides aux régions défavorisées qui dépendent des fonds structurels et du fonds de cohésion, tout cela dans la perspective, vous venez de l'aborder, monsieur le ministre des affaires étrangères, de l'élargissement à l'Est de l'Union.

Si l'on peut comprendre la nécessité de revoir le système de programmation pour la prochaine période, pour des raisons de clarification, notamment, il n'en demeure pas moins que l'aide européenne aux régions françaises devrait baisser de 20 % si j'en crois l'article du *Monde*, bien détaillé, en date du samedi 2 août 1997.

Or les fonds européens, vous le savez, sont l'instrument principal de mise en œuvre de la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne. Ces fonds contribuent fortement au développement local et régional. Ils ont un impact considérable sur leurs économies par le système de cofinancement avec les Etats membres.

On prétend que l'allocation des fonds structurels pour la période 1994-1999 s'élève à 200 milliards d'écus, dont 6,2 milliards d'écus pour la France.

Vous ne m'en voudrez pas, monsieur le ministre, de prendre l'exemple de la petite Auvergne.

M. Maurice Adevah-Pœuf. La grande Auvergne !

M. Jean Proriol. Auvergne petite par la taille, mais grande par l'esprit – merci, monsieur Adevah-Pœuf de m'aider... – qui a reçu, au titre de l'objectif 2, 400 millions de 1994 à 1996, et, au titre de l'objectif 5b, 1,78 milliard pour cinq ans.

Monsieur le ministre, quelle position entendez-vous adopter sur ce dossier ? Quelle est votre stratégie et à partir de quels critères, s'ils sont connus, les listes des régions bénéficiaires des politiques régionales européennes seront-elles établies ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le député, votre question est extrêmement pertinente, encore qu'elle soit très en avance par rapport au calendrier de cette négociation. Donc, comme je l'ai fait pour Mme Ameline, je suis obligé de m'en tenir à des déclarations de principe. D'ailleurs nous en discutons en l'absence de délibérations du Conseil européen de Luxembourg, ou en tout cas avant ces délibérations qui fixeront le cadre financier d'ensemble dans lequel s'inscrira la réforme des fonds structurels.

Sachez toutefois que le Gouvernement est très conscient de l'importance économique et sociale des fonds structurels. La réforme de ces fonds constitue une échéance très importante pour nous et au-delà d'ailleurs pour l'Europe tout entière.

Les premières orientations de la Commission sont connues. Elles font l'objet d'une examen approfondi par tout le Gouvernement.

Ce qui est clair, c'est que des adaptations sont nécessaires, que le contexte budgétaire appelle une réforme en profondeur du système des fonds structurels, ces adaptations seront fondées à la fois sur l'évaluation de l'utilité économique et sociale de ces fonds et aussi, et c'est tout à fait lié, sur une évaluation de leur efficacité.

Lors de la programmation précédente, il n'est en effet pas évident que ces fonds aient toujours été utilisés au regard de ce qui doit être leur finalité principale, et même première, je veux parler, là encore, de l'emploi.

Le niveau de la dépense doit, lui, prendre en compte l'impératif général de maîtrise de la dépense et ce sera notre préoccupation d'ensemble pour l'exercice Agenda 2000. Le statut privilégié de la dépense structurelle sera examiné dans ce cadre-là, mais, en toute hypothèse, je crois qu'il est prématuré de s'alarmer de tel ou tel rapport. Les décisions seront prises par les autorités politiques, qui en sont, encore une fois, à examiner toutes ces propositions. Nous veillerons à ce que soient aménagées les transitions adéquates entre ce qu'on a appelé le paquet Delors II et ce qu'il faudra bien appeler, le moment venu, le paquet Santer.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Affaires étrangères et coopération : I. – Affaires étrangères ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 157 289 002 francs ;

« Titre IV : moins 163 723 204 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 251 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 96 000 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 5 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 5 000 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. M. Myard a présenté un amendement, n° 90, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B concernant les affaires étrangères supprimer la mesure nouvelle (- 163 723 204 francs). »

La parole est à M. Jacques Myard.

M. Jean-Yves Le Déaut. Encore !

M. Jacques Myard. Merci de m'encourager, monsieur Le Déaut. *(Sourires.)*

Monsieur le ministre, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, comme chacun dans cet hémicycle. Vous avez eu une phrase que j'ai rapidement notée : il faut redonner aux affaires étrangères leur pleine place dans l'appareil d'Etat. Je suis pleinement d'accord. Vous, vous êtes certainement d'accord avec moi qu'en politique il faut dire ce que l'on croit et faire ce que l'on dit. Je répète mon propos de ce matin. En aucun cas, nous ne saurions être favorables à la procrastination. En déposant cet amendement, mon souci est de vous donner des moyens supplémentaires. Au passage, si cela pose un problème sur l'équilibre général, allez donc voir ce qui se passe du côté du budget des charges communes. Beaucoup de choses, paraît-il, et si cela coince quelque part, on pourra trouver là de l'argent.

Bref, ce que je souhaite, c'est que tous ensemble nous puissions vous donner un coup de main – vous voyez comme nous sommes une bonne opposition –, en rétablissant une ligne de 160 millions qui, dans mon esprit, devrait servir notamment à lancer le grand projet de mise sur pied d'une télévision mondiale pour servir nos intérêts grâce, notamment, aux bouquets existants.

Tel est le sens de cet amendement. Je vous en conjure, un peu d'audace, mes chers collègues. Je vous rappellerai que, l'année passée, vous aviez voté avec moi une disposition de ce type et que j'avais été lâché par mes collègues de la majorité. Alors restez dans votre logique ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Vous êtes plus nombreux cette année. Faites un effort. Aidons le ministre des affaires étrangères à avoir des moyens supplémentaires et votons tous ensemble cette suppression d'une minoration, c'est-à-dire un rétablissement de crédits. Allons tous ensemble dans le bon sens !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. La commission n'a pas été saisie de l'amendement de M. Myard et, donc, ne s'est pas prononcée.

On peut reconnaître à M. Myard une qualité : la persévérance.

M. Jacques Myard. Merci !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Il vient de le rappeler, l'année dernière, il avait déposé à peu près le même amendement, qui a été refusé par ses amis. Or, et de cela je lui suis reconnaissant, il met tous ses espoirs dans la nouvelle majorité. *(Sourires.)*

M. Arthur Dehaine. Dans ce domaine !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. On peut l'en féliciter. Il a raison ! Simplement, le terrain qu'il choisit n'est peut-être pas le mieux approprié, et il conviendra de revenir de manière plus générale sur sa proposition.

M. Myard propose la suppression de certaines suppressions de crédits – ce n'est pas une bagatelle, 163 millions de francs – pour mieux alimenter le titre IV, avec un objectif que nous partageons : augmenter sur la scène internationale la capacité de la France dans le domaine audiovisuel.

Moi-même, ce matin, dans mon intervention en tant que rapporteur, j'ai souligné la nécessité pour la France, et d'une manière générale, pour la francophonie, de disposer sur le plan international d'un relais d'information, de développement culturel du type de CNN ou de la BBC World.

Nous sommes donc d'accord sur cet objectif.

M. Jacques Myard. Tout à fait.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Mais compte tenu de la situation que vous nous avez laissée...

M. Arthur Dehaine. Oh !

M. Jacques Myard. De l'audace !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. ... et de la nécessité de ne pas augmenter le déficit, votre proposition, qui est sympathique, ne peut être acceptée.

J'espère simplement que nous pourrons l'année prochaine augmenter l'ensemble des crédits de ce ministère et qu'avec cette augmentation globale, l'objectif étant d'atteindre le 1 % dont parlait le ministre dans son intervention, nous aurons...

M. Jacques Myard. Aujourd'hui et maintenant, monsieur le rapporteur !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. ... la possibilité d'accroître les crédits en faveur de l'audiovisuel.

Monsieur le président, à titre personnel, je demande le rejet de cet amendement en espérant, monsieur le ministre, que l'année prochaine nous pourrons abonder plus complètement ces crédits du titre IV.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jacques Myard. Allez, monsieur le ministre, remettez-vous-en à la sagesse de l'Assemblée !

M. le président. Monsieur Myard, vous avez défendu votre amendement. Laissez le Gouvernement exposer son opinion.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je ne saurais trop vous remercier...

M. Arthur Dehaine. Jusque-là, ça va ! *(Sourires.)*

M. le ministre des affaires étrangères. ... de l'intérêt que vous prenez à la défense d'un budget qui doit servir une grande ambition qui nous est commune pour ce pays. Je reprendrais bien volontiers à mon compte l'argumentation que vous venez de développer. D'ailleurs, vous avez pu entendre à quel point j'étais sensible à cette question dans mon intervention.

Cela étant, je ne suis pas sûr que votre proposition, dont j'ignore du reste, si pour des raisons plus générales, elle serait recevable,...

M. Jacques Myard. Elle l'est !

M. le ministre des affaires étrangères. ... relève uniquement d'un échange entre nous.

En tout cas, je vous rappelle que, d'une façon générale, nous avons réussi dans les arbitrages budgétaires de cette année à maintenir au-dessus de 3 milliards les budgets

d'intervention de l'action culturelle à l'extérieur. Et, sur cette somme, 1 milliard est consacré à des actions qui se rattachent à l'action audiovisuelle extérieure. Nous pourrons donc faire face aux conséquences concrètes des choix que nous aurons à opérer en fin d'année, lorsque le Gouvernement, au vu des études déjà effectuées dont j'ai parlé, arrêtera sa politique audiovisuelle extérieure avec les réorganisations et regroupements qui s'avéreront nécessaires.

Voilà pourquoi votre amendement ne s'impose pas, monsieur Myard. Mais je vous remercie, encore une fois, de votre sollicitude. Je retiens le fond de la démarche et je sais que nous nous retrouverons sur des terrains d'entente permettant d'aller plus loin pour renforcer l'influence de notre pays dans ce domaine.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 90.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. Jacques Myard. La majorité s'est couchée !

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères concernant les affaires étrangères.

COOPÉRATION

M. le président. Nous abordons maintenant l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères concernant la coopération.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Maurice Adevah-Poeuf, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat à la coopération, mes chers collègues, l'examen des crédits des affaires étrangères puis de ceux de la coopération nous conduit à constater que ces sujets – et c'est encore plus vrai pour la coopération – n'intéressent pratiquement personne. Le nombre de députés présents en séance en témoigne. Soyons lucides, plus la mondialisation s'accélère, plus les esprits français prennent des formes hexagonales.

Pourtant, il n'y pas si longtemps, les grands débats dans cet hémicycle, où ont résonné tant de grandes voix, concernaient souvent les affaires étrangères. Certes, aujourd'hui, nous avons des intervenants de très grande qualité. Ainsi, nombre d'anciens ministres ont défilé à cette tribune, ce dont je ne saurais leur faire reproche ; je les en félicite au contraire. Mais la qualité des intervenants qui participent aux discussions relatives aux crédits des affaires étrangères et de la coopération ne compense pas la faible mobilisation de l'ensemble de la représentation nationale, et cela est préoccupant.

En fait, pour être juste, il me faut préciser qu'il y a quand même dans ce pays un certain nombre de personnes qui s'intéressent aux affaires étrangères, et notamment à l'aide publique au développement : des militants d'organisations non gouvernementales, des militants de la coopération décentralisée, des élus locaux, des élus nationaux – il y en a tout de même quelques-uns ! – des fonctionnaires. Ces hommes et ces femmes qui ne sont pas tous des spécialistes, mais qui sont tous des passionnés, contribuent aujourd'hui fort heureusement à donner une image encore sympathique de la France dans le monde, et notamment dans les pays en voie de développement, une image que n'accompagnent pas toujours les crédits.

Les crédits, je les analyserai brièvement, vous renvoyant pour plus de détails à mon rapport écrit, comme à celui de Pierre Brana, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Ils sont apparemment en baisse : 3,5 % pour les crédits de paiement, 4,3 % pour les autorisations de programme ; et, de prime abord, votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, n'apparaît pas très souriant. L'analyse montre en fait, monsieur Josselin, que vous avez été un bon secrétaire d'Etat, puisque vous avez bien défendu votre département, notamment pour ce qui concerne l'essentiel, c'est-à-dire les crédits d'intervention du FAC, et donc l'aide – projet, qui sont en forte hausse, de 7,1 %.

Cette apparente contradiction s'explique par la baisse très forte, on peut même dire massive d'un certain nombre de chapitres qui n'a pas un caractère autre que mécanique. Ainsi, et à titre principal, les crédits du chapitre 41-43 concernant l'ensemble des concours financiers destinés à accompagner l'ajustement structurel dans les pays qui ont passé des accords avec la Banque mondiale et le FMI, accords dans lesquels la France est partie, diminuent par rapport à l'année dernière de 240 millions de francs et expliqueraient à eux seuls la baisse qui résulte largement d'un effet d'optique de l'ensemble des crédits de votre ministère. Mais l'élément essentiel c'est l'augmentation de plus de 7 % des crédits de paiement du fonds d'aide et de coopération, c'est-à-dire l'aide-projet qui justifie l'existence même de votre ministère et l'intérêt que les uns et les autres nous pouvons lui porter.

Quelques remarques rapides sur les choix qui ont été opérés. Premièrement, l'optimisation des moyens. C'est un objectif louable auquel je souscris et que nul d'ailleurs ne songe à remettre en cause – dommage que M. le ministre des affaires étrangères nous ait quittés, mais il est vrai qu'il était là depuis neuf heures. L'optimisation des moyens dans les postes consiste, dans un certain nombre d'Etats de petite taille, ce qui ne signifie pas sans importance, à confier une responsabilité de chef de mission à un ambassadeur en place, tant il est vrai que doubler les administrations se justifie rarement. J'émettrai cependant une réserve : à mon sens, ces regroupements de moyens ne peuvent se faire que si la réciprocité est assurée autrement qu'en termes de discours. J'y croirai donc tout à fait quand le ministère des affaires étrangères aura décidé, conjointement avec le secrétariat d'Etat à la coopération, que, dans tel ou tel Etat, c'est un chef de mission qui exercera simultanément la fonction et la responsabilité d'ambassadeur, dans une optique d'optimisation des moyens.

Deuxièmement – et ne voyez pas là une critique à votre endroit, monsieur le secrétaire d'Etat, la déflation des effectifs de l'administration centrale se poursuit en 1998 : moins douze postes. Certes, ce chiffre est faible mais il porte sur une administration aux effectifs déjà fortement réduits. Je tenais à le souligner de façon que, dans

les années à venir, et notamment pour la loi de finances pour 1999, on cesse de porter atteinte aux effectifs de l'administration centrale du ministère de la coopération. Faute de quoi, cette dernière ne sera plus en mesure d'exercer sa mission, à savoir la conception, l'évaluation et le contrôle de nos politiques d'aide publique au développement et de coopération.

Troisièmement, les bourses. Mais, le problème ayant été évoqué à de très nombreuses reprises depuis ce matin, je n'y reviendrai pas, sauf pour dire incidemment que, lorsqu'un universitaire connu ou un chercheur de grande notoriété se présente à un poste frontière français et qu'il est refoulé – sans doute parce qu'il est suspecté de vouloir prendre subrepticement un emploi d'éboueur à la ville de Paris ou ailleurs ! –, l'image de la France n'en sort pas grandie. Je sais qu'un texte en préparation apportera une solution à ce type de problèmes, mais ces pratiques, qui manquaient pour le moins de discernement, nous ont fait beaucoup de mal.

M. Jacques Fleury. Il fallait le dire !

M. Maurice Adevah-Pœuf, rapporteur spécial. Quatrièmement, l'assistance technique militaire. Soixante-dix emplois d'assistants techniques militaires ont été supprimés cette année. Si l'on peut discuter de l'objectif général, s'agissant de l'opportunité, je crois que le moment était mal choisi, alors qu'un certain nombre de pays d'Afrique rencontrent de grandes difficultés, et que le ministère de la défense, au nom du Gouvernement, met en place une forte contraction des forces pré-positionnées en Afrique. Il aurait été préférable d'attendre un an de plus pour procéder à ces suppressions de postes si elles sont nécessaires.

Deux mots maintenant sur les difficultés que j'ai rencontrées dans mon travail préparatoire. Ma première observation, et il n'y a là rien de nouveau, concerne la difficulté à analyser sur un budget, sur lequel nous aurons à voter, qui ne représente que 11 % environ des crédits de l'aide publique au développement et de la coopération. Cela implique que 89 % du budget dépendent d'autres ministères, nous y reviendrons certainement. Certes, tout cela se fait sûrement en parfaite coordination entre ministères et services. Mais, les mesures de réforme sur lesquelles je reviendrai pour conclure laissent à penser que cette coordination devrait tout de même être grandement améliorée.

Par ailleurs, un rapporteur spécial, comme un rapporteur pour avis, a besoin de beaucoup d'informations. Or celles-ci sont obtenues à partir de questionnaires qui transmettent par le ministère de rattachement. Vous l'aurez compris, le nombre d'intervenants dispersés dans un très grand nombre de ministères fait qu'il est difficile d'obtenir lesdites informations. Rien de nouveau, là non plus, mais ce n'est pas une raison pour se résigner.

En tout cas, j'ai attendu plus de quatre mois certaines réponses, pourtant fondamentales pour la vision d'ensemble des choses. C'est à partir de ces dernières que j'ai pu retracer, dans mon rapport écrit, l'origine des crédits et les affectations par nature, afin que la représentation nationale puisse avoir une vision d'ensemble de la politique de coopération française, même lorsque celle-ci n'est pas décidée par le secrétaire d'Etat à la coopération et son ministre de rattachement. Aussi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, d'intervenir auprès de votre collègue de l'économie et des finances, pour qu'il intervienne à son tour auprès de la direction du Trésor afin que l'an prochain il nous soit plus facile de remplir le mandat confié par nos commissions.

Venons-en maintenant au contenu objectif de notre politique de coopération et aux évolutions nécessaires, à mon sens. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez exprimé en diverses circonstances médiatiques ou officielle une volonté très forte d'infléchir la politique française de coopération. Et sur la plupart des bancs de cette assemblée nous avons souscrit à vos projets et aux inflexions que vous avez souhaité imprimer au dispositif français de coopération.

Cependant, le document budgétaire sur lequel nous allons nous prononcer ne porte qu'une trace assez faible de cette volonté. Je ne vous en fais pas reproche : la machine est lourde et lancée à grande vitesse, il n'est donc pas possible d'effectuer des corrections de trajectoire trop brutales. Nous le comprenons. D'autant que, par ailleurs, je tiens à vous remercier pour certains signes forts que vous avez donnés. Des décisions sont déjà prises, d'autres sont annoncées, et quelques-unes trouvent leur traduction budgétaire.

Par exemple, s'agissant de la non-ingérence, il est clair que la manière dont le Gouvernement a géré un certain nombre de conflits, y compris très récents, n'est pas la même que celle qui avait prévalu dans les années antérieures. Autre exemple très important : l'intervention hors champ traditionnel. Excusez-moi, je vais certainement, dans le fil de mon propos, employer le mot « champ » au sens qui prévalait avant même son extension aux pays ACP. Des programmes de coopération sont donc en cours et des décisions ont déjà été prises : pour l'Afrique australe par exemple, sous-région africaine très importante, ou pour la péninsule indochinoise. C'est utile, positif et nécessaire, même si c'est parfois un peu plus discutable quand il s'agit du Cambodge, mais ce n'est pas l'objet de notre discussion d'aujourd'hui.

Il faut rappeler avec force que la première et la plus importante des politiques de maîtrise des flux migratoires, c'est l'aide publique au développement. Je suis quelque peu surpris – on ne peut pas dire que je suis déçu – de ne pas voir dans l'hémicycle cet après-midi certains de mes collègues qui, sans aucun doute, s'exprimeront dans les semaines à venir avec plus ou moins de nuances sur le projet du ministre de l'intérieur. La première politique de maîtrise des flux migratoires est pourtant bien celle qui consiste à s'attaquer aux causes. En la matière, il n'y a pas que la voie répressive !

M. Jacques Fleury. Très juste !

M. Maurice Adevah-Pœuf, rapporteur spécial. C'est le cœur de la politique française de développement que nous défendons avec vous aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'ai déjà signalé que l'amélioration de la situation financière d'un grand nombre d'Etats de la zone franc permettait de baisser de 240 millions de francs les concours financiers à l'ajustement structurel. C'est une réalité sympathique et qui nous réjouit. Mais elle n'est pas universelle. Dans d'autres régions d'Afrique, nous constatons au contraire une déliquescence complète de l'Etat de droit, de l'Etat tout court, de l'économie, des finances, déliquescence qui pose grandement problème, parfois même dans des pays potentiellement riches.

Il est certes facile, et je dois avouer que je n'y ai pas résisté, de mettre en cause les administrations publiques de ces Etats qui seraient pléthoriques, inefficaces, corrompues. Cela est parfois vrai, mais il est juste d'ajouter qu'elles le sont d'autant plus qu'il existe des arriérés de paiement dans les salaires et que les fonctionnaires sont souvent pauvres dans des pays très riches grâce à l'exploit-

tation et à l'exportation d'hydrocarbures ou de produits miniers. En effet, malgré la réalité de ces richesses, on n'en retrouve pas toujours la trace dans les recettes des comptes publics de ces Etats.

Je souhaite donc fortement, monsieur le secrétaire d'Etat, que notre dispositif et nos aides se rééquilibrent plus vite qu'actuellement vers les pays qui accomplissent de réels efforts en faveur de la démocratisation, de l'amélioration de la gestion, de l'Etat de droit et de la redistribution à la population des richesses nationales.

M. le président. Monsieur le rapporteur, il faudrait essayer d'abréger.

M. Maurice Adevah-Pœuf, rapporteur spécial. Je vais essayer de mon mieux, monsieur le président.

M. le président. Pas de votre mieux, il faut abréger !

M. Maurice Adevah-Pœuf, rapporteur spécial. Je le fais.

Si vous nous suiviez, l'opinion française comprendrait beaucoup mieux l'utilisation que nous faisons des fonds publics et l'image de la France auprès des opinions africaines serait bien meilleure.

En matière d'aide multilatérale, maintenez la vigilance et tout le poids de la France pour que les protocoles relatifs aux produits soient maintenus dans une convention de Lomé conservant sa spécificité. Je sais que les règles de l'OMC ne vous y aident pas ; je sais que le secteur de la banane a connu quelques difficultés juridiques ; pourtant cela est indispensable si l'on ne veut pas déstabiliser des Etats ou des zones entières comme la Caraïbe.

Je terminerai en évoquant les aspects organisationnels.

Le champ est étendu sans que soient dégagés des moyens nouveaux.

Votre secrétariat d'Etat est rattaché aux affaires étrangères : pas d'objection.

Pour ce qui est de la réforme des instruments, je voudrais que l'on n'évacue pas d'un revers de main ce qui a déjà été fait les années précédentes, c'est-à-dire, en caricaturant : l'institutionnel par le ministère et le FAC, l'économique par la Caisse française de développement. Cependant, dans une réorganisation des instruments, il ne faudrait pas oublier la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, la DREE et le Trésor, sans parler de quelques autres organismes, faute de quoi elle serait inopérante et le débat pour savoir s'il faut une ou plusieurs agences n'aurait pas beaucoup d'intérêt.

Reste la grande question de la dette : si une réforme institutionnelle devait conduire à la disparition du secrétariat d'Etat à la coopération et à son absorption par les affaires étrangères – la commission des finances n'a pas évoqué ce problème, je m'exprime donc à titre personnel –, j'y serais résolument opposé. Les Français et les Africains d'aujourd'hui ne sont en rien responsables d'une histoire que, dans la plupart des cas, ils n'ont ni connu ni vécu. Pourtant nous sommes comptables collectivement, les uns et les autres, de cette histoire. Nous ne devons pas oublier que, si l'Afrique quelquefois nous désespère, nous ne devons pas en désespérer.

En effet on n'y trouve pas que des guerres et des conflits. Il y a aussi des situations économiques qui s'améliorent, des taux de croissance de 5 %, des comptes publics rétablis, des démocraties qui progressent et un excédent commercial de la France de 22 milliards en 1996, lequel équivaut à celui que nous avons avec le reste des pays européens, ce qui n'est pas négligeable.

Ne désespérons donc pas de l'Afrique, ne la désespérons pas non plus par des mesures qui, sous couvert de meilleure administration, seraient lues et comprises comme un abandon par la France des Africains à un moment où ils ont de plus en plus besoin de nous.

Tel est le message que je voulais vous délivrer, monsieur le secrétaire d'Etat. Votre budget sera voté non pas parce que je demande qu'il le soit, et la commission des finances avec moi, ni par la logique de l'arithmétique parlementaire, mais simplement parce qu'il est bon et parce que nous croyons que vous êtes un bon ministre et que vous allez être capable de répondre à l'espérance que les Africains placent en la France aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, force est de constater que, depuis quelques années, la politique de la coopération est sous le feu de nombreuses critiques.

La nécessaire modernisation et adaptation des relations franco-africaines, la clarification de notre politique et une réflexion sur une réforme du dispositif de coopération sont d'autant plus attendues. Nous devrions d'ailleurs connaître, à la fin du mois de novembre, les conclusions de cette réflexion initiée par le Premier ministre.

D'ores et déjà, les attributions déléguées au secrétaire d'Etat à la coopération ne distinguent plus pays du champ et pays hors champ, et s'étendent à l'action humanitaire extérieure et à la francophonie. Nous ne pouvons que nous en réjouir, même si l'Afrique francophone reste au cœur de nos préoccupations.

Dans cette zone, en effet, les situations d'urgence se sont généralisées, comme l'illustre le glissement progressif des champs de guerre, de la Corne d'Afrique à la région des Grands Lacs, puis à la côte atlantique.

Face à ces conflits, la communauté internationale apparaît impuissante. Cette situation, qui laisse les Africains face à leurs problèmes, est également vraie pour l'aide publique au développement des pays de l'OCDE, en baisse sensible – 0,25 % rapporté au PIB – alors que les besoins ne cessent de croître. S'ajoutent les difficultés de la démocratisation, car, sept années après le discours de La Baule, force est de constater que le mouvement a souvent tourné court...

La situation n'est cependant pas sans espoir. Dans de nombreux pays, les politiques d'ajustements structurels arrivent à leur terme et, pour la zone franc, la dévaluation du franc CFA de 1994 a permis de rétablir les conditions d'un développement durable. Pour la première fois, des pays de l'Afrique subsaharienne enregistrent une amélioration du produit intérieur brut par tête.

Dans le même temps, les finances publiques se sont assainies, les déficits budgétaires se sont réduits. La situation sociale s'est également améliorée grâce à l'accroissement des aides extérieures consacrées à la santé, à l'éducation et à la lutte contre la pauvreté.

Mais, en dépit de ces récents succès, les progrès demeurent fragiles. La fardeau de la dette extérieure a, dans certains cas, atteint des niveaux insoutenables. L'insertion de l'Afrique dans l'économie mondiale reste encore très faible. Les niveaux de vie demeurent très bas.

La France, avec une aide publique de plus de 17 milliards de francs versée en 1997, demeure encore aujourd’hui le premier bailleur de fonds bilatéral en Afrique.

Il semble cependant exister une volonté de la part de certains de nos partenaires de remettre en cause ces liens privilégiés, comme le montre le récent intérêt des Etats-Unis vis-à-vis de l’Afrique. A cet égard, il faut prendre au sérieux les tentatives de l’administration Clinton d’y développer les investissements et le commerce américains. C’est à la fois un signal fort de confiance dans l’avenir de l’économie de certains pays et une incitation pour la France à adopter une politique de coopération plus dynamique, davantage tournée vers des projets de développement que vers des aides financières.

Trop longtemps, la politique française en Afrique a été une politique de réseaux limités à quelques cercles dirigeants. Trop souvent, l’intervention des forces françaises dans les affaires internes a été effectuée dans le but de protéger les dirigeants au pouvoir. Une nouvelle politique de coopération française doit se mettre en place, s’appuyant sur le postulat suivant : il y aura plus de démocratie là où il y aura le plus de développement et le plus de sécurité juridique et sociale.

Avec un montant un peu inférieur à 6,5 milliards de francs, ce qui correspond à une diminution de 3,5 %, le budget du secrétariat d’Etat à la coopération reflète les priorités du Gouvernement : des économies qui bénéficient à l’aide au projet et un effort de rigueur.

Traduisant l’amélioration économique des pays de la zone franc, la diminution est entièrement supportée par les concours financiers qui connaissent une baisse de 240 millions de francs, soit une réduction de 29 % par rapport à 1997. Après les fortes dérives budgétaires d’un certain nombre de pays africains ces dernières années, la réduction relative de notre aide ne nous paraît pas une mauvaise évolution. Elle donne priorité aux projets qui contribuent, par le biais de l’acquisition de l’activité économique et de l’augmentation des recettes fiscales et douanières, à un meilleur équilibre budgétaire.

La seconde source d’économies est imputable à la réduction des effectifs d’assistance technique militaire et de ceux de l’assistance technique civile. La baisse du nombre des coopérants militaires s’explique par la conséquence logique du succès de notre coopération, puisque les coopérants assurent la formation de cadres africains qui ont vocation à les remplacer. Il faut cependant souligner aussi la volonté du Gouvernement d’abandonner une politique d’ingérence et de confier aux Africains la responsabilité première de leur sécurité. S’agissant des coopérants civils, cette logique de transformation d’une assistance technique pour une coopération d’expertise et de conseil, moins nombreuse mais plus qualifiée, semble cependant avoir atteint sa limite.

Je me félicite tout spécialement du retourment de tendance par rapport aux cinq dernières années où l’on utilisait l’aide-projet comme l’une des principales variables d’ajustement de la contribution de la coopération. Le fonds d’aide et de coopération, en chute depuis 1992, voit sa dotation en autorisations de programme atteindre 1 247 millions, soit une progression de 4,35 % par rapport à 1997, ce qui est une excellente chose !

Tout aussi significatif est le fait que les projets FAC-Etat seront moins nombreux mais plus importants.

Sans reprendre un à un tous les chapitres du budget, je formulera quelques commentaires.

Le titre III – moyens des services – augmente simplement de 1,25 %, ce qui témoigne d’un réel effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d’équipement du département.

Dans le titre IV, consacré aux interventions publiques, si les crédits destinés à la mise en œuvre des projets ONG baissent de 7,4 %, ils avaient fait l’objet d’un abondement exceptionnel l’an dernier. Toutefois, je crois qu’il faut réfléchir à ce qui peut être fait pour aider à la création d’ONG à vocation économique, structures moins nombreuses en France que dans d’autres pays.

Les crédits spécifiquement destinés à la coopération décentralisée augmentent eux de 3 %, ce qui me paraît aller dans le bon sens pour encourager les collectivités locales à s’intéresser à la coopération.

Le titre VI, avec les crédits du FAC – dons-projets mis en œuvre par la Caisse française de développement – traduit la volonté de s’ajuster à un rythme de paiement réaliste tout en permettant à la Caisse de faire face à ses engagements antérieurs.

Au total, le budget de la coopération apparaît meilleur que le pourcentage de réduction pourrait le laisser croire. Il vise à responsabiliser les pays bénéficiaires et à accroître le rôle des acteurs non étatiques.

Enfin, sans préjuger de la future réforme de nos structures de coopération, on ne peut qu’être favorable à une réorganisation des ministères des affaires étrangères et de la coopération. Toutefois cette redéfinition des structures doit être marquée par des évolutions clairement identifiées et explicitées.

Les compétences sont actuellement éclatées entre une multitude d’acteurs. Le secrétariat d’Etat à la coopération ne finance que 14 % de l’aide publique au développement. Force est de constater que la construction d’un dispositif de coopération plus simple, plus impartial, plus transparent demeure à entreprendre.

Il est indispensable que notre politique satisfasse pleinement aux critères d’efficacité et d’évaluation qui doivent préside à l’affectation des ressources publiques. Les pays doivent démontrer leurs capacités à utiliser l’aide, ce qui revient à porter un jugement sur la bonne gestion des affaires publiques et sur l’existence d’un Etat de droit, en tenant compte de critères politiques comme le respect des droits de l’homme.

La France doit se montrer ferme sur ces principes démocratiques, et l’introduction dans la convention de Lomé IV d’une clause relative au respect des droits de l’homme a valeur d’exemple.

Promouvoir une coopération citoyenne, favoriser la participation des bénéficiaires et des populations donatrices est également une nécessité. La coopération décentralisée a un rôle très important à jouer, mais elle doit passer à l’âge adulte et acquérir une crédibilité propre, aux côtés des politiques nationales et internationales dont elle est un complément indispensable.

En conclusion, nous nous félicitons que le nouveau cadre de la coopération politique, économique et militaire s’inspire de la même philosophie : solidarité, transparence et responsabilité. Voilà pourquoi, chers collègues, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux orateurs inscrits dans la discussion.

La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le secrétaire d'Etat, ce projet de budget accuse une diminution de 3,5 % par rapport à 1997. Après celle de 7,8 % intervenue l'an dernier, cette nouvelle baisse ne peut nous agréer. Vous nous indiquez – et nous sommes, bien sûr, prêts à vous entendre – que ce recul traduit la diminution des crédits d'ajustement structurel visant à équilibrer les finances des pays africains aux prises avec la dévaluation du franc CFA.

La situation des pays concernés s'améliorerait donc. Permettez-nous d'être plus nuancés, par exemple en évoquant la dégradation du niveau de vie et l'approfondissement des inégalités sociales, y compris dans des pays riches en matières premières comme le Gabon, les troubles politiques qui ravagent le Congo ou l'instabilité qui demeure au Burundi.

En fait, l'Afrique souffre d'une mondialisation de type ultralibéral et des politiques conduites par le FMI et la Banque mondiale. Il en résulte, comme l'établissent justement nombre d'économistes, une situation de quasi-relégation dont témoignent les paramètres classiques du développement.

Le titre III du budget n'augmente que de 1,5 %, la coopération payant, elle aussi, son tribut à la maîtrise du train de vie de l'Etat.

Si les crédits de la coopération militaire baissent significativement de 4,9 %, l'énoncé de ce chiffre brut nous incite à réaffirmer l'urgence de remise à plat de ce type de coopération qui cristallise toutes les tares de la politique africaine dès lors que, sous prétexte des accords signés, notre pays n'hésitait pas, au nom de quelque raison d'Etat, à voler au secours des régimes les plus corrompus, mais censés défendre les intérêts économiques, si ce n'est géostratégiques, de notre pays.

De la sorte, la France a perdu du terrain en Afrique et son autorité morale s'en est trouvé altérée.

Les crédits de la coopération technique poursuivent leur repli avec une baisse de 4 %. En conséquence, 235 postes d'assistant technique dont 225 d'enseignant seront supprimés.

Il s'agirait ainsi de passer rationnellement d'une assistance technique nombreuse et de qualification hétérogène à une assistance technique de conseil et d'expertise moins nombreuse mais relativement plus qualifiée. Nous entendons l'argument, sans qu'il nous convainque complètement.

Les crédits de la formation demeurent stables. Assurément, eux aussi demandent à être revus afin que les actions en matière de formation concourent bien au développement des pays bénéficiaires.

L'augmentation des crédits de la coopération décentralisée est très positive, de même que la volonté affirmée de privilégier l'aide-projet, ce que traduit l'augmentation des autorisations de programme du FAC de quelque 4,5 % alors que ces dernières avaient diminué de 30 % depuis 1993.

D'une façon générale, nous apprécions également le souci d'inscrire mieux l'action à venir dans la perspective d'un développement durable fondé sur un vrai partenariat.

C'est aller dans le bons sens à un moment où s'affirme l'urgence d'une redéfinition en profondeur de la politique française de coopération et d'une remise à plat de cette politique africaine dont le ministère de la coopération est depuis des lustres le vecteur privilégié.

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer l'absence de transparence d'une politique, relevant du domaine réservé et inspirée par une conception néo-coloniale et par le clientélisme. Nous n'avons cessé de dénoncer l'opacité de cette politique, mais aussi toutes les dérives qui se sont révélées au grand jour, en particulier celle des complicités dont ont bénéficié les auteurs du génocide rwandais ou, plus pernicieux, le soutien apporté à Mobutu jusqu'à son dernier souffle. C'est en rupture avec le passé et dans la transparence qu'il faut inscrire le débat en cours sur les structures.

L'intégration, qui été évoquée, de la coopération dans le ministère des affaires étrangères, et qui marquerait certes la fin du domaine réservé, n'est pas forcément la meilleure formule dans la mesure où nombre des moyens de l'aide au développement demeurerait dans ce cas dispersés et dilués dans différentes administrations, dont celles du Trésor.

Nous ne pouvons que faire nôtre le souci affirmé par le Premier ministre lors d'une rencontre avec les ambassadeurs de voir s'engager une rénovation de la politique française de coopération incluant la mise en cohérence des instruments techniques et financiers, une rénovation que nous voudrions inventive. C'est pourquoi nous proposons, dans cette perspective, de réfléchir à la création d'un vrai ministère du développement, qui serait justement doté de l'ensemble des moyens actuellement dévolus à l'aide au développement et chargé de la gestion et de la mise en œuvre d'une politique nouvelle.

En liaison avec les services et les entreprises publiques, mais aussi avec les collectivités territoriales et les ONG, il aurait d'abord pour mission de gérer, en concertation avec les partenaires africains, l'annulation des dettes envers la France. C'est une question devenue cruciale. On sait en effet que les pays du Sud versent depuis dix ans plus qu'ils ne reçoivent sous forme de dons ou de crédits, après qu'ils ont, pour la plupart d'entre eux, remboursé plusieurs fois la dette initialement contractée. Ce système enfonce les pays africains dans la dépendance et les livre à une sorte de pillage légalisé.

Les quatre grandes orientations pourraient être l'alphabétisation et la formation technique de base, propre à faire des Africains les maîtres d'œuvre de leur développement ; la promotion de la santé, de l'éducation et du logement ; le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie pour atteindre l'autosuffisance alimentaire ; l'aménagement, enfin, d'infrastructures à l'échelle convenable. On touche ainsi aux causes premières de l'immigration, comme l'a justement remarqué notre collègue Adevah-Pœuf.

Je m'interroge : a-t-on suffisamment conscience qu'il s'agit là d'un enjeu de civilisation majeur et des risques encourus si on ne pallie pas la dérive d'un continent de 700 millions d'êtres humains ?

En tout état de cause, la France n'a pas les capacités, si elle se prévaut d'avoir la vocation en ce domaine, de s'atteler seule à cette tâche d'envergure, mais elle peut prendre des initiatives avec les autres nations européennes.

Comment d'ailleurs ne pas rappeler en effet cette proposition du programme des Nations unies pour le développement visant à l'imposition d'une taxe de 0,05 % sur les opérations financières, soit le dixième de la taxe Tobin, ce qui rapporterait plus de 200 milliards de dollars par an, alors que 40 milliards de dollars dépensés

annuellement suffiraient pour atteindre les objectifs essentiels du développement humain tels que définis par le programme des Nations unies pour le développement ?

Le budget soumis à notre examen peut être considéré, au regard de ses limites et d'une volonté gouvernementale proclamée, comme un budget de transition. Ce qui nous importe est que soit effectivement confirmée une réorientation profonde des objectifs et des méthodes que j'ai tenté de définir, si le préalable aujourd'hui de toute action envers l'Afrique – j'y insiste – est la transparence de la politique de coopération.

Le Parlement se doit de participer à sa définition, au contrôle de sa mise en œuvre, à l'évaluation des résultats.

L'organisation d'un débat public sur la politique africaine de la France, que nous réclamons depuis longtemps, éclairerait ces perspectives et conforterait notre volonté de voter ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous souvenez-vous de Ken Saro Wiwa, cet intellectuel, militant des droits de l'homme et de l'environnement, condamné à mort par le régime nigérian pour s'être opposé à des projets d'exploitation pétrolière qui saccageaient les terres et les rivières de son pays ?

Cet exemple nous montre que les rapports Nord-Sud-Nord sont complexes et que dans la pratique tout est mêlé : la coopération, le type de développement choisi, les droits de l'homme, la démocratie, l'environnement, les échanges commerciaux, l'exploitation des ressources naturelles.

J'ai conscience que la traduction en termes d'institutions et de politiques publiques de ces interactions est difficile. Cependant, la non-prise en compte de ces liens a conduit à un résultat désastreux pour le Sud.

Depuis la décolonisation, non seulement la situation ne s'améliore pas, mais elle s'aggrave : les conflits armés se multiplient, les écarts se creusent entre une minorité de riches et une immense majorité de pauvres, la déforestation s'accélère, la désertification chasse inexorablement les populations, les problèmes sanitaires – le paludisme, le sida – perdurent, voire se développent dans un certain nombre de pays, et la démocratie reste un fantasme dans bon nombre de cas.

Face à ce constat, nos politiques nécessitent plus qu'une évolution, un véritable sursaut.

La France se doit d'évaluer courageusement les politiques de ces dernières décennies et d'en tirer les décisions qui s'imposent.

Elles s'imposent aussi parce que l'avenir des pays du Sud conditionne notre propre avenir : combien de temps en effet notre « village planétaire » résistera-t-il à de si fortes distorsions et à une population croissante ?

Ainsi, même si nous ne sommes appelés aujourd'hui qu'à nous prononcer sur le budget du ministère de la coopération, la question est bien plus globale ; c'est ce que nous tenterons de montrer.

Le budget de la coopération qui nous est proposé présente, il est vrai, des avancées notables : réduction des effectifs de l'assistance technique au profit du savoir-faire local, renforcement de l'aide-projet et de la coopération décentralisée qui nous est particulièrement chère. Cependant, l'effort reste limité, d'autant plus que ce budget est

en baisse, sous l'étonnant prétexte des améliorations dues à la dévaluation de 1994. Il suffit pourtant de se rendre en Afrique pour constater que les effets en sont pour le moins mitigés.

Il est problématique de débattre des budgets de la coopération et des affaires étrangères sans aborder, dans le même temps, ceux de l'économie, de la recherche, de la défense. Pourtant, l'aide publique au développement est éclatée entre tous ces ministères, et c'est bien l'aide au développement qu'il faut impérativement réformer.

Nous nous refusons par ailleurs à confondre la croissance et le développement. Ce dont le Sud a besoin, comme le Nord, c'est d'un développement durable, d'une démarche nouvelle, initiée par des populations qui s'organisent en fonction de leurs besoins et de leurs ressources, et laissent à leurs enfants une terre qui soit tout aussi vivable que celle qu'ils ont eux-mêmes connue. Plutôt que de l'évaluer à travers le PIB, il serait plus intéressant de se référer aux critères élaborés par le PNUD, comme l'a rappelé Georges Hage, et regroupés dans l'indice de développement humain.

Le développement durable, ce n'est pas, par exemple, une ou deux automobiles pour chaque Chinois, des centrales nucléaires plus ou moins modernes dans des pays qui auront souvent du mal à les entretenir et donc à garantir leur sécurité, la généralisation de la consommation de la viande de bœuf comme élément de nutrition du monde entier au détriment des cultures vivrières locales.

L'écologie tient compte des territoires et des cultures ; cela suppose de ne pas y plaquer des solutions que nous considérons déjà comme périmées pour le Nord. Le respect de l'environnement ne doit pas être un luxe réservé aux pays riches.

Notre « modèle » – que ce mot est dangereux ! – pas plus maintenant qu'à l'époque des colonies, n'est pas le *nec plus ultra* qu'il faut « exporter ».

A l'heure où le Nord se rend compte que son modèle de développement n'est justement pas durable et qu'on tente à grand-peine de le réformer pour réduire l'effet de serre, par exemple, peut-on continuer dans les voies du passé ?

L'environnement n'a pas de frontières, la justice sociale et la justice environnementale ne font qu'un.

La solidarité entre le Nord et le Sud, entre les générations vivantes et futures ne font qu'un.

La coopération, quant à elle, qui contient une intention d'échange, doit être, autant que possible, équilibrée.

Quelques mesures fortes permettraient de réorienter et de mieux gérer l'aide publique au développement.

Face à l'insuffisante efficacité du comité interministériel pour l'aide au développement, il est d'abord nécessaire de créer une véritable structure de gestion globale de l'aide publique au développement, dont le ministère de la coopération, comme on l'a rappelé, ne gère hélas ! que moins de 15 %.

Il importe ensuite de supprimer l'aide liée, qui permet en fait à la France de financer ses entreprises via l'Afrique, ce qui est un comble.

En tant qu'écologistes, nous insistons davantage sur l'aspect qualitatif de l'*« aide »* : le soutien aux cultures vivrières, le développement des énergies renouvelables, des transports et des infrastructures respectueux de l'environnement, un habitat digne, une éducation qui respecte les cultures et les langues locales.

Une réorientation de l'aide française est nécessaire, en accord avec les critères du PNUD. Elle pourrait se diriger vers le soutien aux initiatives locales et vers la satisfaction des besoins prioritaires de la population.

J'appelle également votre attention sur l'importance d'accroître les moyens de l'éducation des femmes africaines et de leur émancipation économique. La plupart des experts s'accordent à dire que le développement de l'Afrique viendra des femmes, à condition de leur en donner les moyens.

Ces réorientations de l'aide publique au développement ne pourront être efficaces que si elle transite davantage par les associations indépendantes, les ONG, dont le dynamisme et le savoir-faire sont considérables.

Il faut aussi passer par les associations de migrants – je rejoins sur ce point les remarques de mes prédecesseurs sur la liaison évidente qu'il y a entre les politiques de coopération et de développement et les politiques d'immigration – qui font un travail considérable et méconnu. L'action des travailleurs immigrés qui font du développement mérite une réelle reconnaissance. Elle est par nature en harmonie avec les populations locales et leurs familles. Elle tend à freiner l'exode rural qui finit bien souvent par aboutir à l'exode tout court, c'est-à-dire à l'émigration.

Par ailleurs, nous devons nous donner les moyens d'une évaluation de l'aide et de son devenir. En particulier, il conviendra de réaliser de véritables audits sur la destination réelle des prêts consentis et des aides hors projet afin de mettre un terme au dévoiement de l'aide. Il s'agit bien là du rôle, entre autres, de l'Assemblée nationale, puisque les sommes en jeu représentent au total chaque année plus de 2 000 francs par foyer fiscal imposé, ce qui n'est pas rien.

Sur le plan politique, il est primordial et urgent de réformer nos accords de défense, notamment avec les pays de l'Afrique francophone. Datant parfois de quarante ans, ils sont mal adaptés et sont même accusés de contribuer à la consolidation de régimes peu soutenables.

Il est temps en outre d'intégrer notre politique africaine à la politique étrangère de l'Union européenne. Nous ne pouvons pas continuer à prétendre gérer seuls un pré carré que nos partenaires ont bien du mal à comprendre et à admettre.

Enfin, puisque la coopération franco-africaine est partie prenante d'une réalité mondiale, nous devons à nos partenaires africains un soutien sans faille dans l'exigence d'une stabilisation des cours des matières premières et d'une annulation de leur dette. Au-delà, c'est à une refonte des institutions de Bretton Woods qu'il faut travailler.

La renégociation des accords de Lomé risque de conduire à un désengagement de l'Europe dans les pays ACP parce que son action n'a pas été suffisamment forte pour entraîner une spirale de développement. Le 29 octobre, la Commission européenne s'est prononcée. Elle tente de faire croire à ces pays qu'ils pourront « tirer parti des opportunités offertes par l'ouverture des marchés ». Nous attendons une action forte de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat, pour que l'Europe n'abandonne pas les pays ACP. Au contraire, la France doit pousser l'Europe à renégocier, au sein de l'OMC, les règles qui régissent des pays dits « en développement ».

Ce tour d'horizon peut sembler vaste. Il n'est pourtant qu'une ébauche des évolutions que nous attendons de la politique africaine de la France et plus généralement de l'aide au développement. En comparaison, le budget du

ministère de la coopération nous paraît bien modeste, d'autant plus que sa baisse infirme l'objectif, toujours très théorique, de 0,7 % du PIB consacré à l'aide aux pays en voie de développement.

Les évolutions mondiales n'incitent guère à l'optimisme. Néanmoins le Gouvernement français a manifesté sa volonté de changer de cap et nous soutiendrons à l'avenir les démarches qui iront dans ce sens.

C'est pourquoi les députés écologistes voteront, sans enthousiasme excessif, ce budget « de transition » pour la coopération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. José Rossi.

M. José Rossi. « Les hommes ont de grandes préentions et de petits projets », disait Vauvenargues. Votre projet de budget, monsieur le secrétaire d'Etat, illustre cette maxime.

Vous avez sans doute l'ambition personnelle et en tant que membre du Gouvernement d'assumer un nouvel élan de solidarité, mais vous nous proposez une baisse de 3,6 % des crédits de la coopération. Dans l'ensemble des documents budgétaires qui nous sont présentés, dois-je souligner que seul le tourisme connaît cette année un recul aussi important ?

Il n'est pas acceptable pour nous de voir réduire encore les moyens budgétaires d'un département ministériel qui est au cœur du domaine régional de l'Etat, qui contribue à défendre efficacement nos intérêts nationaux dans le monde et qui aspire à promouvoir concrètement des valeurs universelles.

Votre projet de budget pour 1998 s'inscrit dans une approche strictement comptable de la politique de coopération de la France. Au-delà de cette logique comptable, il faut aussi vérifier si une cohérence d'ensemble est assurée.

Une politique de coopération doit être d'abord une stratégie au service d'un objectif clair, des acteurs identifiés et fiables et une cohérence d'ensemble avec les autres politiques menées en parallèle. Or, que l'on examine votre budget sous n'importe lequel de ces trois angles, on constate une contradiction de fond entre vos ambitions et votre projet.

Je souhaite développer les positions du groupe UDF sur ces trois points.

La politique de coopération de la France doit être d'abord une stratégie au service d'un objectif clair. Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de m'étonner de ce que votre objectif soit, pour l'essentiel, le développement durable.

C'est certes un objectif important que personne ne peut contester mais, pour l'UDF, le développement doit être aussi un élément d'une politique plus globale. A travers la coopération, la France doit trouver la possibilité de nouer, avec les pays en voie de développement, de vrais partenariats sur les plans diplomatique, militaire, économique, social et culturel.

Cette vision, plus ample, entraîne logiquement des choix différents de ceux que vous nous proposez aujourd'hui. En supprimant la notion utile de pays du champ, le Gouvernement disperse ses choix politiques. Vous vous placez, de fait, dans la situation de subir des effets de mode ou des pressions qui, au gré des lobbies, changent d'une année sur l'autre : une année, le Mali, l'autre, le Burkina Faso. Nous ne pouvons pas poursuivre dans cette

voie. Votre politique ne s'ancrera pas, faute de champ précis d'application, dans la durée et donc dans l'efficacité.

Partant de l'intérêt bien compris de notre pays et des pays partenaires, l'UDF propose au contraire que l'on retienne trois niveaux de coopération.

Le premier cercle pourrait concerter, selon nous, les pays qui, du fait de leur situation géographique et des liens historiques qui nous unissent à eux, conservent des attaches privilégiées avec la France : le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Madagascar et la péninsule indochinoise.

Le deuxième cercle pourrait regrouper les Etats qui, en raison de leur poids démographique, économique et politique, exercent une influence déterminante. Il s'agit surtout de l'Afrique du Sud. Il faut, sans tarder, approfondir davantage nos relations avec cette nouvelle puissance en lui proposant non seulement un forum franco-sud-africain de dialogue politique, mais un partenariat complet avec un pilier diplomatique et militaire, l'objectif étant d'arriver à la définition, puis à la mise en œuvre de politiques communes à l'échelle du continent africain, un pilier économique étayé par des outils communs de développement économique et un pilier culturel s'appuyant sur la richesse des deux patrimoines naturels, historiques et architecturaux.

Le troisième cercle pourrait englober, enfin, les autres Etats du tiers monde – ils sont nombreux – qui ne sont pas pour beaucoup d'entre eux à proprement parler des enjeux stratégiques pour notre pays. La France doit s'y fixer des objectifs spécifiques culturels, diplomatiques ou humanitaires, et les définir de manière précise.

Cette classification qui, pour nous, n'est évidemment pas figée devrait reposer sur des moyens adaptés aux besoins de chaque Etat et de chaque cercle.

Telle est ma première considération.

La deuxième, c'est que la politique de coopération de la France doit s'appuyer sur une mobilisation sélective de nos moyens humains, financiers et techniques. Une coopération globale, marquée par une démarche contractuelle et mise en œuvre par une institution unique, implantée sur le terrain et possédant les compétences requises, doit accompagner les pays du premier cercle. Une coopération d'objectifs doit s'appliquer au troisième cercle, en choisissant au cas par cas l'instrument le plus adapté, bilatéral ou multilatéral. Une logique de coopération mixte pourrait s'adresser au deuxième cercle car, à côté des efforts de la France, se trouveraient, ici, associés ceux d'autres pays ou institutions internationales.

Ce ciblage géographique pourrait reposer sur des acteurs institutionnels, publics ou privés bien identifiés.

S'agissant de votre département ministériel, permettez-moi de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il aurait été conséquent de nous présenter, en même temps que votre budget, le projet de réorganisation de vos services qui devrait apporter, nous l'espérons, plus d'efficacité et de transparence à l'action du Gouvernement. Il s'agit du mode opératoire de votre politique et nous en ignorons les contours exacts, aujourd'hui.

Sera-t-il mis fin, par exemple, à la dualité entre ambassades et missions de coopération, source de tensions et de gaspillage ? Aura-t-on un budget unique de l'action extérieure, présenté par le Quai d'Orsay ?

En tout état de cause, nous ne cherchons pas à supprimer ce qui marche bien – il y a beaucoup de choses qui marchent bien –, mais à améliorer ce qui peut et ce qui doit l'être.

En ce qui concerne les partenaires locaux, la France doit encourager en premier lieu ceux qui marchent, à leur rythme, vers le pluralisme politique. Sans l'Etat de droit, sans la liberté, il n'est pas de coopération qui vaille. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Comme il ne peut y avoir de coopération durable sans cadre législatif, réglementaire et judiciaire stable. Voilà ce qu'il faut aider à mettre en place, dans le cadre d'unions régionales, c'est notre conception des choses.

La France ne doit pas négliger la nouvelle classe dirigeante qui, hélas ! a été plus souvent formée sur les campus américains que sur les campus français. Enfin, notre coopération doit trouver dans une société qui se structure de plus en plus autour de nouveaux acteurs de développement – groupements villageois, coopératives, entre autres – des relais efficaces et décentralisés.

Après les acteurs, je dirai quelques mots des moyens financiers. Déjà, l'année dernière, M. Godfrain, alors ministre de la coopération, déclarait que son budget avait un plancher au-dessous duquel il était vain de penser poursuivre une vraie politique de coopération. Comment ferez-vous donc avec moins de crédits ?

M. Jean-Michel Dubernard. Bonne question !

M. José Rossi. Trois évolutions nous préoccupent particulièrement.

D'abord la baisse des crédits du fonds d'aide et de coopération, et plus particulièrement, sur le chapitre 68-91, à l'article 40 « dons qui sont destinés à financer les projets dans les pays les plus pauvres ». Les autorisations de programme chutent de 10 %. Sont touchées, à ce titre, les actions qui contribuent directement au développement économique. Les fortes économies réalisées sur l'assistance technique, l'ajustement structurel, les protocoles du Trésor vous donnaient sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, – je n'ai pas suffisamment d'indications à cet égard – des marges de manœuvre pour relancer l'aide au projet. Vous ne l'avez pas fait, le Gouvernement ne l'a pas voulu sans doute ; c'est regrettable.

Deuxième sujet de préoccupation, l'effet de saupoudrage auquel donnent lieu au moins 15 % des crédits du FAC, qui servent à financer beaucoup d'opérations de taille trop modeste.

M. Maurice Adevah-Pœuf. Je ne suis pas du tout d'accord !

M. José Rossi. Enfin, la multilatéralisation de l'aide que vous semblez appeler de vos voeux. Nous ne sommes pas opposés à une forme de multilatéralisation, notamment lorsqu'on pense aux évolutions européennes, mais souvent il faut bien constater que l'aide bilatérale garantit mieux le respect des priorités fixées par notre pays. Dois-je rappeler les querelles homériques auxquelles les négociations sur le VIII^e fonds européen de développement ont donné lieu ? Il est clair qu'une multilatéralisation excessive peut entraîner une paralysie du système d'aides.

Enfin, dernier point sur lequel je voudrais insister concernant les moyens : les moyens techniques. Lancée en 1994 par le gouvernement d'Edouard Balladur, l'aide à l'ajustement cède le pas à l'aide-projet. La même politique se poursuit aujourd'hui à juste titre. Mais l'aide au projet, souvent réalisée à travers un tissu épars d'ONG mène à un gâchis financier important. Peut-être faudrait-il encourager les ONG, d'une part à se regrouper pour être plus efficaces et, d'autre part, les aider à se pro-

fessionnaliser davantage sur les secteurs-clés comme l'eau, les équipements sociaux, la santé, la production agricole, notamment.

Le Gouvernement nous a annoncé, lors du débat sur le service national, un projet de loi sur le volontariat international. Où en est sa rédaction ? Quel statut trouvera-t-on pour ces volontaires de la coopération ? Sera-t-il réservé exclusivement aux jeunes ou élargi aux personnes plus âgées ? Comment allez-vous gérer l'après-service national ? Comment allez-vous gérer l'après-service national ? Autant de questions qui n'ont pas reçu à ce jour de réponses et dont on ne peut pas trouver trace dans le projet de budget.

Nous sommes conscients que les ONG françaises ont pris du retard, par exemple, sur les fondations politiques allemandes dont l'activité dans le tiers-monde est très importante ou sur les ONG anglo-saxonnes.

Je voudrais insister sur un dernier point. Pardonnez-moi, monsieur le président, de déborder de quelques instants mon temps de parole.

Votre politique de coopération, monsieur le secrétaire d'Etat, se caractérise par une relative incohérence avec d'autres politiques menées par le Gouvernement.

La coopération, nous en sommes tous conscients, est une affaire interministérielle. Parmi tous les sujets sur lesquels des points d'incohérence peuvent être notés, il en est un particulièrement d'actualité, celui de l'immigration, où l'incohérence apparaît à l'évidence au moment où le ministre de l'intérieur nous propose un projet de loi qui est censé maîtriser les flux migratoires. En effet, d'un côté, vous prétendez vouloir développer durablement les pays en voie de développement, ce qui est une gageure faute d'une stratégie, de réformes claires et de moyens financiers et techniques adaptés, et, de l'autre, votre gouvernement nous soumet le projet de loi Chevènement, qui créera, quoi que l'on dise, des appels d'air, non seulement en raison des régularisations massives que vous avez décidées, mais aussi parce qu'il déstabilise un ensemble législatif et réglementaire – les textes Pasqua-Debré et Méhaignerie – qui commençait tout juste à trouver un équilibre.

Vous additionnez ainsi deux risques : celui de décrédibiliser notre politique de coopération en réduisant ses crédits, sans pour autant lui donner cohérence et substance ; et celui d'augmenter sûrement les flux migratoires clandestins au détriment de l'harmonie de la société française.

Vous ne guérissez pas les causes, mais vous aggravez les conséquences !

Après avoir fait ce constat qui, somme toute, vous paraîtra négatif, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais néanmoins porter un jugement plus nuancé sur notre système de coopération, qui est le fruit d'efforts méritoires conduits par notre pays et mis en œuvre très souvent avec beaucoup de compétence.

Ce système, qui est perfectible, fonctionne en définitive, et malgré tout ce que je viens de dire, beaucoup mieux que celui d'autres pays.

Au moment où la réforme est à l'ordre du jour, situons-la ensemble dans une perspective à moyen et long terme. Dans ce domaine comme dans d'autres, préparer l'avenir c'est prévoir les futures étapes de la construction européenne. Parmi celles-ci, une évolution vers une communautarisation est très probable. La France ne devra pas subir mais, au contraire, organiser cette mutation. C'est grâce à l'influence qu'elle aura su préserver dans

l'aide au développement et à la qualité et au professionnalisme de ses instruments qu'elle y parviendra. C'est un enjeu majeur pour le XXI^e siècle.

M. Jean-Michel Dubernard. Très bien !

(*M. Gilles de Robien remplace M. Michel Péricard au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

M. le président. La parole est à M. René Rouquet.

M. René Rouquet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de la coopération pour 1998 participe à l'effort consenti en faveur de l'emploi et de la solidarité. Ce choix est imposé par une conjoncture nationale difficile. La consolidation des crédits a été l'occasion d'un redéploiement intelligent. Elle résulte pour une grande part d'une réduction de l'aide budgétaire correspondant à la prise en compte de l'amélioration des finances de plusieurs grands Etats africains.

Les crédits « de concours financiers » – chapitre 41-43 – baissent de 29,6 %, ce qui correspond à la diminution globale de 3,5 % enregistrée sur l'enveloppe du ministère. Mais nous avons noté avec satisfaction une progression de 4,3 % des crédits d'intervention rassemblés au chapitre 68-91, l'abondement de 7,2 % des autorisations de paiement du fonds d'aide et de coopération, et une augmentation de 25,6 % des dons accordés aux pays les plus pauvres.

Nous nous félicitons de ces mesures favorables à la mise en œuvre d'une politique active de coopération et de solidarité. Cela dit, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget soulève quelques interrogations.

Elles portent d'abord sur le traitement budgétaire de la conjoncture africaine, dont nous savons qu'elle est susceptible de retournements imprévus, qu'ils soient positifs ou négatifs. Elles portent aussi sur l'avenir de l'assistance technique, en diminution constante depuis quelques années, mais surtout sur les moyens dévolus au budget de la coopération, qui ne dispose que de 11 % de l'aide au développement, le reste relevant de la responsabilité des affaires étrangères et des autres ministères, en particulier du Trésor.

Cette situation, depuis longtemps – trop longtemps – évoquée dans cette enceinte, pose la question d'une éventuelle réorganisation des services français de la coopération. La mise en œuvre d'une politique nouvelle de coopération voulue par le Premier ministre, peut et doit être l'occasion de procéder à des réformes structurelles. Peut-être, dans un premier temps, serait-il possible d'envisager, comme cela existe déjà en matière européenne, la création d'une structure de coordination, une sorte de secrétariat général de coopération interministérielle sur la coopération ?

Toute réforme serait incomplète sans la mise à contribution plus effective de la représentation nationale, qui ne devrait pas se limiter aux débats ou contrôles *a posteriori*, mais être consultée dans la définition des grandes orientations. Notre politique de coopération doit être démocratique dans ses méthodes.

L'action de votre secrétariat d'Etat s'étend à de nombreux pays sur plusieurs continents. Dans le cadre du temps qui m'est imparti, je centrerai mon propos sur les

pay africains, compte tenu des liens privilégiés qui les lient à la France, mais aussi de l'état préoccupant des relations actuelles avec des pays traditionnellement amis.

Nous souhaitons que la politique nouvelle que vous allez engager marque une rupture avec ce que j'appellerai la trop grande confidentialité qui préside aux rapports avec l'Afrique depuis de trop nombreuses années, pour ne pas dire depuis toujours. Il est temps d'aller vers une plus grande transparence dans le traitement des affaires africaines par le Gouvernement.

Dans sa déclaration de politique générale en juin dernier, M. le Premier ministre a souligné la nécessité de changer la politique de la France en Afrique, en jetant les bases d'un contrat nouveau de partenariat. Ces nouveaux rapports sont nécessaires, si l'on veut restaurer l'image de la France dans un continent, où notre pays possède des liens forts et historiques.

Il s'agit de faire oublier les replis diplomatiques, en rétablissant un climat de confiance avec les Etats d'Afrique et, parmi eux, ceux de la zone franc auxquels fut imposée brutalement en 1994 une dévaluation du franc CFA. On sait que les mesures d'accompagnement ont inégalement profité aux pays concernés, et que de nombreux compatriotes, qui ont servi dans la fonction publique de ces pays, perçoivent des retraites dévaluées.

Il serait par ailleurs souhaitable, si l'on veut que la solidarité soit un projet partagé, de donner un nouvel élan à la coopération décentralisée initiée en 1992, et à laquelle le ministère apporte une contribution appréciée. Cette coopération offre de nombreux avantages : elle implique des élus, des collectivités et elle est susceptible d'impulser les économies locales. Proche des populations, elle tisse des liens de compréhension et d'amitié entre des peuples très éloignés les uns des autres.

Une telle coopération doit, bien évidemment, éviter les dérapages comme les dépenses de prestige, les investissements inadaptés à la réalité des besoins ou autres gaspillages. Pratiquée en étroite concertation avec vos services, elle peut contribuer très concrètement, et efficacement, à l'aide au développement.

L'an prochain se tiendra un sommet franco-africain, le premier sommet de la nouvelle équipe gouvernementale. De nombreuses questions se posent, relatives à la politique française du développement et à sa politique à l'égard de l'Afrique. Si l'en en juge par les exemples du Rwanda, de l'ex-Zaïre, du Congo, de la Corne de l'Afrique ou encore du Liberia, l'Afrique de l'après guerre froide n'a pas connu la paix nécessaire au développement.

On s'interroge également sur la manière de régler les crises des pays africains. Le Gouvernement ne souhaite plus jouer le rôle de gendarme dans ces conflits, et il a raison. Mais il doit agir pour prévenir les crises.

Le ministre de la défense a par ailleurs annoncé une réforme du système de déploiement militaire français, ainsi que le soutien à la création d'une force inter-africaine de paix. Quelles précisions, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous nous donner sur ce point précis ?

En matière de développement, il convient de s'interroger sur l'avenir de la coopération bilatérale et européenne. Les accords de Lomé sont contestés par les fundamentalistes du libre-échange. Ces derniers, s'appuyant sur les nouvelles règles de l'Organisation mondiale du commerce, refusent des systèmes d'échanges discriminatoires, favorables aux pays les moins développés.

Face à une logique commerciale qui exclut les systèmes d'aides existants, quel est l'avenir des accords préférentiels passés par les pays européens avec les pays ACP ?

Le dossier de la banane a été traité, comme l'on sait, par l'Organisation mondiale du commerce. L'organisation européenne du marché de la banane a été condamnée, ce qui remet en cause les accords passés avec certains pays de la Caraïbe, les pays africains producteurs comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire et les départements français des Antilles. Quelle est la situation en ce domaine ? Envisagez-vous de prendre des mesures permettant à ces pays de s'adapter aux nouvelles exigences du marché ?

Pour ce qui est de la zone franc, quel est le bilan de la dévaluation du franc CFA ? Cette dévaluation a semblé-t-il été favorable à certains pays. Qu'en est-il pour les plus pauvres ? Le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures pour venir à leurs secours ?

Quelle va être, par ailleurs, la nouvelle politique de la France envers les pays des Grands Lacs – Rwanda, ex-Zaïre et Congo – qui ont vécu une crise terrible, et quel est l'avenir de la paix en Angola ?

Comment, enfin, le Gouvernement entend-il articuler la politique d'aide de la France à ces pays, avec le souci d'appuyer la constitution de régimes plus démocratiques, et respectueux des droits de l'homme ? A cet égard, on ne peut que se réjouir – en tout cas, je m'en réjouis personnellement – que les droits de l'homme et de l'action humanitaire aient été rattachés à votre secrétariat d'Etat. Cette nouvelle disposition est parfaitement cohérente, elle paraît même indispensable pour obtenir une action efficace et durable en matière de coopération.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la France a besoin d'une nouvelle orientation dans sa politique de coopération. Le groupe socialiste approuvera un budget qui va dans le bon sens, même si nous souhaitons plus de moyens. Nous attendons avec intérêt vos commentaires en réponse à nos interrogations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'êtes pas à la tête d'une administration ordinaire de notre pays. Vous êtes à la tête d'une mission parmi les plus nobles qui soit dans le grand organigramme des pouvoirs régaliens, et je voulais saluer, au-delà de votre personne, les décisions que vous avez à prendre et l'importance qu'elles ont au-delà des frontières de notre pays.

Le ministère de la coopération a ceci pour lui qu'il engage ce qu'il y a certainement de plus noble dans la mission politique : le développement et l'accession de populations entières de notre planète à un niveau de vie supérieur.

Votre rôle est précisément à la croisée de nombreux chemins, qui parcourent la société française, l'Union européenne, notre cité planétaire et, bien entendu, l'Afrique.

S'il existe un ministère pluridisciplinaire, aux pôles multiples, qui touche à la fois à l'organisation de la société africaine et à celle de la société française, c'est le vôtre.

C'est pourquoi le fait que votre action ait une telle ampleur et touche à notre politique intérieure me fait vivement regretter que vous ne siégez pas autour de la table du conseil des ministres, là où, de mercredi en mercredi, se définit la politique de la France.

La politique de coopération française, outil du développement, a un impact direct sur les phénomènes migratoires. Si la manière curative de traiter ces sujets divise les Français, et on le voit bien avec la régularisation actuelle des clandestins, la politique préventive, celle que mène le ministre de la coopération en particulier, au contraire, les rassemble et les réunit.

Développer sur place, c'est certainement la façon la plus positive de prendre le problème des flux migratoires à bras-le-corps...

M. Michel Voisin. Très bien !

M. Jacques Godfrain. ... avec un consensus qui remet à leur place les isolationnistes et les « cartieristes » de tous poils et qui nous permet de tenir un langage qu'aucun autre homme politique au monde, par exemple américain, ne peut tenir.

Au-delà des problèmes migratoires, il faut en avoir bien conscience, il existe aujourd'hui en Afrique un risque rampant de fondamentalisme, plaqué sur la misère et le sous-développement.

On sait les dangers graves qui pèsent sur les libertés publiques, sur le pluralisme de la pensée et de l'expression, lorsque le fondamentalisme est à l'œuvre. La corrosion des esprits puise son origine dans cette désespérance d'une société sans perspective, sans but, si ce n'est la pénurie, qui engendre toutes les corruptions.

La mission de votre secrétariat d'Etat est essentielle pour l'équilibre du monde et l'harmonisation, mot à la mode, de toutes nos relations avec l'Afrique.

C'est la raison pour laquelle, en appuyant l'action que vous conduisez, *intuitu personae*, je ne peux que regretter les décisions à contre-courant qui sont prises dans ce budget.

J'évoquerai à peine l'augmentation des frais de réceptions et de déplacements ministériels de plus de 9 %, qui s'accompagne d'une baisse de 8 % des moyens de fonctionnement des services, sachant que le champ de votre activité s'est agrandi à la francophonie, le champ géographique du développement étant resté le même.

A un moment où la notion de sécurité, sécurité juridique, sécurité judiciaire, est à l'ordre du jour, parce que c'est la condition *sine qua non* du développement, on peut se demander si cette sécurité, plus nécessaire que jamais, est bien servie avec une diminution de 5 % des crédits de coopération militaire. Les concours financiers sont en baisse de 30 %, c'est-à-dire l'ajustement structurel. Vous vous réjouissez de cet état de fait, nous aussi, mais êtes-vous assuré qu'en cours d'année, des réductions supplémentaires n'auront pas lieu ? Vous n'aurez alors plus aucune marge de manœuvre devant des événements économiques qui pourraient se produire en Afrique.

M. Jacques Godfrain. Comment pouvons-nous laisser passer la baisse de 4 % de la coopération technique, qui provoque la déflation de 225 postes d'enseignant et de dix postes de technicien ? Quel sera le nombre exact d'assistants techniques à la fin de 1998, dans la mesure où le caractère saisonnier des recrutements des enseignants peut entraîner une plus grande baisse encore que celle qui est annoncée ?

Nous constatons, et personne sur ces bancs ne peut me démentir, que le Premier ministre ne vous a pas gâté dans ce budget. J'entends encore à cette tribune les députés socialistes pousser des hauts cris en 1996 parce que quelques postes allaient être supprimés ! La mémoire est courte, c'est certainement l'apanage de la vie politique.

M. Jacques Fleur. On l'a vu cet après-midi !

M. Jacques Godfrain. C'est certainement l'image que les peuples offrent. A ce propos, M. Rouquet a évoqué la dévaluation brutale imposée en 1994, mais je vous rappelle qu'il y avait à l'époque un Président de la République, dont nous connaissons tous le nom, qui avait donné son accord à cette dévaluation.

J'espère que les participants du sommet de la francophonie à Hanoï n'auront pas connaissance de la diminution des postes d'assistant technique que la majorité va voter dans un instant. Entre le discours sur la francophonie et la réalité budgétaire, il y a un très grand pas !

J'observe aussi que, en dépit de tous nos discours sur l'ouverture du ministère aux actions du secteur privé et l'encouragement aux initiatives décentralisées, auxquelles nous sommes tous sensibles sur ces bancs, élus locaux que nous sommes, les crédits sont en baisse de 4,3 %.

Il est vrai que le cœur de votre dispositif est le FAC, le fonds d'aide à la coopération, qui est en augmentation de 4 %. C'est bien, mais la couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement est mauvaise : 86 %.

Ne craignez-vous pas que les autorisations de programme soient petit à petit régulées par les crédits de paiement ? Bercy n'est-il pas en train de préparer une régulation en 1998 ? C'est un malheur que je ne vous souhaite pas. Quant aux dons-projets de la caisse, là aussi, les crédits de paiement, même en augmentation, suffisent-ils pour permettre l'engagement de toutes les autorisations de programme ouvertes ?

Pour toutes ces raisons, si nous soutenons sans état d'âme les actions de la coopération française, nous ne pouvons pas cautionner l'attitude restrictive, à courte vue, du Gouvernement et du ministère des finances à ce sujet.

Quant à l'avenir de votre secrétariat d'Etat, permettez-moi de vous donner une idée et d'exprimer une mise en garde.

L'idée, simple, est que vous avez un formidable capital humain à la disposition des peuples du monde, qui attendent beaucoup de la France. Des enseignants, des médecins, des vétérinaires, des professeurs, des économistes, des ingénieurs, des hommes et des femmes de terrain donnent depuis des années leur énergie, leur foi, leur abnégation parfois, pour que notre coopération soit exemplaire.

Ne les désespérez pas en leur disant que leur cadre de travail va disparaître et se fondre ou se noyer dans autre chose où ni eux ni nos amis des pays partenaires ne se retrouveront.

La mise en garde est simple et relève du bon sens.

Lorsqu'un *lobby* veut faire accepter son projet et défendre ses intérêts, il utilise un mot difficile à contredire : « modernisation ».

On va vous proposer de moderniser la coopération, au point de la faire disparaître. Vous qui êtes chargé de la francophonie, donnez aux mots la force de leur réalité. La coopération française n'est pas seulement une œuvre commune, elle est aussi une espérance partagée. Vous en êtes le garant et le gérant et nous serons présents lors de tous les événements qui pourront en garantir l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taurira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le secrétariat d'Etat à la coopération affiche le développement comme son métier principal.

Après trente-six ans d'une politique de coopération dans un monde qui a connu la décolonisation, la guerre froide, avec ses pays alignés et son équilibre de la terreur, puis la multiplication des conflits de moyenne intensité, peut-être conviendrait-il de commencer à tracer les premières lignes d'une évaluation sans complaisance, sans chercher nécessairement à mettre en cause les hommes sur une matière d'ailleurs fort complexe, mais en testant les objectifs, en scrutant les méthodes et en soupesant les résultats.

Il est d'ailleurs insolite de constater que, ces dernières années, le développement, concept décrivant un processus quantitatif, dynamique et qualitatif, c'est-à-dire agissant à la fois sur la qualité de vie et sur la durée, se soit vu affubler d'une double redondance en devenant le développement durable et humain, comme si la sémantique devait révéler une tentative pathétique pour conjurer l'échec.

Le développement se mesure, par des indicateurs quantitatifs, tels que le taux de croissance, la valeur ajoutée, le taux de dépendance, mais aussi et surtout, heureusement, par l'IDH, l'indice de développement humain, qui intègre le niveau de nutrition, le taux d'alphabétisation, la couverture médicale, etc. C'est cet indice qui nous importe beaucoup plus que le reste, dans la totalité des pays du champ.

Le champ n'a jamais cessé de s'étendre puisqu'il est passé de quatorze pays africains et malgache en 1961 aux soixante-dix pays ACP, Afrique, Caraïbe, Pacifique et océan Indien, en 1995, mais il est également de plus en plus important : il totalise plus de 800 millions de personnes, c'est-à-dire presque un sixième de la population mondiale, il s'étend sur plus de 25 millions de kilomètres carrés en superficie terrestre, et son espace maritime, c'est-à-dire le lieu stratégique des nouveaux rapports de puissance, couvre pratiquement le tiers de la surface des mers.

L'effort de rapprochement et d'harmonisation de la politique de coopération française avec le cadre communautaire de la Convention de Lomé était une démarche de cohérence, une démarche salutaire. De même, l'extension des compétences par zone a très probablement servi des objectifs de rationalisation des interventions, d'économies d'échelle et probablement aussi d'intégration régionale.

Il demeure que le champ reste d'une très grande diversité géographique, je viens de l'évoquer, mais également linguistique puisqu'on y parle des centaines de langues, y compris les créoles, les dialectes, les pidgins, et pas seulement les langues européennes internationales, même lorsqu'elles servent à rédiger les constitutions nationales.

La diversité économique est très grande, puisqu'on y trouve toutes sortes de systèmes : des régimes à caractère féodal, des dictatures qui, sanglantes ou pas, sont toutes inacceptables, des démocraties libérales et des démocraties populaires.

La diversité culturelle, également, est grande même si, de temps en temps, elle s'uniformise dans des ghettos confessionnels et ethniques qui imposent en communautés endogames et crispées ou explosent en génocides.

Enfin, la diversité géopolitique est réelle aussi, même si elle se déplace en fonction des zones stratégiques et névralgiques liées à l'ordre ou au désordre international.

La question qui se pose est donc de savoir si la France doit avoir une politique singulière face à cette diversité et, surtout, comment elle peut gérer cette politique quand on connaît ses difficultés à s'affranchir de ses pesanteurs centralisatrices dans ses relations avec ses propres régions, qu'elles soient hexagonales à forte identité culturelle comme la Bretagne ou l'Alsace, insulaire comme la Corse, ou si lointaines, si différentes que le sont celles de l'outre-mer.

Si la France paraît frileuse et démunie face à la diversité, c'est peut-être parce qu'elle sait de moins en moins bien valoriser ce fonds commun, historique, culturel, social, mais surtout ce fonds commun de valeurs humanistes, universelles, qu'elle a su symboliser aux heures les plus lumineuses de son histoire.

Aujourd'hui, la coopération concerne une grande diversité de territoires, des territoires qui portent en eux un potentiel inestimable de créativité.

La coopération est exigeante parce qu'elle suppose une culture du partage, une véritable religion du partenariat, et une doctrine de l'efficacité. Elle vise à construire la paix, non plus seulement par le droit international mais par le développement.

Je ne trouve rien à redire aux six axes stratégiques que vous avez retenus pour les trois années à venir, mais je pense simplement que votre ministère ne pourra pas faire l'économie des débats sur les flux migratoires, la tripolarisation du monde, l'urbanisation, la géostratégie des mers et des océans, la gestion de l'eau, la préservation des écosystèmes, les nationalismes, l'invasion mafieuse, les « appels d'empire », la violence en marché libre, dans un monde qui est devenu rebelle, où les rationalités sont multiples et parfois opaques, mais où tous ces enjeux se télescopent. J'admetts que même Jacques Prévert en aurait le vertige ! (*Sourires.*)

Caraïbe nous instruit beaucoup sur les limites de cette coopération, parce que, en dépit des efforts pour harmoniser la politique française de coopération et la politique communautaire du système des préférences généralisées, par exemple, en dépit des protocoles, en dépit de toutes sortes de dispositions dérogatoires, la Caraïbe demeure fortement dépendante de la monoculture, donc des marchés extérieurs.

Dans ces économies régionales, la concurrence demeure beaucoup plus forte que la complémentarité ; cela concerne les Antilles, mais également la Guyane pour les pays d'Amérique du Sud.

Vous me pardonnerez de ne pas vous demander, contrairement aux usages, d'utiliser la politique de coopération pour transformer les départements d'outre-mer en vitrines de la France ou en têtes de pont de l'Europe, parce qu'il m'est impossible d'instrumentaliser les peuples, parce que je me sens riche de mes origines multiples, forte de mes syncrétismes culturels, puissante de la synthèse de ces valeurs de l'humanité constamment en lutte contre ses vieux démons, et, surtout, parce que la solidarité entre les hommes me séduit beaucoup plus que les dividendes et les rentes.

Ces territoires ont un gros potentiel d'énergie et de créativité, je vous le disais. Nous pouvons apprendre à le valoriser et c'est la raison pour laquelle je suis persuadée que la coopération peut être une chance pour la paix et pour la justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean-Michel Dubernard. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Yvette Roudy.

Mme Yvette Roudy. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je formulerais quelques réflexions à la fois sur la francophonie et sur la coopération, tant il est vrai que les deux sont très souvent intimement liées.

Beaucoup de choses ont été dites excellemment – je pense notamment aux interventions de M. Hage et de Mme Aubert, auxquelles j'adhère entièrement –, ce qui me permettra de faire de très larges coupures dans la mienne.

Bien entendu, monsieur le secrétaire d'Etat, comme tous mes amis, je soutiens votre budget, qui est courageux, d'autant que vous assumez forcément des engagements qui étaient pris bien avant votre arrivée, nous le savons tous. Il n'est donc pas très honnête de vous faire des reproches. C'est l'an prochain que nous devrons parler véritablement de votre budget. Ce sera vraiment le vôtre à ce moment-là.

Dans quelques jours va s'ouvrir à Hanoi le sommet de la francophonie qui va réunir quarante-neuf pays au cours duquel sera nommé un secrétaire général dont on nous dit qu'il est de grande notoriété. A cette occasion, seront examinées les demandes d'entrée de plusieurs pays qui frappent à la porte de cette grande institution qu'est devenue la francophonie.

Grand succès donc de cette « communauté» qui a en partage le français et la culture française, selon la belle expression consacrée. La francophonie est populaire. La francophonie est devenue une force politique.

En même temps que ce succès – et c'est un paradoxe –, force est de constater que nous voyons le français reculer au profit de l'anglais. Cela a été dit, je ne m'y étendrai donc pas, me bornant à constater – et c'est le seul exemple que je citerai – que, alors que 70 % des textes primaires de la Commission européenne étaient en français en 1986, ce pourcentage a été réduit aujourd'hui à 38,5 %.

Le français recule dans le monde des institutions internationales. Il recule aussi au Maghreb et il stagne en Asie, même si 104 600 000 individus le parlent encore dans le monde, et ce sur cinq continents.

Pour ma part, je ne peux ni ne veux partager le pessimisme ambiant. C'est pourquoi, m'appuyant sur les remarquables études du Haut conseil de la francophonie, dont je salue les efforts en dépit d'un budget vraiment microscopique – il faudrait peut-être augmenter les crédits qui lui sont alloués –, je me permettrai de présenter quelques-unes des suggestions que je viens de développer dans un rapport sur la francophonie que j'ai remis la semaine dernière et qui est encore sous presse.

Il est urgent, beaucoup l'ont dit avant moi, de rationaliser les structures mêmes de la francophonie. Quelque chose a été mis en marche ; il faudra certainement apporter des perfectionnements.

Nous avons tous souligné qu'il convenait d'introduire un peu de clarté dans cette nébuleuse que constitue le mélange de la francophonie et de la coopération.

Plus de clarté serait également nécessaire en matière d'attribution de bourses et d'autorisations de visas. Récemment encore, j'ai appelé l'attention des autorités sur un cas très curieux et très particulier qui a été porté à ma connaissance et qui concerne une ressortissante russe, Mme Partcheva. Celle-ci, bien qu'ayant largement prouvé ses sentiments francophiles et son utilité à la francophonie – ses nombreux états de service en attestent –, n'arrive

pas à obtenir le renouvellement de son visa. Personne n'est capable de me fournir une explication cohérente. C'est un exemple parmi d'autres.

Nous savons aussi à quel point le statut des étudiants étrangers doit être revu.

Maintenant, je voudrais tout de même évoquer un sujet que personne n'a abordé à cette tribune, monsieur le secrétaire d'Etat. Peut-être parce que personne n'a osé le faire. J'ai été très frappée par le fait que toutes les personnes – je dis bien : toutes – que j'ai rencontrées à l'occasion de l'établissement de mon rapport sur la francophonie m'ont fait remarquer qu'elles regrettaien la disparition du secrétariat d'Etat à la francophonie. Je crois qu'il était de mon devoir de le signaler à cette tribune même si l'on m'a fait remarquer que ce n'était pas chose à dire ici. Mais la parole est libre. Et si on ne peut pas dire ici ce que l'on pense, où pourrions-nous le faire ?

Je pense qu'il convient également d'améliorer la gestion des actions et le suivi des fonds français. Je propose que tout projet de coopération fasse l'objet d'un contrat avec l'Etat bénéficiaire aux termes duquel celui-ci s'engagerait sur des objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que les droits de l'homme, le nombre d'enfants scolarisés, les droits de la femme, le degré de démocratie, le niveau de développement, l'Etat bénéficiaire devant également s'engager et donner des garanties quant à l'emploi et à la défense de la langue française. De telles exigences ne seraient pas excessives, et il faut avoir le courage de les demander.

Je ne crois pas que l'on puisse accepter aujourd'hui que, dans des Etats que nous soutenons largement depuis plus de vingt ans, des enfants ne soient pas encore scolarisés. Comment voulez-vous que, une fois devenus adultes, ils puissent comprendre des mots comme « développement », « droits de l'homme », « démocratie », si l'on n'a absolument pas veillé à leur éducation ?

Enfin, je voudrais appeler votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur une affaire particulièrement tragique qui révèle que nous ne pouvons pas continuer de soutenir le développement de pays où la sécurité de nos coopérants n'est pas assurée. Je veux parler de l'affaire Borrel.

Il y a deux ans, à Djibouti, ce magistrat a disparu dans des conditions que sa veuve ne parvient pas à connaître encore aujourd'hui. Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, en son nom et au nom de tous les démocrates, d'user de tous les moyens qui sont à votre disposition pour que toute la lumière soit faite sur cette tragique affaire. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la coopération.

M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais d'abord exprimer un regret : je déplore que le temps nous manque pour avoir un échange plus complet sur ce sujet très important qu'est la coopération au développement, d'autant que nous devons également parler de la francophonie et de l'action humanitaire. J'ai cru comprendre que vous partagiez ce regret.

J'ignore quel temps avait été consacré l'an passé à l'examen de ces trois budgets lorsqu'ils étaient distincts, mais il devait probablement être un peu plus long que celui dont nous disposons aujourd'hui. Cela dit, les choses sont ce qu'elles sont et je connais les contraintes du calendrier budgétaire.

En tout cas, je me réjouis – et c'est une réelle satisfaction – de cette première occasion qui m'est offerte d'évoquer avec vous la politique de coopération au développement que j'entends mener, des inflexions que je souhaite lui donner.

Je remercie les rapporteurs qui m'ont interrogé sur mes intentions, qui m'ont fait des propositions et qui ont eu des propos aimables, y compris à mon endroit.

En définitive, j'ai le sentiment d'avoir convenablement défendu mon budget, sachant que le volume des crédits qui me seraient accordés serait nécessairement contraint. Nous n'ignorons pas le contexte budgétaire dans lequel nous nous trouvons et nous savons que le délai raccourci dont nous avons disposé pour établir le budget n'a pas permis d'organiser les redéploiements auxquels nous aurions voulu procéder – j'espère que nous pourrons le faire l'an prochain.

Puisque la nouvelle règle veut que les orateurs des groupes interviennent dans le débat avant que le ministre ne s'exprime, je les remercie pour leurs contributions très riches et pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour cette importante politique de la France. Quelle que soit la position qu'ils ont adoptée par rapport à ce budget, je voudrais d'ores et déjà leur signaler que, si je n'ai pas la possibilité de répondre à leurs nombreuses interrogations de façon complète à cette tribune, je ferai en sorte qu'ils puissent obtenir ultérieurement une réponse écrite très précise.

Je suis sensible à l'ambiguïté que peut recéler ce débat. La coopération au développement, dont le Premier ministre m'a chargé aux côtés d'Hubert Védrine, concerne désormais l'ensemble des pays du Sud. Toutefois, le budget qui vous est soumis reste encore très profondément marqué par l'ancienne définition des pays du champ. Il est vrai que leur situation les désigne plus que d'autres à recevoir une aide extérieure importante et diversifiée. Et pourtant – je reprends là le thème de la diversité cher à Mme Taubira-Delanon –, l'ouverture extérieure des économies en développement, en Asie, en Amérique latine ou en Afrique, accentue la diversité des situations nationales. Les pays émergents sont déjà présents dans l'économie mondiale. Il convient de conforter leur présence. D'autres pays s'efforcent de les rejoindre, pour lesquels les réponses classiques de l'aide ne suffisent plus. Dans le même temps, de nouvelles interdépendances se manifestent dans le domaine de l'environnement, de la démographie et des mouvements de population, mais aussi du maintien de la paix et de la sécurité.

Cette diversité n'est pas suffisamment reflétée dans le budget qui nous occupe, mais elle est prise en compte au niveau plus global de l'action extérieure de la France. Ainsi, les crédits que le Quai-d'Orsay affecte à la coopération avec tel ou tel pays asiatique ne prennent toute leur signification qu'en association avec les financements sur prêts du Trésor. Cet enchevêtrement de procédures est source d'opacité, et c'est précisément pour donner plus d'efficacité, plus de visibilité et de cohérence à nos politiques que nous avons entrepris de mettre à jour les dispositifs français de coopération.

Certains orateurs, dont M. Rossi je crois, auraient souhaité que le budget et la réforme des outils soient présentés en même temps. Compte tenu du peu de temps dont nous avons disposé, cette réforme n'a pas encore pu – et je le regrette – être complètement définie. Elle le sera avant la fin de l'année. Nous aurons, j'en suis sûr, l'occasion d'en reparler. En tout cas, cette réforme me paraît nécessaire, car il faut s'adapter aux nouvelles réalités et mieux tenir compte de la diversité.

Cette coopération, renouvelée dans ses enjeux, mobilise de nombreux nouveaux acteurs : des nouveaux acteurs français sont apparus, les élites africaines ont changé, l'Europe est en train de concevoir une nouvelle approche de ses rapports avec les pays ACP, la place du multilatéral s'accroît et il faut en prendre la mesure.

Le secrétariat d'Etat à la coopération et ses assistants techniques ne sont plus les seuls sur le terrain. Je me réjouis de constater que les acteurs économiques et sociaux y sont aussi présents. Je pense en particulier aux chambres de commerce qui aident les pays en développement à mettre en place chez eux des institutions analogues. J'observe aussi la présence dans ces pays de responsables syndicaux qui participent à la construction du dialogue social dans les entreprises en formant leurs homologues locaux. Dans le même temps, de nombreuses et parfois puissantes ONG se constituent et se structurent pour apporter un appui à la société civile – et nous savons combien elles sont utiles, en particulier chez nous. Enfin, les collectivités locales s'impliquent de plus en plus.

J'ai vraiment envie d'encourager et d'aider ce mouvement des collectivités locales qui a été évoqué par plusieurs d'entre vous. Elles dépassent le cliché traditionnel du jumelage en apportant leurs compétences d'organisation ou de gestion municipales. Bien entendu, j'encourage toutes ces initiatives, car je crois qu'elles peuvent puissamment contribuer à nouer un autre type de dialogue avec l'Afrique d'aujourd'hui.

Dans le même temps, il est vrai, l'Afrique voit apparaître de nouvelles élites qui n'ont pas la même histoire que la génération précédente, notamment avec nous. Elles n'ont pas forcément été formées dans les universités françaises. Il faut prendre la mesure de ce phénomène et s'interroger sur ses raisons. Pour autant, il ne s'agit pas de condamner le passage de ces élites par des universités autres que les universités françaises ; après tout, des Français aussi sont parfois tentés de suivre le même chemin. Ces élites, qui ont acquis des expériences de gestion parfois en entreprises ou sont passées par des bailleurs de fonds internationaux – les grandes institutions dont nous avons parlé – n'ont plus de complexes et souhaitent, elles aussi, une relation nouvelle fondée sur l'intérêt mutuel des pays.

Parallèlement, j'observe – et c'est une bonne nouvelle –, à côté d'une remise en cause de la présence française dans certains pays, une sorte d'appétit de français et de relations économiques avec la France dans d'autres pays. Je pense à l'Afrique lusophone ou anglophone. Ainsi, le Nigeria déclare le français langue étrangère prioritaire et demande des enseignants pour faire face aux besoins correspondants. Ainsi, l'Angola, le Mozambique et la Guinée équatoriale appellent les investisseurs français et souhaitent renforcer leurs liens politiques avec nous.

Enfin, le monde en développement hors d'Afrique constitue un nouveau terrain pour des projets différents. Je pense au Cambodge ou au Vietnam en Asie, à Haïti ou à Saint-Domingue dans la Caraïbe.

A nous de chercher la nature des relations qu'il faudrait établir avec ces nouveaux partenaires, puisque le décret d'attribution qui définit mes compétences ne se réfère plus à un quelconque champ géographique.

L'Europe, de son côté, se prépare à une nouvelle relation avec les pays ACP.

Quel contenu allons-nous donner à la nouvelle version des accords de Lomé ? La France a transmis, il y a quelques jours, à la Commission européenne une contribu-

tion au débat sur l'après-Lomé, que je tiens d'ailleurs à votre disposition. Je crains que nous n'ayons pas le temps d'en débattre très longuement, mais je souhaite que l'occasion puisse se présenter à nouveau.

Je rappellerai simplement en quelques mots que le bilan des précédentes conventions révèle justement, dans les pays bénéficiaires, l'insuffisance du dialogue politique autour de valeurs communes, telles que la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption – on a parfois tendance à ne pas mettre suffisamment en évidence le fait que la corruption constitue une des grandes causes des échecs économiques relatifs qui ont pu être évoqués.

La France entend réaffirmer à cette occasion le besoin d'une réforme des instruments et des structures de l'aide de l'Union européenne aux pays ACP.

Permettez-moi, à cette occasion, de souligner l'intérêt du rapport Martens, que vient d'adopter le Parlement européen, pour l'éclairage politique qu'il apporte, mais surtout pour les propositions innovatrices qu'il contient. Pour nous qui sommes, je le rappelle, les premiers contributeurs au Fonds européen de développement – nous apportons 25 % des crédits du FED –, l'enjeu est important. Nous avons à cœur de favoriser une renégociation qui rende compte de nos relations privilégiées avec les pays d'Afrique, des intérêts spécifiques de ces partenaires historiques et, il faut le dire aussi, des intérêts de nos opérateurs économiques.

D'une manière générale, nous avons l'intention d'être très en pointe sur ce dossier de la renégociation des accords de Lomé. Toutefois, nous savons déjà qu'il nous faudra vaincre quelques résistances qui apparaissent ici ou là chez nos partenaires.

Plus largement, la mondialisation est désormais le cadre des échanges de biens et de services, ou de mouvement des hommes en cette fin de siècle. Nul ne peut désormais, au Nord comme au Sud, prospérer en ignorant cette évolution. A nous d'en tenir compte.

Les lieux et les sujets de débats ont changé, eux aussi. Nous avions l'habitude de compter le nombre de nos « obligés » à l'ONU. Il nous faut désormais négocier, construire et proposer des compromis à l'Organisation mondiale du commerce. La bataille de la banane communautaire, des DOM-TOM ou des pays ACP, vient rappeler que, désormais, tout système de préférences risque d'être contesté devant l'OMC au nom de la liberté des échanges.

Pour toutes ces raisons, nous devons, bien sûr, réussir notre ouverture économique extérieure, mais aussi aider nos partenaires à réussir la leur. C'est leur intérêt, c'est aussi le nôtre. L'enjeu pour les années à venir consiste dans notre capacité à susciter l'émergence de fronts cohérents, notamment dans les instances économiques internationales.

Vous avez évoqué, monsieur Hage, l'ultralibéralisme qui sévirait au sein de quelques grandes institutions multilatérales et les risques qu'il comporte. Je peux d'ores et déjà vous indiquer que nous croyons sentir un début de changement dans les attitudes.

La semaine dernière, j'étais à Washington où M. Wolfensohn, président de la Banque mondiale, et M. Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international, m'ont fait savoir que les besoins sociaux – qui, jusqu'à présent, il faut en convenir, ont parfois été un peu oubliés – seraient mieux pris en compte dans la seconde génération de programmes qu'ils mettent en œuvre.

En tout cas, il faut constituer des blocs de pays liés par des intérêts commerciaux communs, des relations monétaires, des fidélités héritées de l'histoire ou par la pratique d'une langue commune. C'est en quelque sorte une manière de gagner la bataille de la mondialisation pour la France et ses partenaires en coopération ou en francophonie.

Comprendons bien qu'au-delà de sa composante d'aide publique, au-delà des moyens strictement budgétaires qui lui sont alloués, la coopération sera de plus en plus faite d'attitudes, de positions et de pratiques multilatérales. Nous devons, dès lors, consacrer à cette approche multilatérale une attention particulière, en évaluer les instruments, mais surtout y affecter les moyens propres à nous rendre plus visibles et à nous permettre de mieux tenir notre place.

C'est aussi dans ce contexte qu'il nous faut mesurer les intérêts respectifs – et ce n'est pas si simple – des actions bilatérales et des coopérations multilatérales. Comment valoriser mieux nos actions bilatérales afin que notre action soit plus tangible aussi bien pour nos partenaires que pour les citoyens français ? Nous avons à convaincre du bien-fondé et de l'efficacité de notre politique ceux qui bénéficient des actions comme ceux qui les paient, c'est-à-dire, en fait, tous ceux que vous représentez.

Bref, le cadre a changé, les acteurs aussi. Il faut donc adapter nos orientations. A cet effet, nous avons formalisé cinq priorités que nous entendons mettre en œuvre. Je sais qu'elles étaient déjà inscrites dans certaines politiques précédentes, mais je les rappellerai cependant.

L'enracinement de la citoyenneté, d'abord. Plusieurs d'entre vous en ont parlé.

Le renforcement de l'Etat de droit autour de la démocratie et des droits de l'homme, la remise en ordre des systèmes judiciaires et de sécurité intérieure, la lutte contre les grands trafics en sont les axes qui sont les plus présents à l'esprit.

Mais en disant cela, j'ai conscience que nous n'épuisons pas le débat. Il serait intéressant que nous trouvions le temps de discuter de la relation qui existe entre démocratie et développement, car ce n'est pas toujours aussi simple qu'on le dit. Il serait aussi intéressant de savoir à quels résultats on peut arriver en croisant le multipartisme et une organisation ethnique. J'espère que nous pourrons, au sein de cette assemblée, débattre de tout cela. J'espère aussi que l'observatoire de la démocratie et des droits de l'homme, qui va être mis en place dans le cadre de la francophonie, aura à cœur, plutôt que de se contenter de siffler les coups francs ou les hors-jeu, d'approfondir ces questions et d'en discuter avec ceux à qui nous les posons.

M. Jacques Godfrain. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Mais la démocratie se construit aussi sur des pratiques décentralisées mettant en mouvement des associations de quartiers, des comités de jeunes ou de femmes, des groupements professionnels, des collectivités territoriales. Il y a là un champ immense en faveur de la démocratie locale et du développement de la société civile. Il est clair que c'est le domaine qui devrait être privilégié pour la coopération décentralisée.

Deuxième priorité : la conquête de la souveraineté économique, nationale mais aussi régionale. Cette conquête nous paraît être une priorité très forte.

Au-delà de l'attention portée à la croissance, au développement de la production et des échanges ou au renforcement des systèmes financiers, l'amélioration de la

compétitivité passe aussi par des réformes d'envergure impliquant le réajustement du rôle de l'Etat dans l'économie.

A cet égard, monsieur Hage, les interlocuteurs que nous avons rencontrés à Washington, comme à New York d'ailleurs, ont bien voulu reconnaître que la seule pétition de principe en faveur de la libéralisation des échanges ne peut suffire pour assurer le développement. Et eux-mêmes, pourtant porteurs d'une certaine idéologie à cet égard, ont insisté sur la nécessité de réimpliquer les Etats dans le développement. Nous l'avons pris comme une bonne nouvelle car cela fait longtemps que nous l'affirmons.

Cette conquête doit aussi être celle d'espaces régionaux de coopération et d'intégration. La dimension régionale est évidemment, en Afrique plus qu'ailleurs, de nature à rééquilibrer les continents. Elle progresse sur des bases pragmatiques et opérationnelles. Elle doit être encore et sans doute durablement soutenue.

Troisième priorité : le développement humain.

Le développement ne se résume pas au simple PIB. Sa finalité est le bien-être du plus grand nombre, un niveau supérieur de connaissances, d'apprentissage et de responsabilités, mais aussi une densification accrue des relations sociales. Hélas ! nous trouvons que, dans certaines régions, les enfants sont moins scolarisés que ne l'ont été leurs parents. De grandes disparités persistent dans l'accès aux soins. Il faut relancer l'enseignement de base, conformer la politique des soins de santé primaires et aborder de front la question du développement social. Il ne s'agit pas de pallier tous les déséquilibres dus à l'ajustement. Il s'agit d'équité, de répartition des revenus, d'accès à l'emploi, du droit du travail. Il faut également accompagner nos partenaires dans la voie du développement culturel, puisque aussi bien le dynamisme des sociétés, leur capacité d'innover, leur résistance aux chocs extérieurs résultent, au bout du compte, de l'affirmation culturelle, de l'identité mieux assumée, de la créativité.

Bref, nous voudrions donner toute sa place à la coopération culturelle.

Quatrième priorité : le développement durable.

Est-ce parce qu'on en parle maintenant qu'on aurait oublié d'y penser avant ? (*Sourires.*) J'observe qu'il n'y a pas si longtemps que cette expression-là, madame Tauriba-Delannon, est entrée dans le langage courant. Si je me souviens bien, c'est à Rio qu'elle a commencé à être retenue.

Nous voyons bien que les accidents climatiques, les troubles politiques comme les crises économiques se traduisent trop souvent par une pression accrue sur les ressources naturelles. Une stratégie plus clairement affirmée devrait mettre au cœur de la coopération française et européenne les principes du développement durable.

Ainsi, l'enjeu est bien de promouvoir les formes de gestion des ressources qui assurent la pérennité. Il est aussi d'accompagner l'urbanisation accélérée en promouvant l'environnement urbain.

Dernière priorité : conduire tout cela dans la concertation, mais aussi avec un souci aigu de la communication.

L'opinion française n'est pas toujours convaincue de l'intérêt de l'aide au développement. Les préjugés, les malentendus se nourrissent d'événements spectaculaires et les réussites sont peu valorisées. La coopération au développement conserve fréquemment son image d'opacité, de secret, qui rend extraordinairement difficile l'appropriation par les citoyens de ces politiques alors que nous

avons besoin de leur adhésion pour pousser plus loin la coopération,...

M. Alain Barrau. C'est vrai !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. ... surtout si l'on veut mettre en marche la société civile, qui a probablement l'un des rôles les plus importants à jouer en matière de développement.

Une meilleure définition des canaux d'attribution de l'aide et la simplification du dispositif institutionnel devraient permettre de mieux faire percevoir l'utilité de cette aide et son bon usage. Il faut aussi une meilleure concertation avec ceux qui représentent les citoyens au niveau national. J'espère donc qu'avec vous, mesdames, messieurs les députés, des occasions seront trouvées, qui permettront au Parlement – Assemblée nationale et Sénat – de dire ce qu'il pense et ce qu'il souhaite en ce qui concerne l'orientation de la coopération au développement.

C'est aussi l'affaire des collectivités territoriales, des organismes professionnels et des associations de solidarité. Nous souhaitons les associer tous dans une structure du type « Haut conseil de la coopération », ainsi que les dernières assises de la coopération internationale l'ont proposé. J'ai l'intention d'en présenter le projet au Gouvernement.

J'en viens maintenant à la méthode et aux moyens. La méthode sera celle d'un partenariat adulte et responsable. Les moyens seront ceux qu'offriront un dispositif de coopération renforcé.

La méthode du partenariat que je qualifie d'adulte et de responsable suppose que plusieurs conditions soient réunies.

Nous devons d'abord être prêts au partenariat. Sur le plan français déjà, le secrétariat d'Etat a entrepris de renforcer les pratiques traditionnelles de collaboration avec différents ministères pour les sujets qui les concernent : le ministère de l'économie et des finances en matière budgétaire et financière, ceux de l'intérieur et de la défense en matière de sécurité, celui de la justice en matière de systèmes judiciaires, ceux de l'environnement ou de l'agriculture en matière d'exploitation des ressources naturelles.

M. Rouquet a donc eu raison de souligner le besoin d'interministérialité.

Il faut inverser la tendance qui avait conduit à pratiquer une politique de l'offre de services et de projets allant jusqu'à la conduite de projets pour le compte des Etats. Il s'agit là d'une innovation importante. Il faut aller à la recherche de partenariats véritables, construits sur une analyse partagée des besoins. Il revient à nos partenaires de nous dire ce qu'il leur faut ; ce n'est pas à nous de leur faire des propositions qui sont trop imprégnées de nos propres organisations et qui risquent donc d'être un peu décalées par rapport aux réalités.

Nous devons être capables de déléguer davantage l'exécution des projets aux nationaux eux-mêmes. Trop d'opérations débouchent sur un échec car elles ne s'appuient pas sur une stratégie localement définie et acceptée, ni sur une véritable volonté de réussir.

Le renforcement des capacités de gestion nationales est tout aussi fondamental.

Il nous faut également élaborer, décider et exécuter les projets avec plus de rigueur encore. Il convient de savoir reconnaître les échecs et de vouloir corriger les erreurs. Je me permets de rappeler qu'un projet n'est vraiment satisfaisant que lorsque les objectifs ont été atteints, c'est-à-dire

lorsque son impact économique et social est élevé et, surtout, lorsque sa viabilité est assurée. Cela implique une association étroite des bénéficiaires à la préparation, à l'exécution et au suivi du projet.

Quant au dispositif de coopération, j'ai bien noté, au cours de la présente discussion comme à l'occasion de mes différentes auditions en commission, que la question vous préoccupe. Je rappelle qu'elle est posée depuis quinze ans au moins. Plusieurs fois, son règlement a été imminent, avant d'être renvoyé à plus tard. Le 19 juin, dans son discours de politique générale, le Premier ministre a fixé des objectifs clairs. Depuis lors, la réflexion a été riche et le projet se dessine. C'est sans doute à la fin de cette année que les orientations seront arrêtées sur la base d'une communication en conseil des ministres.

J'ai relevé que nombre d'entre vous aimeraient que la coopération au développement accède au rang d'un ministère à part entière. A cet égard, je voudrais, monsieur Godfrain, vous rassurer : même si mon statut ne m'autorise pas à assister à tous les conseils des ministres, je fais en sorte – et le Gouvernement avec moi – d'y assister quand c'est nécessaire.

J'ajoute que, si je devais assister à tous les conseils des ministres, j'aurais beaucoup de mal à exercer ma fonction qui, vous le savez mieux qu'un autre, impose que l'on voyage beaucoup, et souvent hors de France.

A l'intention de ceux qui ont parlé de l'immigration, je préciserai que les services du secrétariat d'Etat à la coopération sont étroitement associés au dossier et qu'ils se sont même vu confier le volet qui n'est pas le plus facile, celui du codéveloppement, c'est-à-dire l'aide au retour au pays. Nous y travaillons d'arrache-pied.

M. Maurice Adevah-Poeuf. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. En tout cas, la coopération française s'est constitué depuis quarante ans un capital d'expérience dont peu de pays développés peuvent se prévaloir et que l'on ne retrouve pas dans les équipes de bailleurs de fonds internationaux. Cette expérience touche à la conception, au suivi et à l'exécution des projets. Nous devons préserver cette originalité en concevant une organisation où chacun trouvera sa place et pourra faire valoir sa compétence.

Notre administration a une autre originalité, qui tient à la capacité qu'elle a eu de mobiliser les compétences extérieures pour assumer ses missions. Cette originalité dans le paysage administratif français, que certains ont souligné, ne devra pas pâtir des restructurations qui pourraient se justifier. Il faudra y veiller tout particulièrement.

Nous devons nous interroger sur le devenir de l'assistance technique. Nombre d'entre vous m'ont déjà demandé quel est notre objectif dans ce domaine en résumant le débat à la question : jusqu'où la déflation ?

Le principe général, qui consiste à faire faire par les nationaux ce qu'ils sont capables de faire, apparaît comme procédant d'une bonne démarche. Depuis plus de dix ans, nous avons entrepris de transformer l'assistance technique et de laisser aux nationaux la charge de faire fonctionner les institutions et les secteurs qui comptaient une assistance technique de substitution.

Pour l'essentiel, c'est des organismes d'enseignement et de recherche qu'est venu, depuis lors, la quasi-intégralité de la baisse des effectifs de coopérants. Je constate que plus des deux tiers des assistants techniques en fonctions aujourd'hui sont des chefs de projets. Ce sont autant

d'agents de l'administration ou d'experts, moins nombreux, plus qualifiés, qui occupent des fonctions de conseil, d'expertise ou de formateur auprès des autorités de nos pays partenaires. Ce sont autant d'agents qui sont des gages de succès des opérations que nous avons négociées.

Il est clair que nous arrivons au bout de la déflation. J'ai lancé une réflexion sur ce sujet dont j'espère tirer des conclusions dans les mois à venir. J'aurai l'occasion de vous en faire part. Pour l'instant, les partenaires que nous rencontrons dans le cadre de la francophonie ne nous ont pas encore entretenu de la question. Je ne suis pas sûr qu'à Hanoi cette question sera au cœur des débats. Je suis prêt à convenir qu'il est temps de mettre fin à la déflation qui pourrait finir par nous faire « rouler sur la jante », si je puis dire, ce qui pourrait devenir inconfortable ! (Sourires.)

Viennent enfin les questions des instruments et des structures institutionnelles les plus adaptées au renouveau d'une coopération solidaire, moderne et efficace. Sur ce sujet, je vous demande encore un peu de patience.

D'ici à la fin de l'année, vous aurez confirmation de l'intention qui est très forte et qui correspond bien à la volonté du Premier ministre. Nous éviterons ainsi une nouvelle réforme avortée.

Comment tout cela se traduit-il dans le budget que nous discutons aujourd'hui ?

Laissez-moi d'abord vous dire un mot des budgets que je ne gère pas, bien qu'ils soient dans le champ de mes compétences – j'allais presque dire qu'ils sont l'essentiel.

Le budget de la francophonie d'abord.

Durant la commission des affaires culturelles du Sénat, j'ai qualifié ce budget d'« introuvable » car il est en fait dispersé, les crédits affectés à la francophonie multilatérale n'étant pas individualisés dans le budget de l'Etat.

Le budget du service des affaires francophones *stricto sensu* s'établit à 62 millions de francs.

En fait, on entend généralement par « budget de la francophonie » l'ensemble des contributions françaises à la francophonie multilatérale, en fonctionnement et en interventions. Il s'agit des contributions à un certain nombre d'organismes qui sont les composants de la constellation francophone et que l'on désigne par des sigles qui ne sont pas toujours faciles à comprendre : l'ACCT, l'agence de coopération culturelle et technique ; l'AUPELF-UREF, c'est-à-dire le réseau des universités francophones ; l'AIMF, l'Association internationale des maires francophones, créée par le maire de Paris et à laquelle le Président de la République continue de s'intéresser ; TV 5, encore que seule soit souvent comptabilisée la contribution à TV 5 Afrique, qui a fait l'objet d'une décision des sommets francophones, alors que le reste du budget de TV 5 fait l'objet de décisions des réunions annuelles des ministres concernés. J'ai dit tout à l'heure, lors de la discussion du budget de M. Védrine, que, dans quelques jours, le territoire nord-américain sera, et il faut s'en féliciter, couvert par TV 5 USA, qui complétera ainsi la couverture de la planète par des émissions télévisées en langue française.

Dans cette conception plus élargie, on arrive à un montant d'environ 620 millions de francs, soit les deux tiers de l'ensemble des contributions apportées à la francophonie multilatérale par les quarante-neuf pays et communautés participants. Sur ces 620 millions, la coopération apporte pour sa part 210 millions.

En définitive, d'autres crédits concourent à la promotion de la francophonie. Je citerai les crédits consacrés à la promotion de la langue française ou à l'enseignement français à l'étranger, par exemple, qui ne sont pas comptés dans la francophonie. Je citerai également – où s'arrêter ? – les crédits affectés à nos centres culturels, qui pourraient être aussi comptabilisés, tout comme les crédits d'assistance.

Les crédits de la francophonie sont rarement individualisés. Seuls, le budget du service des affaires francophones et notre contribution statutaire à l'ACCT sont aisés à repérer. C'est d'ailleurs cette dernière qui est inscrite au budget du Quai-d'Orsay. Pour le reste, c'est dans les « jaunes » budgétaires que les crédits de la francophonie donnent lieu à une présentation analytique. J'ai conscience que la présentation de l'ensemble de ces crédits devrait être modifiée pour donner une meilleure unité aux efforts financiers, qui sont tout de même importants. On peut considérer *grosso modo* qu'un bon milliard de francs est consacré à la francophonie, ce qui n'est pas négligeable.

J'ai aussi la charge de l'action humanitaire internationale de la France. Les crédits ne sont pas non plus tous inscrits au budget de la coopération.

Il y a quelques bizarries.

Nous gérons par exemple les crédits de transport de l'aide alimentaire, mais pas l'aide elle-même, qui est inscrite au budget de l'agriculture. La coopération mettait en œuvre des crédits d'urgence symboliques. Elle dispose aujourd'hui du service des affaires humanitaires et du fonds d'urgence humanitaire, dont le financement est inscrit au budget du Quai-d'Orsay. Je considère comme vous que ces actions et les services qui les pilotent sont d'une grande importance dans l'action extérieure de la France. Témoigner de la solidarité de notre pays à ceux qui sont dans l'épreuve ou qui ont faim crée évidemment des liens durables et forts. J'observe même que, bien souvent, le montant des aides apportées importe peu à côté de la rapidité de l'action engagée. Je pense en particulier aux derniers envois de vivres et de médicaments à Anjouan et à l'installation en vingt-quatre heures d'un hôpital de campagne à Brazzaville, plus récemment encore.

J'en viens à présent au budget plus particulier de la coopération, qui nous réunit aujourd'hui.

Je ne redonnerai pas les chiffres car ils ont été présentés par les rapporteurs. Je rappellerai cependant qu'il accuse une diminution de 3,55 % par rapport à celui qui fut voté pour mon prédécesseur pour 1997. Mais celui-ci me permettra de faire observer que le sien avait connu une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente. Nous devrions tous faire œuvre de mémoire. (*Sourires.*)

Cela dit, nous pourrions tous regretter cette baisse tendancielle des crédits de la coopération.

M. Jacques Godfrain. Elle est grave !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Mais si, cette année, tout n'est pas encore pleinement satisfaisant, nous stoppons tout de même la descente. D'ailleurs, la baisse de 3,55 % peut paradoxalement apparaître comme un signe de meilleure santé, en tout cas de bonne gestion, puisqu'elle est intégralement supportée par la dotation du département en crédits d'ajustements structurels, laquelle décroît de 240 millions alors que le budget global diminue quant à lui de 239 millions.

Mme Yvette Roudy. C'est vrai !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Est-ce à dire que cette évolution reflète une amélioration globale de la situation économique et sociale des pays concernés ? Certainement pas ! Simplement, les finances publiques de nos partenaires et les besoins nécessaires pour les équilibrer sont en baisse. La dévaluation du franc CFA explique cette évolution pour une part, et l'allégement des charges résultant des remises et rééchelonnement de dettes, consécutifs aux décisions des rencontres de Dakar, de La Baule et de Toronto, pour une autre part. Cette évolution était déjà sensible dans le budget précédent. Elle est confirmée et nous ouvre de nouvelles perspectives de coopération.

J'insiste cependant sur le point suivant : hors crédits d'ajustements structurels, c'est un budget reconduit en francs courants que je vous présente aujourd'hui. C'est la première fois depuis longtemps qu'un tel événement est possible. Pour autant, nous n'avons pas reconduit ce budget à l'identique. Notre démarche a consisté à dégager des marges de manœuvre et à les réaffecter selon nos priorités. Là encore, je dois résumer trop brutalement, car le temps me presse, en disant que les moyens de fonctionnement et d'équipement resteront très contraints. Quant aux moyens d'intervention, ils sont redéployés.

La progression des crédits du titre III concerne d'abord la rationalisation du réseau culturel – plusieurs d'entre vous y ont insisté et sont en partie satisfaits par cette décision – et le réseau des bibliothèques. Pour le reste, le secrétariat d'Etat prend une part significative aux efforts de maîtrise, voire de diminution, du « train de vie de l'Etat ». En termes d'effectifs, cela se traduira par la suppression de douze emplois, dont sept dans les services centraux. En termes de moyens, la dotation en crédits de matériel et de fonctionnement courant enregistre des économies substantielles. Elles seront supportées en grande partie par les services extérieurs, dont l'effort de productivité sera appuyé par le développement ou l'extension de l'utilisation des applications informatiques. Les crédits informatiques progressent de 3,5 %.

Enfin, les moyens d'équipement sont en réduction sensible : moins 54 % sur les autorisations de programme et moins 34 % sur les crédits de paiement. La seule opération significative prévue en 1998 concerne la reconstruction du centre culturel de Port-au-Prince, les grosses opérations immobilières sur les écoles françaises, notamment le lycée de Tananarive, étant en voie d'achèvement.

Les moyens d'intervention, eux, sont partiellement redéployés. Pour l'ensemble des crédits d'intervention, nous avons cherché à transformer des crédits d'assistance technique en crédits de projets et je remercie ceux qui ont bien voulu appuyer cet arbitrage. Cette évolution concerne l'assistance technique tant civile que militaire.

Les crédits de coopération militaire s'établissent à 703 millions de francs, en baisse de 4,9 % par rapport à 1997. Monsieur Hage, il ne faut pas confondre coopération militaire et présence militaire en Afrique. Je pense que c'est davantage à la présence des troupes prépositionnées en Afrique que vous faisiez allusion tout à l'heure qu'à la coopération militaire proprement dite. La poursuite de la déflation des effectifs de l'assistance technique en matière de coopération militaire – moins 70 postes en 1998 – permettra un relèvement proche de 14 % des crédits de formation. Sont ainsi réaffirmés les objectifs de stabilisation des outils de défense nationaux – les Etats qui se construisent ont aussi besoin de ces pouvoirs régaliens –, de mise à niveau des forces de sécurité intérieures, d'adaptation de la formation des hommes, notamment dans les écoles nationales à vocation régionale et de plus en plus rarement en France. Enfin, cela rendra

possible l'engagement d'unités de plusieurs nationalités dans des opérations internationales de maintien de la paix sur le continent africain – j'attire votre attention sur ce point.

Les crédits de coopération technique civile s'établissent à 1,912 milliard de francs, en baisse de 4 %. Cela traduit la déflation de l'assistance technique : 235 postes supprimés, dont 225 d'enseignant. En clair, nous passons d'une assistance technique de substitution à une assistance technique de conseil et d'expertise, moins nombreuse mais plus qualifiée. Toutefois, nous sommes conscients de l'existence d'un seuil en deçà duquel l'utilisation de l'outil « Assistance technique » devrait être totalement repensée.

Les crédits de formation, c'est-à-dire les bourses, restent stables à 245 millions, ceux alloués aux subventions diminuant de 1,8 %. Sur les crédits de formation, un travail de réflexion a été engagé, qui devrait, dans l'immédiat, c'est-à-dire dès le budget 1998, se traduire par un accroissement du nombre des bourses d'études au détriment des bourses de stages, pour mieux coller à l'objectif de formation des élites africaines dans un environnement francophone. Nous ne faisons là que reprendre ce que vous-même avez dit, ainsi que les responsables africains. Dans un futur proche, je souhaite pouvoir augmenter les crédits de bourses afin de traduire et d'accompagner cette priorité. C'est un sujet délicat. Je constate aujourd'hui les difficultés croissantes que rencontrent les universités et les grandes écoles des pays africains. Nous avons contribué à les créer, à les animer, mais beaucoup de ces universités sont en crise. Dans le même temps, et un peu par voie de conséquence, la mode est aux études dans les universités américaines – c'est d'ailleurs une mode qui nous concerne aussi – ou canadiennes qui se révèlent souvent, il faut en convenir, plus accueillantes que leurs homologues françaises, notamment du fait de la politique de visas extrêmement restrictive de notre pays ces dernières années.

M. Jean-Michel Dubernard. Et de bourses !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Non, j'ai parlé des visas ! Notre réflexion porte à la fois sur les systèmes d'enseignement supérieur de nos partenaires et sur la politique de bourses que nous devons mettre en œuvre le plus rapidement possible.

Les crédits de coopération privée et décentralisée figurant au titre IV de mon budget ne sont qu'une partie des crédits affectés à l'action de ces opérateurs devenus essentiels que sont les ONG ou les collectivités locales. De fait, si la dotation du chapitre 42-24 connaît une diminution de 4,3 %, qui porte essentiellement sur les crédits d'appui aux ONG, dans ce domaine notre capacité à participer à des cofinancements de projets repose sur les crédits du FAC. Nos engagements à ce titre, de l'ordre de 80 millions, progresseront lorsque la demande le justifiera.

La coopération décentralisée, quant à elle, subit une évolution plus compliquée. L'an passé, dans sa sagesse, le Parlement avait voulu appuyer les initiatives de ce type et avait abondé la dotation correspondante de crédits d'origine parlementaire. Mon souci de voir ce type de coopération se développer m'a seulement autorisé à en augmenter les crédits par rapport au projet de budget. Mais les 12,5 millions de francs prévus ne couvrent pas l'intégralité des opérations que mon département va financer ou cofinancer. Les projets portés par vos communes, départements ou régions peuvent être éligibles aux financements du fonds d'aide et de coopération. Nous avons pu financer globalement plus de 40 millions l'an passé et

permis, par effet de levier, de mobiliser un montant équivalent de crédits internationaux. J'espère que les députés seront sensibles aux besoins que je viens d'exprimer et pourront, le moment venu, participer très concrètement à cette grande politique.

S'agissant des crédits du titre VI, ils sont regroupés au sein d'un chapitre unique dont l'intitulé est trompeur. Dans le chapitre 68-91, appelé FAC, il faut distinguer les crédits d'aide-projet décidés et mis en œuvre par mon département – c'est le vrai FAC – et les dons-projets mis en œuvre par la Caisse française de développement – ce sont les prêts aux pays les moins avancés devenus dons après le sommet de La Baule. Je vous ferai grâce des précisions concernant ces distinctions car il se fait déjà tard.

J'en ai fini de cette présentation, que j'ai voulue complète et dont j'espère qu'elle ne vous est pas apparue trop rébarbative ou confuse. Le parlementaire que je suis resté au fond de moi a souvent regretté le manque de lisibilité de notre politique de coopération. Seule la transparence des objectifs et des moyens qui y sont consacrés peut trouver l'adhésion du législateur et, au-delà, du contribuable français. Je suis donc partisan d'une association plus importante du Parlement aux choix et aux politiques de coopération. Si vous en étiez d'accord, la création du Haut conseil de la coopération ou la remise de son premier rapport sur l'aide publique au développement pourrait être l'occasion d'un débat parlementaire qui n'a pas eu lieu sur ce sujet depuis six ans.

M. Pierre Brana. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. J'y verrais l'occasion de vous faire partager trois convictions. Celle qu'en cette fin de siècle, la coopération internationale au développement doit constituer une dimension essentielle de l'action extérieure de la France. C'est la réponse nécessaire à l'évolution du monde et aux défis de la mondialisation. Cette réponse sera économique, sociale, commerciale. Elle sera aussi stratégique, humaine et politique. Elle exprimera à la fois une solidarité agissante, l'intérêt mutuel et l'intérêt général pour le sort du monde.

La conviction aussi que notre pays saura puiser dans ses engagements envers le Sud et son expérience du développement pour que les politiques engagées soient à la hauteur de ces enjeux et expriment un authentique partenariat avec le monde en développement et ici, en France, avec toutes les composantes de notre société.

La conviction, enfin, qu'un dispositif de coopération rénové peut être mis au service de ces ambitions dans l'efficacité et la transparence. Tels sont les rendez-vous auxquels je vous convie. Je souhaite, maintenant, répondre brièvement aux intervenants. J'ai déjà eu l'occasion de remercier les rapporteurs pour leurs propositions très concrètes.

Monsieur Hage, je vous ai dit mon sentiment sur l'évolution trop ultralibérale des grandes institutions multilatérales. S'agissant de la coopération militaire – j'y insiste encore –, environ 600 militaires se consacrent à la coopération auprès des unités militaires africaines ou des gouvernements. Ils préparent en particulier au maintien de la paix les armées africaines, et Dieu sait si elles en ont besoin, habituées qu'elles sont depuis longtemps à faire la guerre ! Lorsqu'il s'agit par exemple d'introduire un peu de multi-ethnisme dans le recrutement militaire, on comprend l'importance de ce type de démarche. Et puis, il y a les troupes françaises prépositionnées – 8 000 actuellement – avec un reformatage, comme disent les spécialistes, qui devrait conduire à une présence d'environ 5 500 hommes, actuellement établis dans neuf bases mili-

taires, dont deux en Centrafrique sont appelées à être évacuées, celles de Bouar et de Bangui. Les autres verront leurs effectifs à peu près maintenus, une diminution un peu plus sensible étant envisagée à Djibouti. Je m'autorise à vous donner ces chiffres car Alain Richard, ministre de la défense, qui est évidemment compétent pour ces questions, les a déjà communiqués.

Le rôle que ces troupes ont joué dans certaines interventions de politique intérieure africaine a souvent été critiqué. C'est pour éviter ce type de réaction que la position qui est désormais la nôtre est la suivante : pas d'ingérence, surtout quand elle se traduit par de l'impuissance ! Les choix opérés lors du conflit au Congo-Brazzaville illustrent bien la ligne suivie, même si certains ont pu les regretter.

Vous avez souhaité une plus grande transparence, monsieur Hage, moi aussi. Vous avez souhaité un vrai ministère du développement. C'est une démarche à laquelle je ne serait pas forcément opposé. J'observe d'ailleurs que nous avons des alliés extérieurs. J'étais en Allemagne hier et mon homologue, qui est à la tête d'un ministère regroupant l'ensemble des moyens, disait qu'un grand ministère serait de nature à favoriser une meilleure collaboration entre la France et l'Allemagne en matière de coopération. (*Sourires.*) Mais cela ne doit pas remettre en cause le lien privilégié de la coopération avec les affaires étrangères – j'y insiste –, car il est bon de faire apparaître la coopération-développement comme une part essentielle de la politique extérieure de la France.

Monsieur Godfrain, vous savez bien quelles sont les obligations du ministre de la coopération. Le secrétaire d'Etat que je suis a les mêmes. S'agissant des présences au conseil des ministres, si j'étais ministre, je devrais parfois excuser mes absences, comme vous avez souvent dû le faire.

Sur les flux migratoires, je n'insiste pas. Je sais ce que l'on avait commencé à faire. Je pense à certaines initiatives du côté de Kayes. Il est vrai que c'est dans le cadre d'un partenariat avec les pays d'accueil que nous devons essayer de conduire les difficiles opérations de retour au pays de populations, dont la situation ne pourra pas être régularisée comme elles le souhaiteraient.

Sur le danger du fondamentalisme, je suis d'accord aussi. Je vous fais simplement observer que, sur le terrain, la crise que connaît l'éducation de base entraîne une progression fulgurante des écoles coraniques, dont je ne suis pas sûr qu'elles répondent exactement aux mêmes objectifs.

Un budget à contre-courant : moins 3,5 % cette année, contre moins 7 % l'an dernier.

En matière de sécurité, les crédits de la coopération militaire baisseront de 5 %. Je vous ai dit ce qu'il en était. Je ne crois pas qu'il faille trop s'en émouvoir, puisque certains considèrent même qu'il y a encore trop de militaires français en Afrique.

Quant à la dévaluation, je ne crois pas qu'on l'ait critiquée tout à l'heure. Nous sommes même prêts à convenir qu'elle a eu quelques effets positifs sur certaines économies africaines, pas sur toutes malheureusement, car toutes n'étaient pas en situation d'en profiter. C'est donc en direction des autres qu'il faut continuer à mobiliser des moyens spécifiques. C'est bien notre intention.

Monsieur Rouquet, vous plaidez pour la réorganisation des services français de la coopération. Je n'insiste pas car nous en avons déjà beaucoup parlé. Il est vrai que l'Afrique n'a pas connu la paix depuis très longtemps. Vous avez souhaité que j'exprime notre position sur les

Grands Lacs. Nous ne souhaitons pas rester absents de cette région trop longtemps. Ce serait regrettable. Nous sommes d'ailleurs encore présents au travers d'une coopération civile qui continue de s'y manifester en matière d'éducation et de santé. Mais il est vrai que les relations d'Etat à Etat ont connu quelques difficultés, dont les causes sont à rechercher dans l'histoire récente. Je souhaite là aussi que les conditions politiques et diplomatiques nous permettent de restaurer une coopération plus importante avec ces régions d'Afrique.

S'agissant de la zone franc, du bilan de la dévaluation et de l'action humanitaire, je me suis déjà exprimé.

Monsieur Rossi, vous avez fait une assez longue intervention, citant notamment Vauvenargues. Grandes ambitions et petits moyens c'est certes regrettable, mais grands moyens et petites ambitions, ce ne serait pas bien non plus ! Or c'est parfois ce que l'on observe. Et en vous écoutant décrire la manière dont il faudrait organiser les différents cercles de pays, j'ai eu le sentiment que vous sous-estimiez considérablement un élément essentiel, à savoir qu'il n'y a pas de coopération au développement sans définition, en partenariat, des objectifs de la coopération. Vous sembliez être capable de distribuer comme cela les rôles aux uns et aux autres. Je ne suis pas sûr que notre situation et, surtout, que la réalité africaine actuelle permettent de distribuer ainsi, en quelque sorte, les pays selon un premier, un deuxième ou un troisième cercle, sauf à imaginer que l'on veuille reconstituer non plus un cercle, mais un carré, le pré carré francophone. A cet égard, il faut se rendre à l'évidence : la notion de pré carré francophone, c'est terminé ! Il faut accepter que, dans ces pays-là aussi, on ait envie parfois d'avoir d'autres partenaires que nous. Mais il faut aussi être capable de répondre aux demandes de partenariat que d'autres pays non francophones nous adressent. Cette redistribution correspond à une constatation simple : de la même façon que nous sommes en économie ouverte, nous sommes aussi en diplomatie ouverte et nous devons être capables de collaborer avec tous ceux qui le voudraient, ce qui renvoie d'ailleurs à nouveau à un problème de moyens, je suis prêt à en convenir avec vous.

Quant à votre projet de réorganisation, à savoir un budget unique pour l'action extérieure de la France, je crois en effet que ce serait une bonne chose. L'Etat de droit est l'une de vos préoccupations. C'est aussi notre cas, nous l'avons dit. Vous insistez à juste titre sur le cadre régional.

Vous avez parlé du tissu épars des ONG – je crois même que vous avez parlé de désordre –, et souhaité qu'on organise mieux ce qui s'y passe.

C'est une réalité à laquelle je suis sensible. Il règne un foisonnement qui n'est pas toujours éloigné d'une certaine incohérence. Mais en matière de coopération décentralisée, qu'il s'agisse des ONG ou des collectivités locales, nous n'avons pas les moyens d'ordonner. D'ailleurs, nous ne voulons pas caporaliser – surtout pas ! – mais mieux organiser la concertation pour essayer de donner un peu plus de cohérence et structurer certaines interventions.

C'est dans cette voie que devrait aller le Haut conseil de la coopération. Je souhaite d'ailleurs réactiver la commission nationale de la coopération décentralisée qui est censée regrouper tous les acteurs concernés.

Oui, madame Aubert, la situation s'aggrave en Afrique, même si tout n'est pas négatif. Je pense par exemple à cette bonne vingtaine de PMA au taux de croissance supérieur à 4 %, ou à cette dizaine d'Etats où il est supé-

rieur à 5,5 %, encore que ces statistiques recouvrent des disparités sociales considérables. Mais même compte tenu de cette réserve, je ne voudrais pas qu'on regarde l'Afrique seulement à travers ces grands indicateurs, car il faut faire attention à ne pas sacrifier des équilibres financiers à des besoins sociaux immédiats.

Supprimer l'aide liée ? Je veux bien, à condition que nos entreprises soient capables de faire un effort très important et que loin de se contenter de marchés préservés, captifs, elles se persuadent que c'est par une meilleure compétitivité qu'elles peuvent gagner les marchés. Ces marchés captifs sont eux aussi en train de disparaître !

J'en viens à la question de la femme africaine. Nous venons de signer avec l'UNICEF une convention tendant à promouvoir une meilleure scolarisation des filles en Afrique, convaincus que leur rôle dans le développement, déjà considérable, doit l'être davantage. Ne serait-ce que pour cette raison, indépendamment d'autres considérations liées aux droits de la femme, il faut améliorer leur scolarité.

Nous avons rencontré des responsables des associations des migrants. J'observe que, pour l'instant, ces associations sont plus soucieuses de l'intégration en France que de la réinsertion dans le pays d'origine. C'est toute la difficulté du dialogue. Il y a lieu de s'en préoccuper.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les commentaires que je voulais apporter aux questions qui ont été posées. Je le répète, j'ai beaucoup apprécié la richesse de ce dialogue. J'espère que nous aurons l'occasion de le poursuivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le secrétaire d'Etat, il y a quelques semaines, le groupe d'études « Populations » de l'Assemblée nationale et son équivalent du Sénat organisaient, avec l'AIPLF, deux journées de conférences et de débats sur les politiques de population. Y participaient une centaine de parlementaires venus de tous les horizons de la francophonie, du Sud – du Vietnam à Haïti, de la Côte-d'Ivoire à Madagascar – mais aussi du Nord, du Canada, de la Suisse, de la Belgique. Ces parlementaires ont rédigé et adopté, le 23 septembre dernier, un texte intitulé « Appel de Paris ».

Cet appel énonce les mesures prioritaires à engager en matière de démographie et de développement. La francophonie se situe au cœur même de cette problématique, ne serait-ce que dans de nombreux Etats africains où se cumulent un taux de fécondité encore très élevé et un taux record de mortalité maternelle et de maladies sexuellement transmissibles.

C'est dans ce cadre que les parlementaires issus de pays bailleurs de fonds ou de pays en développement se sont engagés à combattre les déséquilibres démographiques selon les besoins propres à chaque Etat. Nous avons confirmé les principes déjà formulés lors de la conférence du Caire de 1994. Nous avons souligné la nécessité d'améliorer la santé de la reproduction et l'urgence de promouvoir le statut de la femme dans tous les domaines et, notamment, pour la maîtrise de sa fécondité. Ces facteurs sont déterminants pour les évolutions démographiques et le développement d'un pays.

L'Appel de Paris a été lancé aux chefs d'Etat francophones qui vont se réunir à Hanoi du 14 au 16 novembre pour qu'ils inscrivent l'aide aux politiques de population à l'ordre du jour des rencontres à venir, afin qu'elle apparaisse enfin comme l'une de leurs priorités.

L'effort des pays riches n'est pas à la hauteur des indicateurs retenus au Caire, vous l'avez dit vous-même. Or, si les contraintes budgétaires imposées aux pays industrialisés laissent peu de marges de manœuvre, il est grand temps de mettre en œuvre ces engagements, car il y va de l'avenir de l'humanité.

Permettez-moi de vous interroger sur deux points. Comment appréhendez-vous les questions de population et quelles actions allez-vous conduire dans ce domaine ? Votre prédécesseur, Jacques Godfrain, avait consacré en 1997 près de 60 millions de francs pour des opérations nouvelles destinées à la lutte contre la mortalité infantile et maternelle et, plus généralement, aux femmes et aux enfants d'Afrique. Assurerez-vous la continuité de cette politique ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Que l'effort des pays riches ne soit pas à la hauteur, je ne le conteste pas. J'aurais peut-être dû le dire. Cela représente 0,48 % de notre PNB. Nous avons approché les 0,70 %, il y a quatre ans. Depuis, malheureusement, la situation s'est dégradée. Mais je rappelle que les Etats-Unis sont à 0,12 %. Il n'y a guère que les trois pays nordiques – le Danemark, la Suède et la Norvège – qui sont mieux placés que nous. En valeur absolue, toutefois, nous demeurons un des premiers pays au sein de l'OCDE. Ce n'est pas suffisant pour nous en satisfaire, mais il est tout de même essentiel de rappeler la position de la France par rapport aux autres.

S'agissant des questions que vous avez évoquées, je rappelle simplement les chiffres suivants, exprimés en francs, au titre des projets du FAC, à la date du 4 novembre 1997 : pour la réforme des systèmes de santé, sur les 600 millions prévus, 55 millions seulement étaient consommés – c'est dire le retard, dû, sans doute, au faible degré de préparation de certains dossiers ; pour les maladies sexuellement transmissibles, sur les 376 millions prévus, 55 votés étaient consommés, mais nous espérons bien pouvoir accélérer le mouvement : pour le développement social, sur 162 millions prévus, seuls 31 millions ont été consommés.

Voilà ce que je voulais vous dire en ce qui concerne ces actions. Je me félicite, en tout cas, que le sommet d'Hanoi intègre justement cette demande que vous avez relayée tout à l'heure. Pour conclure, je souligne que la présence active des médecins est une bonne illustration de l'implication de la société civile dans la coopération au développement.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

Mme Marie-Hélène Aubert. Les expressions « développement durable », ou « développement soutenable », sont utilisées un peu à toutes les sauces. Elles sont devenues incontournables dans tout document institutionnel, international, qui traite de coopération, de développement.

Dans notre esprit, il ne s'agit certainement pas d'une politique curative qui consisterait à tenter, tant bien que mal, souvent en pure perte d'ailleurs, de compenser les

dégâts d'un ultralibéralisme très agressif et vorace. Il s'agit au contraire d'une alternative, d'une troisième voie, qui reste effectivement à définir, à améliorer.

Monsieur le secrétaire d'Etat, comment comptez-vous concrètement décliner cette politique de développement soutenable à laquelle nous sommes très attachés, en termes de politique énergétique, environnementale, sociale, de politique de transport, d'agriculture – on a parlé de l'autosuffisance alimentaire dans ce débat.

Quelles initiatives pensez-vous prendre pour donner un sens, sur le terrain, à ce terme de développement soutenable, dans le domaine qui est le vôtre, celui de la coopération ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Madame le député, dans votre intervention, vous avez dit, en clair, que l'objectif ce n'est pas une automobile par Chinois. Je suis tenté de vous répondre que cela dépend des Chinois ! La démarche qui consiste à dire : à nous les autos, à eux les vélos, ne me convient pas non plus !

Mme Marie-Hélène Aubert. Je n'ai pas dit cela !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Je sais bien ! Je sais aussi votre réserve concernant l'automobile en France. Réponse un peu facile, je vous l'accorde, mais elle est une manière de dire qu'il faut que nous fassions attention, parce qu'ils ont envie d'avoir les mêmes outils que nous, pourquoi pas, aussi, les mêmes éléments de travail ou de confort. Donc, soyons attentifs.

Sur la question du développement durable – ou soutenable, comme vous dites –, au moins deux grands sujets sont au cœur de nos préoccupations : le Sahel, la forêt. Pour l'ensemble des pays du Sahel, nous sommes partie prenante d'un club qui réunit, d'une part, les bailleurs de fonds et, d'autre part, les pays bénéficiaires ; il s'est d'ailleurs réuni à Banjul, en Gambie, voilà quelques semaines. Nous y avons en quelque sorte rebâti un programme allant notamment dans le sens de la « revégétalisation », condition essentielle pour restaurer les équilibres hydrographiques.

En ce qui concerne la forêt, un débat s'est engagé entre ceux qui voudraient qu'on la conserve en l'état et ceux qui préféreraient qu'on l'exploite pour mieux la préserver. Ce dernier choix est à manipuler avec précaution, mais c'est le nôtre. Nous pensons d'ailleurs que la catastrophe écologique qui vient de frapper l'Indonésie devrait être l'occasion d'une réflexion approfondie, d'une mobilisation de moyens supplémentaires pour sauver cette forêt, en l'exploitant, mais en évitant la surexploitation qu'on constate trop souvent, et qui est en train de la faire disparaître.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Yves Dauge.

M. Yves Dauge. Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux vous interroger sur la coopération décentralisée. Mais je ferai tout de suite référence aux problèmes urbains en général. Le développement dans le tiers monde fait apparaître à l'évidence – cela a longuement été développé au printemps 1996 à Istanbul – des problèmes considérables dans le développement urbain. La ville, c'est le meilleur mais aussi, malheureusement, le pire. On y voit des drames sur le plan de la santé, du logement et aussi de l'éducation.

Quand je songe à l'outil remarquable qu'est la coopération décentralisée, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il y a un gâchis formidable. Il nous faut absolument

mettre de l'ordre – vous l'avez dit, mais j'insiste sur ce point-là. Compte tenu des enjeux considérables qui sont devant nous on ne peut pas continuer à bricoler, à laisser faire tout et n'importe quoi. La ligne budgétaire concernée est tout de même très faible. Elle a été l'objet d'une réduction de 30 % l'an dernier. J'espère que les choses vont s'améliorer dans l'avenir. Mais il n'empêche qu'avec une ligne si faible, nous pouvons mobiliser beaucoup de moyens.

Je regrette avec vous le foisonnement existant, mais il appartient précisément à l'Etat de structurer les interventions pour mener des politiques durables – sinon on joue au coup par coup –, globales et susceptibles de mobiliser les financements européens. Après tout, comme beaucoup d'orateurs l'ont dit, on met beaucoup d'argent dans l'Europe. Le retour sur la coopération décentralisée pourrait donc être considérable. Encore faut-il savoir travailler avec les instances communautaires, ce qui n'est pas le cas.

Je mets beaucoup d'espoir dans cette grande politique que vous avez expérimentée vous-même de façon remarquable et je souhaiterais vivement que nous soyons associés, nous, parlementaires, notamment ceux qui pratiquent l'exercice, au travail que vous voulez engager dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Monsieur Dauge, je sais l'intérêt que vous portez à la ville, et vous avez raison. Jusqu'à présent, on a su mieux faire les puits que les aménagements urbains ! Or le mouvement urbain est irréversible. D'aucuns considèrent même – cela peut paraître paradoxal au regard de l'idée qu'on se fait parfois de l'aménagement du territoire – que le développement urbain peut améliorer l'équilibre, y compris en matière de cultures vivrières. Car ce sont dans les jardins des villes, là où sont les marchés, qu'on est le plus incité à produire. En tout cas, je l'ai dit en commençant mon propos, je n'ai guère eu le temps d'aller très loin dans la voie du redéploiement. Je souhaite mettre à profit l'année qui vient, que dis-je ? les mois qui viennent, car le budget pour 1999 se préparera dès le printemps prochain, pour réfléchir, en liaison avec les organisations qui sont parties prenantes dans ce grand mouvement de coopération décentralisée, aux efforts budgétaires qu'il serait possible de faire pour l'aider davantage.

M. le président. La parole est à M. Arnaud Montebourg.

M. Arnaud Montebourg. Monsieur le secrétaire d'Etat, la France mène depuis de nombreuses années une politique de coopération qu'on peut qualifier de multiforme avec son ancien territoire des Afars et des Issas, aujourd'hui Etat indépendant, la République de Djibouti ; coopération économique dans une zone qui est marquée, chacun le sait, par la misère, les migrations massives de population, coopération judiciaire également dans une zone où, paradoxalement, l'Etat de droit en cours de construction et les droits de l'homme sont malheureusement piétinés, et cela de l'avis convergent d'un grand nombre d'organisations non gouvernementales.

Aussi ma question concerne la cotisation que des contribuables français versent pour une politique de coopération en direction d'un pays dont le degré d'oppression – je suis obligé de ne pas trop peser mes mots, car je serai en deçà de la vérité – qu'il inflige à son peuple est inacceptable, dont la persistance de la misère répandue dans le peuple donne malheureusement l'impression

d'avoir l'appui de la France et dont le niveau de corruption des dirigeants, qui est connu, est directement proportionné aux deux autres phénomènes que je viens d'indiquer.

De surcroît, sait-on que les caisses publiques françaises soutiennent étrangement un régime qui malmène les intérêts français ? Un certain nombre d'attentats contre des militaires français n'ont toujours pas été clairement élucidés. Un magistrat de haut niveau qui avait été détaché au titre de la coopération, Bernard Borrel – dont Mme Yvette Roudy a parlé incidemment dans son intervention – est mort dans des conditions qui laissent soupçonner un assassinat.

Par ailleurs, et pardonnez-moi de faire un détour plus personnel, en ma qualité de président du groupe d'amitié parlementaire France-Djibouti, j'ai été moi-même refoulé alors que je me rendais pour défendre un opposant djiboutien, avocat comme moi – refoulé, je devrais dire expulsé, car j'avais réussi à descendre sur le sol djiboutien lorsque j'ai été remis dans l'avion *manu militari*. Cet événement a d'ailleurs provoqué le rétablissement du visa pour tous les ressortissants français souhaitant se rendre sur le territoire djiboutien.

La question de la conditionnalité de la coopération à l'égard de Djibouti est gravement posée au regard de ces atteintes à l'Etat de droit, et à l'objectif de démocratisation de ce pays qui entretient des liens historiques avec le nôtre.

Je voudrais, et je ne résiste pas à ce plaisir un peu rhétorique, il est vrai, relire le texte de l'exposé des motifs...

M. le président. Excusez-moi, mais les questions doivent être posées en deux minutes et vous avez déjà largement dépassé le temps qui vous est imparti. Je vous demande donc de bien vouloir conclure.

M. Arnaud Montebourg. C'était ma conclusion, monsieur le président.

Je relirai donc un paragraphe de l'exposé des motifs du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France, présenté au nom du Gouvernement par M. Chèvrenement.

On y lit ceci : « L'immigration, en effet, pose avant tout le problème des blocages du développement en particulier dans les pays du Sud. C'est pourquoi il convient de dissiper certaines illusions. Les problèmes qui se posent au Sud doivent trouver leur solution non pas au Nord mais au Sud dans la construction d'Etats autant que possible de droit, sans lesquels il n'est pas de développement économique concevable. Ce n'est pas en donnant des titres de séjour qu'on peut lutter contre l'injustice du monde. C'est en aidant les peuples à se libérer de la misère et de toutes les formes d'oppression. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, que compte faire le Gouvernement pour que le peuple djiboutien puisse « se libérer de la misère et de toute les formes d'oppression » dont il est l'objet.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Monsieur le député, il est des pays qui font s'interroger sur le sens de l'Histoire. Djibouti en fait partie.

La situation semble en effet régresser du point de vue des droits. Des étrangers sont enlevés, les droits de l'opposition largement bafoués ; c'est préoccupant à la veille d'élections.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer publiquement ma désapprobation quant à la manière dont les autorités djiboutiennes vous avaient traité. Elles sont d'ailleurs infor-

mées de notre position. Je voulais vous le dire. Mais je voudrais vous rendre attentif à ceci : lorsqu'il s'agit de sanctionner certains comportements, il faut s'assurer que ce choix ne va pas aggraver la situation de populations civiles déjà victimes d'un état de fait.

J'ai reçu Mme Borrel ces jours derniers. Comme vous le savez, une nouvelle instruction judiciaire est en cours. J'espère qu'elle permettra de faire la lumière sur cette affaire, Mme Roudy y a fait allusion, qui a déjà largement défrayé la chronique. Un certain nombre d'éléments sont parfaitement troublants. Je souhaite, que la nouvelle instruction permette enfin d'y voir clair.

Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter deux mots à l'intention de Mme Roudy qui m'a interrogé sur la francophonie et à laquelle je n'ai pas répondu. Certes, il faut être soucieux de la pratique francophone dans des lieux où elle doit être respectée. J'observe, en effet, que dans certaines enceintes internationales où le français est langue de travail nous avons trop facilement tendance à ne pas faire respecter notre droit. Résultat, le travail se fait en anglais, les premiers documents sur lesquels nous négocions sont en anglais et, si en fin de procédure, il y a bien un document français, c'est sur le document anglais que les négociations seront intervenues.

M. Jacques Godfrain. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat à la coopération. Cela étant, l'attitude qui consisterait à s'arc-bouter sur la défense exclusive de la langue française dans certains pays ne me paraît pas la bonne. Je n'imagine pas non plus que, dans des contrats de partenariat avec des pays bénéficiaires de la coopération, nous puissions aller jusqu'à conditionner notre aide à l'enseignement systématique du français. En revanche, s'il s'agit de mieux la conditionner à la part qui est prise budgétairement en matière de scolarisation des enfants, là, je suis prêt à vous suivre, madame Roudy.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères et coopération – II. – Coopération ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 9 831 233 francs ;

« Titre IV : moins 380 563 675 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 22 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 11 000 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 299 800 000 francs ;

« Crédits de paiement : 449 180 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères concernant la coopération.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Jeudi 6 novembre 1997, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230) ;

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

– Travail et emploi ; articles 65 et 66 :

Travail et emploi :

M. Gérard Bapt, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 24 au rapport n° 305) ;

M. Jean-Claude Boulard, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome XI).

Formation professionnelle :

M. Jacques Barrot, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 21 au rapport n° 305) ;

M. Christian Cuvilliez, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome IX).

– Logement :

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 26 au rapport n° 305) ;

M. Alain Cacheux, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 310, tome XI).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale la proposition d'acte communautaire suivante :

Communication du 4 novembre 1997

N° E 947. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord bilatéral entre la Communauté européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine sur le commerce de produits textiles (COM [97] 505 final).

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

COMMISSION DU SUIVI DU MÉMORANDUM D'ACCORD SIGNÉ LE 26 NOVEMBRE 1996 ENTRE LA FRANCE ET LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

(2 postes à pourvoir : 1 titulaire et 1 suppléant)

M. le président de l'Assemblée nationale a nommé, le 2 octobre 1997, M. Yves Tavernier en qualité de titulaire et M. Michel Hunault en qualité de suppléant.

